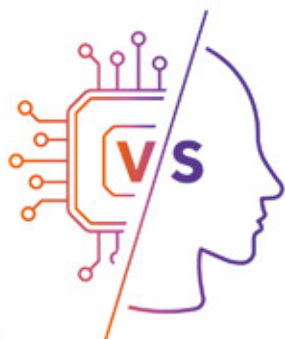


IFECMAG

LE MAGAZINE DE LA PROFESSION COMPTABLE

2^E TRIMESTRE 2026



CONGRÈS
**IFEC
REIMS**
○○○ 2026 ○○○



R'Evolution >
Intelligence Humaine vs
Intelligence Artificielle

DOSSIER
IH vs IA

#81

PROTECTION SOCIALE
RETRAITE
ÉPARGNE DE L'ENTREPRENEUR

***" Avec le conseil
de votre expert-comptable.
Et pour vous aussi,
experts-comptables ! "***

aprei

AGISSONS POUR L'ENTREPRENEURIAT INDIVIDUEL

Créée en 1994 par la Profession Comptable, l'association compte plus de 12 000 adhérents. Elle a pour vocation de promouvoir l'entrepreneuriat individuel et de mettre en oeuvre des solutions de protection sociale et de placements, en faveur du chef d'entreprise, conseillées par les experts-comptables.

Pour toute information : contact@aprei.fr - Tél : 01 42 56 83 07
APREI - 139, rue Faubourg Saint Honoré - 75008 PARIS

IFEC MAG #81

DOSSIER • DOSSIER • DOSSIER

DOSSIER • DOSSIER • DOSSIER

21

INTELLIGENCE HUMAINE VS INTELLIGENCE ARTIFICIELLE

LE MOT DU PRÉSIDENT	5	Florent BURTIN
À LA UNE	6	Damien CHARRIER : Faire entendre la voix de la profession, concrètement.
	8	Philippe VINCENT : Donner un cap clair aux professionnels !
ACTUALITÉS DE LA PROFESSION	10	Carole CHERRIER : Le VSME : l'expert-comptable au cœur de la pérennité des PME
	12	Kristell DICHARRY et Isabelle SAPET : La Commission Audit : une représentativité de tous les modes d'exercice au service de la profession
ACTUALITÉ DU SYNDICAT	13	INFORES
	14	Le tour de France des plateformes agréées
	15	Nos événements
	16	Témoignage : Jordan NARASSAPANAİK
	18	Nathaniel BRIAND DUQUESNAY : S'engager avec conviction pour faire avancer la profession en Martinique
	19	Alexandre OZARARAT : Nous unissons notre profession pour mieux servir le territoire
	20	Jérôme MALESKI : Un syndicat en mouvement !
LA PAROLE AUX COMMISSIONS	50	Kristell DICHARRY, Carole CHERRIER et Bayram KAYA : Double matérialité : le nouveau prisme de l'audit des risques
JURIDIQUE ET SOCIAL	52	Tifanie DA EIRA : Intelligence artificielle : La nécessaire conciliation entre innovation et dialogue social
ACTUALITÉS DÉLÉGATION PATRONALE	54	Laure CAU : Défendre, structurer, anticiper : la délégation patronale IFEC agit pour une branche attractive et équilibrée
PROFESSION D'AVENIR	56	Manon MARFAING : Intelligence artificielle versus intelligence humaine : une opposition dépassée ?
	57	Abderrahman MEKDAD et Laurie STROMBONI : L'IA ne remplacera pas l'expert-comptable, elle l'oblige à repenser son organisation
ECHO DE LA CAVEC	58	Tout ce qui change en 2026 !

IFEC
Le syndicat de tous les professionnels

Institut Français des Experts-Comptables et des Commissaires aux Comptes

IFEC MAG est édité par l'Institut Français des Experts-Comptables et des Commissaires aux Comptes
139, rue du Faubourg Saint-Honoré
75008 Paris

Tél. 01 42 56 49 67

E-mail ifec@ifec.fr

Site internet www.ifec.fr

Directeur de la publication Florent Burtin

Rédacteur en chef Jérôme Maleski

Responsable des publications
Florence Davoust

Conception et réalisation Gaëlle Tissier

Couverture Maïté Grosse

Photos IFEC, Aurélie Coudière, Didier Lefevre, Guillaume Grandin, Philippe Stirnweiss, Lora BARRA, Adobe Stock, Magnific

ISSN N° 2109-196X

Merci à l'ensemble des contributeurs de ce numéro.

En partenariat avec  **aprei**
ASSOCIATION POUR LE DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL

VISEZ PLUS JUSTE POUR VOS CLIENTS



Missions de valorisation avec jedataviz.com :

Valorisation de titres, de fonds de commerce...
accédez à des références de marché et des
analyses détaillées pour garantir à vos clients
des évaluations précises et objectives.

LE MOT DU PRÉSIDENT



FLORENT BURTIN
PRÉSIDENT DE L'IFEC

Notre profession au rendez-vous de sa R'Évolution

Les 9 et 10 juillet prochains, notre congrès national annuel réunira l'IFEC à Reims autour d'un thème qui dit tout de notre époque : R'Évolution, intelligence humaine vs intelligence artificielle.

Ce rendez-vous intervient dans un moment de tension rarement aussi fort. Les défaillances d'entreprises se maintiennent à des niveaux très élevés. L'inflation repart, portée notamment par l'énergie. Les coûts de production pèsent sur nos clients comme sur nos cabinets. Dans le même temps, les signaux de ralentissement se multiplient et les chefs d'entreprise entendent les alertes, jusqu'à celles du Président du MEDEF, Patrick MARTIN, sur le risque de récession.

Dans ce contexte, l'intelligence artificielle n'est ni un slogan, ni un gadget. Elle est déjà un levier de transformation, de productivité et de qualité. Mais elle ne doit jamais devenir le prétexte à dévoyer ce qui fonde notre utilité : le discernement, la responsabilité, la proximité avec le dirigeant et la capacité à éclairer une décision dans l'incertitude.

Oui, nous devons produire mieux. Oui, nous devons maîtriser nos coûts. Oui, nous devons intégrer les outils nouveaux avec exigence. Mais nous devons aussi regarder lucidement les risques : dépendance technologique, sécurité des données, inflation des usages, coûts de tokens mal anticipés, volumes imprévus, modèles économiques encore instables. L'IA peut faire gagner du temps ; elle peut aussi générer des dérapages si elle est subie au lieu d'être gouvernée.

C'est précisément l'ambition de notre congrès : ne pas opposer l'humain à la machine, mais replacer l'intelligence humaine au centre du pilotage. L'expert-comptable et le commissaire aux comptes ne sont pas menacés lorsqu'ils se transforment ; ils le sont lorsqu'ils renoncent à choisir leur trajectoire.

À Reims, nous parlerons concret : stratégie de cabinet, valeur ajoutée, sécurisation des données, nouveaux services, accompagnement des entreprises fragilisées, attractivité des talents et souveraineté numérique. Nous y porterons une conviction simple : dans un monde plus dur, notre profession doit être plus forte, plus unie, plus utile.

La R'Évolution ne se subit pas. Elle se comprend, elle se maîtrise, elle se conduit. C'est le sens de notre engagement.

Très bonne lecture !

Faire entendre la voix de la profession, concrètement

Damien CHARRIER



Président du Conseil National de l'Ordre des Experts-Comptables

Dans une période où les textes se succèdent et où nos cabinets traversent de profondes transformations, le rôle du Conseil national est clair : défendre la profession, sécuriser son cadre d'exercice et faire reconnaître la place singulière de l'expert-comptable dans l'économie réelle.

Cette action n'est jamais solitaire : elle s'inscrit dans un écosystème professionnel vivant : les syndicats, les élus de l'Ordre, les praticiens. Elle repose sur une conviction : la profession ne doit pas seulement être consultée une fois les textes écrits, elle doit être force de proposition, en amont, avec des solutions solides et sécurisées. Ce dialogue, nous l'entretiens au plus haut niveau, jusqu'à mon échange récent avec David Amiel, notre ministre de tutelle. C'est dans cet esprit que nous avons conduit, ces derniers mois, plusieurs chantiers structurants, et que nous avons obtenu des résultats.

Influence : une profession qui pèse quand elle parle clair

Le projet de loi de lutte contre les fraudes sociales et fiscales en offre l'illustration la plus concrète. Depuis des mois, nous portons auprès des pouvoirs publics une demande claire : renforcer la lutte contre l'exercice illégal de l'expertise comptable.

" Ce combat n'est pas qu'un combat pour les experts-comptables : c'est un combat de protection de toute l'économie.

Protection des entreprises, exposées à des conseils non sécurisés et à des erreurs lourdes de conséquences. **Protection des dirigeants**, qui se croient accompagnés par un professionnel qualifié face à un intervenant sans garantie ni déontologie. **Protection**, enfin, **de notre profession**, dont le titre ne saurait être banalisé. Le texte adopté marque une avancée importante : sanctions pénales renforcées — deux ans d'emprisonnement et 30 000 euros d'amende — et peines complémentaires clari-

fiées. Nous avons aussi obtenu un meilleur partage d'informations avec l'administration fiscale pour détecter ces situations. Une victoire collective.

Sur le terrain fiscal, nous avons aussi obtenu de la Direction de la législation fiscale une clarification attendue du régime des sociétés d'exercice libéral (SEL) ; je remercie Laurent MARTEL de l'avoir fait aboutir. Nous suivons par ailleurs le partage de la valeur, dossier porté avec conviction par Agnès BRICARD, où la profession joue un rôle naturel de conseil auprès des dirigeants.

Nous avons porté cette même vigilance devant la commission d'enquête de l'Assemblée nationale sur la prédation des capacités productives par des fonds spéculatifs, où j'ai été auditionné. Notre parole se veut équilibrée et indépendante : il ne s'agit pas d'opposer par principe investisseurs et entrepreneurs. Beaucoup d'opérations de financement sont utiles, parfois vitales. Néanmoins, certains montages assèchent la trésorerie, limitent l'investissement et fragilisent la continuité d'exploitation : il faut les regarder lucidement. L'expert-comptable, aux premières loges, connaît l'entreprise dans sa réalité quotidienne et peut objectiver les débats : c'est ce rôle de tiers de confiance que nous défendons. Je remercie le Vice-président Gérard LESEUL et la Rapporteuse Aurélie TROUVE pour la qualité de ces échanges.

Nous avons enfin engagé une séquence sur le remboursement des honoraires des experts-comptables dans les campagnes municipales. Le sujet peut paraître technique, mais il touche à la sincérité de la vie démocratique. Lorsqu'un expert-comptable sécurise des comptes de campagne, son intervention est utile à la qualité du contrôle démocratique ; il n'est donc pas cohérent que ses honoraires soient exclus du remboursement prévu par la loi. Notre mobilisation a culminé lors d'une journée au Sénat, avec la Compagnie nationale des commissaires aux comptes et son Président Philippe VINCENT, sous l'impulsion de notre Vice-président Yannick OLLIVIER. La proposition de loi sénato-

riale, unanimement saluée puis votée, reconnaît pleinement notre rôle démocratique devant la représentation nationale.

Cette attention au réel guide aussi notre action sur la transmission d'entreprise : ma rencontre avec Serge PAPIN a confirmé l'enjeu de souveraineté et d'emploi de la reprise de centaines de milliers d'entreprises dans la décennie. Elle se prolonge le 5 juin, lors de la Journée de la prévention organisée par le Conseil national, avec Hassiba KAABECHE, Médiatrice du crédit, Pierre PELOUZET, Médiateur des entreprises, et Gaëtan RUDANT, Délégué interministériel aux restructurations d'entreprises. Le maître-mot : détecter tôt les difficultés, c'est sauver des emplois.

Innovation : préparer la profession sans renoncer à ses valeurs

Intelligence artificielle, automatisation, cybersécurité, données : ces sujets touchent l'organisation des cabinets, la nature de nos missions et l'attractivité de la profession. C'est tout le sens de LEADTECH 2026, le rendez-vous des technologies de la profession, que l'Ordre organise le 4 juin à la Maison de la Mutualité, à Paris, avec l'Observatoire de la Fintech et l'Observatoire des Techs de la profession comptable. L'ambition est simple, à savoir ne pas subir la transformation numérique, mais la piloter. Ouverts à l'innovation, mais jamais naïfs, car les technologies peuvent ouvrir de nouveaux marchés et renforcer la qualité de service. Néanmoins, elles ne doivent jamais fragiliser notre indépendance, notre déontologie, la sécurité des données ni le lien de confiance avec nos clients.

Dans cette même logique, nous avançons sur le projet de Data Lake des experts-comptables. Avec notre baromètre Image PME, la profession dispose déjà d'une connaissance unique du tissu économique, en particulier des TPE-PME. Mieux mobilisées, dans un cadre exigeant de sécurité et de conformité, ces données déclaratives peuvent servir l'analyse économique, éclairer les pouvoirs publics et renforcer le conseil à nos clients.

L'objectif n'est pas de courir après la donnée pour la donnée, mais de bâtir un outil utile et souverain, au service des entreprises.

Facturation électronique : rester mobilisé jusqu'au bout

La réforme est engagée, et nous la suivons avec la plus grande attention. Le dernier baromètre OpinionWay confirme une dynamique réelle — 92 % des cabinets ont engagé un plan d'action — mais beaucoup d'entreprises ont encore besoin d'accompagnement : c'est là que les experts-comptables jouent un rôle majeur. La Journée de la facturation électronique, événement de référence tenu début mai, l'a confirmé. Pour outiller concrètement confrères et clients, l'Ordre a publié le guide « Bien choisir sa Plateforme Agréée », repère pratique dans un marché encore mouvant. Bien accompagnée, elle devient un véritable levier : pilotage, fiabilisation des données, trésorerie, conseil renforcé. Notre responsabilité est claire : faire de cette obligation une opportunité professionnelle.

Mobiliser la profession au-delà de nos frontières

Le conseil d'administration de la FIDEF s'est récemment tenu à Djerba, à l'invitation du Conseil de l'Ordre des Experts-Comptables de Tunisie (OECT) et de son Président Walid BEN SALAH. Cette rencontre a confirmé la vitalité d'une communauté professionnelle qui, par-delà les frontières, partage une même devise : « Science, conscience, indépendance ». Si la comptabilité constitue un langage universel, les valeurs de l'expertise comptable forment, elles aussi, un véritable socle commun. Cet esprit de coopération a trouvé un prolongement dans l'élection de Walid BEN SALAH à la présidence de la Fédération Panafricaine des Experts-Comptables (PAFA).

Derrière ces dossiers, une même conviction. Notre profession est utile parce qu'elle est réglementée, indépendante, compétente et proche des entreprises ; parce qu'elle sécurise, accompagne, et permet aux dirigeants comme aux pouvoirs publics de s'appuyer sur une information fiable. C'est cette utilité que nous devons continuer de défendre avec exigence et avec fierté.



Donner un cap clair aux professionnels !

Philippe VINCENT



Président de la Compagnie Nationale
des Commissaires aux Comptes

La Compagnie nationale des commissaires aux comptes poursuit ses travaux pour donner un cap clair, des réponses et des outils adaptés aux besoins des professionnels de l'audit.

En lien avec les pouvoirs publics à l'échelle nationale et européenne, ainsi qu'avec les organisations internationales de la profession, elle porte avec force la vision et les valeurs du commissariat aux comptes, au service d'une économie transparente, stable, et durable.

Transformation numérique : un fil rouge de la mandature

L'année 2025 a marqué un tournant dans l'approche de la CNCC en matière d'intelligence artificielle. Après des travaux de réflexion engagés dès 2024, la priorité a été donnée à la livraison d'outils directement mobilisables dans les cabinets. La publication d'une série de fiches de bonnes pratiques IA a constitué un jalon essentiel. Ces fiches proposent un cadre d'usage clair et opérationnel : principes fondamentaux, règles de confidentialité, supervision humaine, exemples de cas pratiques, modèles de chartes internes et outils d'auto-évaluation. Conçues pour être accessibles à tous, elles permettent à chaque cabinet, quelle que soit sa taille, d'intégrer l'IA dans ses pratiques de manière maîtrisée et sécurisée.

Ce travail a été complété par la mise à disposition d'outils concrets, tels qu'un questionnaire de pré-diagnostic de maturité IA à destination des entreprises clientes et un outil de pseudo-dynamisation du Fichier des Ecritures Comptables destiné à permettre un usage de l'IA dans le respect de la sécurité et de la confidentialité des données.

En parallèle, la CNCC a investi fortement le champ de la formation et de l'acculturation, avec des parcours dédiés et des rendez-vous réguliers, à commencer par la Journée Confiance Numérique qui permet, chaque année, de dresser un état des lieux technologique et réglementaire spécifique aux enjeux de la profession. Cette année, la Journée accueillait une fois de plus la remise des prix du HackAudit, concours d'innovation de la CNCC, véritable laboratoire d'innovation associant le monde de l'enseignement supérieur et des cabinets.

Deux convictions fortes président aux travaux des commissions de la CNCC : la transformation numérique est loin de se réduire au développement des usages de l'IA, et cette dernière ne se substituera jamais à l'esprit critique, au jugement professionnel et à la qualité de la relation de confiance qui fondent la valeur de la mission du commissaire aux comptes.

Des outils gratuits et directement opérationnels conçus pour le terrain

L'enrichissement de l'offre d'outils numériques constitue un autre axe fort de l'action de la CNCC. En 2025, plusieurs évolutions majeures d'outils existants ont été livrées aux professionnels, et notamment une nouvelle version de PackAUDIT intégrant un module spécifiquement dédié aux associations, fondations et fonds de dotation, répondant à une attente forte de la profession. Cette version intègre également les dernières évolutions normatives et renforce le lien entre l'analyse des risques et la mise en œuvre des procédures d'audit.

Parallèlement, l'outil B.I. Audit a poursuivi son évolution, avec des fonctionnalités avancées de datavisualisation et de restitution, facilitant l'analyse des données, la documentation des travaux et le dialogue avec les entités auditées.

Enfin, dans le contexte de la réforme de la facturation électronique, la CNCC a déployé une boîte à outils complète : fiches pédagogiques, FAQ régulièrement enrichie, questionnaires de pré-diagnostic et mission de diagnostic prête à l'emploi. Les mois à venir et l'entrée en vigueur effective de la réforme permettront de pousser la réflexion encore plus loin s'agissant de l'impact sur les travaux des auditeurs et les opportunités associées.

Ces outils ont d'ores et déjà permis l'initiation de plusieurs milliers de missions, illustrant leur appropriation rapide par les cabinets.

Durabilité : structurer, former et favoriser l'échange de bonnes pratiques

Alors que le cadre européen de la CSRD a connu de fortes évolutions depuis fin 2024, la CNCC a maintenu une ligne claire : accompagner concrètement la profession, quelles que soient les incertitudes réglementaires. La Commission Durabilité a été structurée pour répondre à cet enjeu et a déployé des dispositifs immédiatement utiles aux cabinets.

En complément des documents de référence associés aux missions (exemples de rapports, lettres de mission, etc.), le lancement des Ateliers Durabilité, gratuits et accessibles à tous les commissaires aux comptes, a permis de partager les actualités législatives et européennes, de diffuser des retours d'expérience issus de la première année d'application de la CSRD. Ils ont également été l'occasion d'apporter des éclairages pratiques sur tous les sujets connexes concernant les PME, et en particulier la norme VSME ou l'assurance sur des informations de durabilité établies à titre volontaire. Ce dispositif a rencontré un vif succès et s'est rapidement imposé comme un point de repère pour les professionnels, rassemblant plusieurs centaines de participants à chaque session.

Normes ISA : préparer une convergence maîtrisée et progressive

La convergence des NEP vers les normes internationales d'audit, annoncées par la H2A et inscrite au programme de travail de l'autorité, constitue l'un des chantiers structurants de la période. La CNCC s'est pleinement investie dans ce dossier en pilotant une étude d'impact approfondie, construite à partir des retours de professionnels de terrain et d'élus issus de cabinets de toutes tailles. Remis à l'automne 2025, ce travail a permis d'objectiver les effets concrets de la convergence vers les ISA sur les pratiques professionnelles. Il a également fondé la position défendue par la CNCC : une mise en œuvre progressive, proportionnée et respectueuse des spécificités du modèle français, notamment en matière de co-commissariat, de durée des mandats et de procédures d'alerte.

Renforcer la visibilité de la profession auprès des décideurs et du grand public

Depuis 2025, la CNCC a également donné une nouvelle ampleur à sa stratégie de communication avec le déploiement d'une nouvelle campagne nationale de notoriété à destination des dirigeants d'entreprises et d'associations. Conçue comme un marqueur de modernité et de clarté, cette campagne s'est appuyée sur un dispositif multicanal d'envergure : affichage dans les grandes gares et aéroports, presse économique, digital premium, radio et site dédié. En mettant en scène la relation de confiance entre le dirigeant et son commissaire aux comptes, elle contribue à renforcer la compréhension du rôle de l'auditeur légal et à valoriser son apport en matière de sécurité et de transparence. En matière d'attractivité, la communication à destination des jeunes se modernise également, avec un nouveau site et des réseaux sociaux de référence dont le lancement est attendu dans les mois à venir.

En parallèle la CNCC poursuit sa mission de plaidoyer auprès des pouvoirs publics, pilier essentiel de son action, qui a notamment permis ces derniers mois de réformer le cadre de l'épreuve d'accès à la profession, le CAFACAC, en redonnant à l'institution une place centrale dans la composition du jury et en modernisant les modalités d'obtention du certificat. Au-delà de la relation régulière avec la direction des Affaires civiles et du Sceau, je suis également intervenu devant les parlementaires dans le cadre de plusieurs missions d'information pour porter la voix de la profession et son regard sur les enjeux de sécurité et de transparence au sein de l'économie. A l'échelle européenne enfin, l'institution a répondu à plusieurs consultations et reste particulièrement active au sein d'Accountancy Europe.

→ Que pensez-vous de l'IA versus Intelligence humaine ?

« L'intelligence artificielle fonctionne sur la base d'une image du passé. Elle s'appuie sur des données déjà à sa disposition. L'intelligence humaine seule permet, à travers des techniques de prompt notamment, de réintroduire de la créativité et une logique critique, au travers de raisonnements par l'absurde notamment !

Et n'oublions pas tout ce qui fonde la valeur de notre mission et qui ne peut être intégré à une IA aussi puissante soit-elle : l'intuition, le jugement professionnel, la qualité d'écoute, la relation humaine et la confiance qui la sous-tend. La question n'est pas tant de savoir si l'IA remplacera l'intelligence humaine, mais plutôt comment l'intelligence humaine peut s'appuyer sur l'IA pour nourrir sa créativité et cultiver ce qui la rend unique. »

Le VSME : l'expert-comptable au cœur de la pérennité des PME



Carole CHERRIER
Vice-présidente IFEC

Les PME n'ont pas attendu la réglementation pour subir la pression ESG de leurs clients, banquiers et partenaires. Le référentiel VSME leur donne enfin un cadre. Pour l'expert-comptable, c'est bien plus qu'une norme de plus : c'est un outil d'accompagnement de la pérennité de ses clients, au cœur de son rôle historique.

Pour l'expert-comptable, ce double mouvement crée une évidence : ses clients PME ont besoin d'être accompagnés sur ces sujets, et **personne n'est mieux placé que lui pour le faire**. Il connaît l'entreprise, ses flux, ses effectifs, ses charges. Les données ESG du module de base du VSME sont, pour l'essentiel, des données qu'il côtoie déjà : factures d'énergie, registre du personnel, déclarations sociales, bilan carbone partiel.

→ Deux modules, une logique de progression

Le VSME est conçu pour être progressif. Il ne s'agit pas d'imposer d'emblée un reporting complet à des PME qui n'ont ni les ressources ni les outils d'une grande entreprise. Le module de base (« Fondamentaux ») couvre les indicateurs incontournables pour répondre aux demandes de la chaîne de valeur. Le module complet (« Comprehensive ») s'adresse aux PME qui souhaitent aller plus loin dans leur démarche.

ARCHITECTURE DU RÉFÉRENTIEL

CONTEXTE

→ Une pression ESG qui précède la réglementation

Depuis plusieurs années, les PME reçoivent des questionnaires ESG de leurs donneurs d'ordres, de leurs banques, de leurs assureurs. Ces demandes étaient hétérogènes, incomparables, sans cadre juridique. L'expert-comptable, premier interlocuteur de ces entreprises, se retrouvait face à des questions sans outil pour y répondre.

Le VSME — Voluntary Sustainability Reporting Standard for SMEs — a changé cela. Publié par l'EFRAG en décembre 2024 et officialisé par recommandation de la Commission européenne du 30 juillet 2025, il est désormais **le seul référentiel reconnu pour le reporting ESG volontaire des PME européennes**. Simultanément, la directive Omnibus a introduit un « cap in the value chain » : les grandes entreprises soumises à la CSRD ne peuvent pas demander à leurs fournisseurs PME des données ESG au-delà de ce que prévoit le VSME. Le cadre légal a rattrapé la pratique.

	Indicateurs environnementaux	Indicateurs sociaux	Indicateurs en matière de gouvernance
MODULE DE BASE Indicateurs basiques, faciles à obtenir	<ul style="list-style-type: none"> • Consommation d'énergie • Émissions de GES • Consommation d'eau • Sites proches de zones protégées • Polluants émis • Principes de l'économie circulaire 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'employés par type de contrat • Accidents du travail • Écarts de rémunération femme/homme • Formation des salariés 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de condamnations pour corruption et/ou pots-de-vin • Montant total des amendes reçues pour corruption et/ou pots-de-vin
MODULE COMPLET Indicateurs demandant une maîtrise des sujets ESG plus fine	<ul style="list-style-type: none"> • Émissions de GES (scopes 1, 2 et 3) • Objectifs de décarbonation • Plan d'adaptation au changement climatique • Risques climatiques auxquels l'entreprise est exposée 	<ul style="list-style-type: none"> • Ratio femme/homme au sein du management • Politique de droits humains (OUI/NON) • Incidents graves en matière de droits humains 	<ul style="list-style-type: none"> • Ratio femme/homme au sein de la gouvernance • Revenus tirés de certains secteurs sensibles (e.g. armes controversées, tabac, énergies fossiles)

Dans la pratique, l'immense majorité des PME n'activeront que le module de base. C'est là que se situe le cœur de la mission d'accompagnement de l'expert-comptable : aider son client à structurer une collecte fiable sur ces indicateurs, comprendre ce que chacun représente, et bâtir une base de préparation solide avant toute vérification externe.

Regard critique

→ Un référentiel utile, non exempt de limites

Le VSME est une avancée réelle. Dire qu'il résout tous les problèmes serait inexact. Trois points méritent d'être posés clairement, non pour décourager mais pour accompagner avec lucidité.

Un « volontaire » qui ne l'est pas toujours

Le VSME est présenté comme un référentiel volontaire. En théorie, aucune PME n'est contrainte de l'adopter. En pratique, **la pression de la chaîne de valeur le rend incontournable** pour de nombreux sous-traitants : un fournisseur qui refuse de répondre aux questions ESG de son client grand compte prend le risque d'être écarté lors du renouvellement du contrat, voire d'échouer à un appel d'offres public. C'est précisément ce risque — un risque commercial et de pérennité — que l'expert-comptable doit aider son client à identifier et anticiper.

Le scope 3 : une exigence à calibrer

Le VSME demande de déclarer les émissions GES scope 3 « pour les catégories significatives ». L'intention est juste. La difficulté est réelle : calculer le scope 3 suppose des données sur les achats, la logistique, l'usage des produits — que la plupart des PME ne possèdent pas. L'expert-comptable joue ici un rôle de **traducteur pragmatique** : aider le client à identifier les catégories réellement significatives pour son activité, à utiliser des facteurs d'émission reconnus (base ADEME), et à documenter les hypothèses retenues. Une donnée estimée mais tracée vaut mieux qu'une absence de donnée.

L'absence de matérialité : une liberté à encadrer

Le VSME ne requiert pas d'analyse de double matérialité. C'est un choix délibéré pour rester accessible. Il crée néanmoins un risque : sans cadre de matérialité, une PME pourrait être tentée de ne reporter que les indicateurs les plus favorables. **L'expert-comptable est là pour orienter ce choix vers la pertinence** plutôt que vers la mise en scène : quels indicateurs parlent vraiment du modèle d'affaires de ce client, de ses risques réels, de ce que

son banquier ou donneur d'ordres cherche effectivement à évaluer ?

“ Le VSME donne un cadre. L'expert-comptable donne du sens. C'est précisément cette combinaison que les PME attendent.

MISSIONS CONCRÈTES

Trois missions pour accompagner la pérennité

Le VSME ne définit pas un périmètre de mission pour l'expert-comptable. C'est à la profession de le construire, en s'appuyant sur ce qu'elle fait déjà très bien : comprendre l'entreprise dans sa globalité, identifier les signaux faibles, et sécuriser les informations produites.

1. Le diagnostic ESG : intégrer la durabilité dans la connaissance client

L'entretien annuel avec le dirigeant est le moment naturel pour aborder les enjeux ESG. Trois questions s'imposent désormais systématiquement : quels clients ou banquiers demandent des données ESG ? Y a-t-il des appels d'offres publics à venir qui intègrent des critères RSE ? L'entreprise est-elle exposée à des risques climatiques ou réglementaires qui pèsent sur sa continuité d'exploitation ? Ces questions ne sont pas accessoires : elles touchent directement à la viabilité à moyen terme. Un fournisseur automobile qui n'anticipe pas la transition électrique, une PME agroalimentaire exposée au stress hydrique, un sous-traitant industriel dont le donneur d'ordres exige une attestation carbone : ce sont des signaux de continuité d'exploitation que l'expert-comptable est en première ligne pour détecter.

2. La structuration du reporting : construire la fiabilité avant la vérification

Avant toute attestation, il y a un travail de fond : aider le client à identifier ses sources de données, à formaliser ses procédures de collecte, à rédiger une **base de préparation** lisible et cohérente avec le VSME. Ce travail en amont est celui que l'expert-comptable maîtrise naturellement : structurer l'information, la rendre traçable, assurer la cohérence entre sources. Les données ESG du

module de base ne sont pas étrangères à son champ : la consommation d'énergie figure dans les charges, les effectifs dans les déclarations sociales, la sinistralité dans les contrats d'assurance. Le VSME invite l'expert-comptable à **croiser ce qu'il connaît déjà avec une lecture ESG de l'activité.**

3. L'attestation : formaliser la confiance

Une fois le reporting structuré, l'expert-comptable peut proposer une attestation formelle sur tout ou partie des indicateurs du module de base. Il n'est pas nécessaire d'être nommé « commissaire aux comptes vert » pour cela : la vérification d'un reporting VSME volontaire est une prestation librement fiable à tout professionnel compétent et indépendant. Sur un client connu, ce travail représente **deux à trois jours** : consultation des sources primaires, vérification des cohérences internes, rédaction d'un rapport clair. Le document produit a une valeur concrète et immédiate : il sécurise la relation avec le donneur d'ordres, renforce le dossier bancaire, et positionne l'entreprise sur les appels d'offres qui intègrent des critères ESG.

CONCLUSION

De la conformité à la stratégie : le rôle naturel de l'expert-comptable

Le VSME n'est pas une contrainte bureaucratique supplémentaire. C'est le signal que les critères ESG sont devenus des **facteurs de pérennité** au même titre que la solvabilité ou la rentabilité : une PME qui ne peut pas répondre aux exigences ESG de sa chaîne de valeur perd des marchés. Une PME qui ne mesure pas son exposition aux risques climatiques prend un risque de continuité non chiffré. Une PME qui ne structure pas son reporting social s'expose à des difficultés de financement croissantes à mesure que les banques intègrent ces critères dans leurs grilles de crédit.

L'expert-comptable qui s'empare de ces sujets ne change pas de métier. Il l'élargit : de la gestion de la performance passée à la sécurisation de la trajectoire future. C'est précisément le rôle que ses clients PME attendent de lui — et que le VSME lui donne enfin les outils pour tenir.

La Commission Audit : une représentativité de tous les modes d'exercice au service de la profession

©Franck Levey



Kristell DICHARRY,
Vice-Présidente de l'IFEC et
Présidente de la Commission Audit



Isabelle SAPET,
Membre du Bureau National de l'IFEC et
Vice-Présidente de la Commission Audit

Au sein de l'IFEC, la Commission Audit rassemble des professionnels issus de tous les modes d'exercice professionnels, cabinets individuels, structures de taille intermédiaire ou grands réseaux souhaitant contribuer à la construction d'un audit de qualité et innovant. La commission se réunit une fois par mois pour échanger sur l'actualité de la profession et concevoir des programmes de formation en parfaite adéquation avec les défis actuels du métier d'audit. Elle joue un rôle essentiel dans l'accompagnement des commissaires aux comptes dans l'exercice de leur profession, de la veille technique et réglementaire à la réalité concrète du terrain. Cette commission Audit vise principalement à la diffusion des bonnes pratiques professionnelles.

→ Un rôle d'information et de veille pérennisé

Dans la lignée des webinaires « CAC by IFEC : l'essentiel de l'audit en 60 minutes » initiés en 2025, la Commission Audit a poursuivi ses travaux de décryptage technique et a proposé en 2026 un nouveau format en 90 minutes. Ces rendez-vous ont su fédérer largement la profession autour de thématiques essentielles, confirmant l'engouement des confrères pour des formats courts, accessibles et immédiatement opérationnels.

→ 2026 : nos rendez-vous reconnus en tant que formation

Grande nouveauté : ces rendez-vous sont désormais homologués en tant que formation au lieu de conférence. Cette reconnaissance permet dorénavant d'inscrire directement ces formations sur le **portail de déclaration des formations**, validant ainsi officiellement les heures de formation nécessaires à l'obliga-

tion de formation des commissaires aux comptes. Cette évolution répond à une demande croissante de montée en compétences sur des sujets stratégiques. Plusieurs thématiques ont déjà été proposées et ont permis de rassembler de nombreux conseillers et confrères :

- **Comment bien préparer son audit final ?** animé le 11 février 2026 par Jérôme REBISCOUL et Eric BOUSSION.
- **Conséquences du changement de PCG en 2025 – Quelques bonnes pratiques à retenir sur nos audits ;** animé le 27 février 2026 par Jean-Charles BOUCHER et Nicolas BRICHE.
- **De l'audit financier à l'audit de durabilité : l'approche par les risques face à l'actualité (CSRD, VSME, Omnibus) ;** animé le 31 mars 2026 par Carole CHERRIER et Bayram KAYA.
- **Le passage à la facturation électronique : Commissaires aux comptes êtes-vous prêts ?** animé le 18 mai 2026 par Nathalie MALICET et Jean-Baptiste BONNEFOUX.
- **Comment bien préparer son contrôle d'activité ;** animé le 8 juillet 2026 par Jean-Charles BOUCHER et Vincent MOLINIE.
- ...et de nombreuses thématiques en cours de préparation dès septembre 2026.

Ces formations sont ouvertes à l'ensemble des professionnels selon des modalités avantageuses :

- **Gratuites** pour les adhérents de l'IFEC ainsi que pour les membres de l'ANECES et du CJEC.
- Accessibles aux **non-adhérents** au tarif de **50 euros**.

À noter : le montant de cette inscription pourra être intégralement déduit de la cotisation annuelle en cas d'adhésion ultérieure à l'IFEC.

Ces modules reflètent une ambition claire : offrir des contenus concrets, pragmatiques et en phase avec les évolutions du métier. Ces modules sont conçus par des professionnels terrain pour des commissaires aux comptes.

→ Un temps fort à venir : le Campus CAC

La section IFEC Paris Ile-de-France organise, en collaboration avec la Commission Audit, le **Campus CAC les 18 et 19 novembre prochains**. Cette deuxième édition de l'événement s'annonce comme un rendez-vous structurant pour l'ensemble de la profession.

Le programme prévoit notamment :

- **20 heures de formation homologuée**, dont 10 heures accessibles en e-learning,
- **Des moments d'échange** privilégiés entre confrères,
- **Une table ronde** dédiée aux futurs enjeux du métier de commissaire aux comptes.

Ce rassemblement sera à la fois technique, convivial et prospectif, offrant à chacun l'opportunité de prendre du recul sur ses pratiques pour mieux anticiper les évolutions de demain.

→ Une ambition constante : accompagner les commissaires aux comptes

À travers le déploiement de ces actions, la Commission Audit réaffirme sa vocation première : être un partenaire de confiance pour les professionnels du droit au service de l'économie. En proposant des clés de compréhension, des outils pratiques et des espaces de dialogue, elle s'impose, dans un environnement en pleine mutation, comme un appui technique et stratégique indispensable au service de la profession. Si vous voulez nous rejoindre, envoyez un email à : ifec@ifec.fr

INFORES est une association créée en 1979 dont le rôle est d'informer et d'accompagner, notamment sur des problématiques liées à la responsabilité professionnelle, les experts-comptables et les commissaires aux comptes.

L'association qui intervient sur tout le territoire répond à tous les professionnels, avec ou sans étiquette syndicale.

En tant que membre fondateur, l'IFEC est représenté au sein de l'association INFORES par des consœurs et des confrères passionnés qui sont à votre écoute pour vous assister.

Retrouvez-nous au Congrès IFEC les 9 et 10 juillet 2026 à Reims !

→ **Actualité 2026**

L'Assemblée Générale d'INFORES, qui réunit **les deux Présidents des syndicats fondateurs** ont, en application des statuts, désigné leurs représentants au Conseil d'administration qui a lui-même procédé à la nomination de son bureau.

Pierre SCHMIDT
Président d'Inforenes
Auvergne RA
ECF

Jean-Louis BOTTERO
Vice-président d'Inforenes
PACA
IFEC

Les représentants de l'IFEC au conseil d'administration sont :

Janin AUDAS
Paris IDF

Jean-Louis BOTTERO
PACA

Alain CHANDIOUX
Bourgogne FC

Pascal CHAPIN
Bretagne

Jean-Yves MOREAU
Pays de Loire

Les autres représentants IFEC

Philippe BOURBON
Centre Val de Loire

Florent DEMUYTER
PACA

Isabelle DUSART
Paris IDF

Alain FONTANESI
Grand Est

Thierry GOUPLI
Normandie

Jean-Jacques HELLE
Grand Est

Le nouveau bureau d'INFORES, statutairement composé de deux représentants IFEC et deux représentants d'ECF :

Pierre SCHMIDT
Président
Auvergne RA
ECF

Jean-Louis BOTTERO
Vice-président
PACA
IFEC

Alain CHANDIOUX
Trésorier
Bourgogne FC
IFEC

Emmanuel HEBERT
Secrétaire
Occitanie
ECF

Pierre-François LE ROUX
Pays de Loire

Gilles LEPROUST
Centre Val de Loire

Max PEUVRIER
Paris IDF

Stéphane RONDEAU
Grand Est

Henry-Luc SION
Hauts de France

Lucien WEISZBERG
Paris IDF

Rappelons que les membres du bureau sont nommés pour deux ans et que le Président et le Vice-président sont désignés tous les deux ans par le syndicat différent de celui auquel appartiennent le Président et le Vice-président sortants ; Janin AUDAS, Président sortant étant un représentant IFEC, c'est donc un Président ECF et un Vice-président IFEC qui ont été désignés.

Contact :
inforenes@wanadoo.fr
01 42 56 10 20

Le tour de France des plateformes agréées

Avec l'échéance du 1^{er} septembre 2026 de la facturation électronique, les cabinets avec leurs clients doivent choisir leur plateforme agréée parmi plus de cent opérateurs de dématérialisation immatriculés par l'État. Le choix n'est pas simple entre les usages, la prise en mains, les options, l'interopérabilité... ●

Pour obtenir leur immatriculation, les opérateurs doivent déposer un dossier de candidature démontrant : leur conformité fiscale ; la sécurité de leurs infrastructures et de leurs données ; leur interopérabilité technique avec le Portail Public de Facturation (PPF) et avec les autres plateformes. L'immatriculation définitive n'est accordée qu'après réussite des tests d'interopérabilité en conditions réelles.

La liste officielle des opérateurs est disponible sur le site du gouvernement : <https://www.impots.gouv.fr/je-consulte-la-liste-des-plateformes-agreees>

L'IFEC au cœur des préoccupations des cabinets

L'IFEC a choisi d'aider les consœurs et les confrères en leur proposant d'aller à la rencontre de plusieurs opérateurs qui ont manifesté l'intérêt de décrypter leur plateforme. Sans détour, il s'agissait de

répondre aux questions des cabinets : Sur quels critères baser votre choix ? Quels sont les points de vigilance ? Les bonnes questions à se poser ?

Ainsi, l'IFEC a organisé des rencontres à Paris, Lille, Bordeaux, Marseille, Strasbourg, Rennes, Nice et Dijon en présentiel, et relayées en visioconférence au niveau national afin de faire bénéficier de toutes les informations utiles à un maximum de cabinets.

" Ce tour de France fut un réel succès. Au-delà des dizaines de cabinets présents à chaque rencontre, des centaines de cabinets ont suivi les visioconférences aux quatre coins de la France.

Au-delà du tour de France, l'IFEC a également proposé plusieurs webinaires d'informations, comme celui du 24 février 2026 « Choisir sa plateforme agréée :

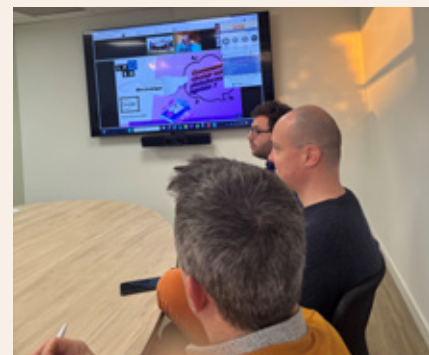
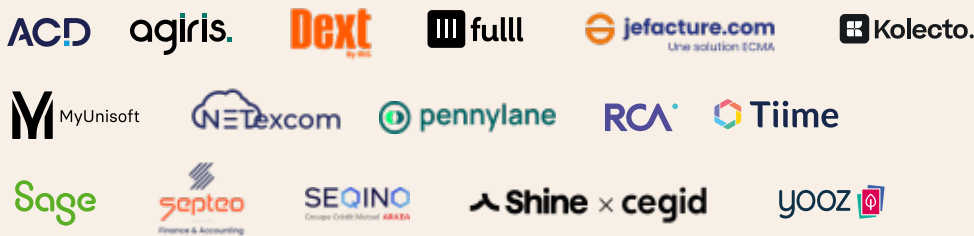
La méthode pour réussir ! », animé par Benjamin CHRISTEL, Account Executive chez DEXT.

Un autre webinaire eut lieu le 12 mars 2026 pour aider concrètement les experts-comptables à préserver la maîtrise de la relation client, des flux hybrides (FE et non-FE) et surtout de la donnée. Ce webinaire animé par Charles-Olivier DIEBOLD, fondateur et CEO de MyCompanyFiles, et Dominique PERIER, Vice-Président de la Commission numérique du Conseil de l'Ordre, fut également un succès.

Le tour de France en dates :

- Paris le 17 février,
- Bordeaux et Limoges le 12 mars,
- Rennes le 26 mars,
- Marseille le 19 mars,
- Strasbourg le 2 avril,
- Lille le 7 avril,
- Nice le 9 avril,
- Dijon le 11 juin.

Les replays du tour de France des plateformes agréées sont disponibles sur le site web de l'IFEC <https://ifec.fr/tour-de-france-des-plateformes-agreees/>



Nos événements

L'IFEC et ses sections régionales organisent de nombreux événements tout au long de l'année et participent aux événements de la profession pour rencontrer et échanger avec les consœurs et confrères. Voici quelques exemples de ces derniers mois...

Le 4 mars 2026,

L'IFEC organisait un webinaire « Loi de Finances 2026 - Le Décryptage » avec **Wire Avocats**.

Le 12 mars 2026,

IFEC Limoges organisait dans les locaux d'AG2R, une conférence sur la facturation électronique « Comment choisir sa plateforme agréée » en visio, depuis l'événement de Bordeaux avec **Tiime, Pennylane et ACD**.

L'IFEC organisait un webinaire « Facturation Électronique : Ne laissez pas vos clients et vos flux vous échapper ! » avec **MyCompanyFiles**.

Le 17 mars 2026,

IFEC Nantes Atlantique proposait une conférence à Nantes « Et si on changeait de regard sur l'échec entrepreneurial ? » avec l'association **60 000 Rebonds**.



Le 24 mars 2026,

L'IFEC présentait un webinaire « Epargne salariale dans les SEL et stratégie de rémunération » avec **SwissLife**.

Le 31 mars 2026,

L'IFEC organisait un webinaire « Santé collective : Comment renforcer votre rôle de conseil auprès de vos clients ? » avec **Alan**.

Un autre webinaire, le même jour, CACbyIFEC : « De l'audit financier à l'audit de durabilité : l'approche par les risques face à l'actualité ».

Le 23 avril 2026,

L'IFEC organisait un webinaire « Pilotage financier nouvelle génération : Prévisions de trésorerie, social & IA au service de la performance » avec **Finthesis**.

Le 28 avril 2026,

L'IFEC proposait un webinaire « Préparez la période déclarative sans subir vos dossiers immobiliers » avec **Manerty**.



Le 4 mai 2026,

IFEC Paris Ile-de-France lançait son premier rendez-vous du Parcours IA mensuel « L'IA en 2026 : ce qui fonctionne vraiment pour les experts-comptables ». Le 2^{ème} rendez-vous s'est tenu le 1^{er} juin 2026 avec **Optigen**.

Le 19 mai 2026,

IFEC Nantes Atlantique proposait à Nantes une conférence dédiée aux leviers pour mieux communiquer et mieux coopérer au quotidien dans l'entreprise avec **Regard9**.



L'IFEC programait un webinaire "LE PER - Focus sur les dispositifs fiscaux et sociaux" avec **AG2R La Mondiale**.



Le 21 mai 2026,

L'IFEC présentait un webinaire « Comment protéger son cabinet contre les cyberattaques ? » avec **Soc Networks**.



Le 26 mai 2026,

IFEC Paris Ile-de-France organisait un Apéro Pacioli à Levallois-Perret.

L'IFEC invitait à un webinaire « Devenir le co-pilote du dirigeant grâce à la Facture Electronique » avec **Netexcom**.

Le 28 mai 2026,

L'IFEC proposait un webinaire « Période fiscale terminée... choisissez votre Plateforme Agréée sans y passer l'été » avec **Septeo**.



Le 9 juin 2026,

IFEC Côte d'Azur organisait à Nice une conférence dédiée à la transmission de l'outil professionnel pour un échange enrichissant autour des défis humains, patrimoniaux et stratégiques liés à la transmission de l'entreprise familiale avec **LaPlace**.

L'IFEC proposait un webinaire sur la facturation électronique « Ne laissez pas vos flux sortir du radar ! » avec **MyCompanyFiles**.

Le 11 juin 2026,

L'IFEC présentait un webinaire « De la production au pilotage : la nouvelle mission de l'expert-comptable » avec **Agiris**.

Le 23 juin 2026,

Le webinaire avait pour thème « Plateforme agréée, phase pilote : Etes-vous prêts ? » avec **Dext**.

Témoignage



Jordan NARASSAPANAİK
Associé Fondateur Expert-Comptable
et Commissaire aux Comptes du cabinet
SOGEX-EXPERTS

Le Salon de la Transmission de Cabinet de l'IFEC est connu depuis des années. Il permet d'échanger avec des consœurs et des confrères, et surtout de rapprocher cédants et acquéreurs de cabinets, en face à face, sans intermédiaire et donc sans surcoût.

C'est le cas de Jordan NARASSAPANAİK, Associé Fondateur Expert-Comptable et Commissaire aux Comptes du cabinet SOGEX-EXPERTS.

Il nous explique...

Sa formation

- Diplôme d'Expertise Comptable (D.E.C)
- Diplôme supérieur de comptabilité et de gestion (D.S.C.G)
- Master Ecole Supérieure de Commerce (Parcours Expertise Comptable et Audit)
- Classe préparatoire aux grandes écoles de commerce
- Baccalauréat scientifique

Son parcours

Il fut notamment **Expert-Comptable et Commissaire aux comptes** au sein du **Groupe T2F**, mais aussi **Manager Pôle Expertise Comptable** au sein d'un grand **Cabinet International : FORVIS MAZARS.**

Que pensez-vous des conférences STC IFEC ? Qu'est-ce que cela vous a apporté ?

Le salon de la transmission est un excellent moyen de mettre en relation les confrères souhaitant céder leur cabinet et les confrères qui sont en recherche active d'acquisition (croissance externe, première installation...). Dans mon cas, en tant que jeune diplômé, je fus confronté à « l'après DEC » ; le salon a été une véritable opportunité pour m'installer. Aujourd'hui, sur le marché il y a plusieurs prestataires « intermédiaires » qui permettent des mises en relation entre confrères, mais malheureusement pour les jeunes diplômés qui souhaitent s'installer les frais de commission sont souvent élevés et ne nous permettent pas de les financer sans apport. Cependant, ces intermédiaires restent un excellent levier par la suite une fois installé pour une croissance externe sur des cibles un peu plus significatives.

→ Pourquoi avoir choisi le STC pour prendre contact avec un cédant ?

Après l'obtention de mon Diplôme d'Expertise Comptable, j'étais en recherche active pour réaliser mon projet professionnel, soit de m'associer, soit de m'installer en reprenant un cabinet à céder.

→ Quels ont été les avantages de cette action ?

Cette action m'a permis d'identifier des cédants sur ma région et rendre concret mon projet professionnel. Aujourd'hui, pour les jeunes diplômés nous n'avons pas de moyens suffisants pour identifier les cédants potentiels et être en relation ; le Salon avec son mur de Petites Annonces est un excellent moyen de communication entre confrères.



→ **Avez-vous eu besoin d'avoir recours à un membre IFEC pour la transaction et pourquoi ?**

Non, je n'ai pas fait appel à un membre de l'IFEC, car je n'avais pas connaissance de cette possibilité. Si cela avait été le cas, j'aurais volontiers sollicité leur accompagnement pour la transaction.

→ **Comment s'est passée la transaction ?**

Dans son ensemble, je garde un très bon souvenir de toutes les étapes de la négociation à la signature de l'acte définitif chez l'Avocat. La période de négociation a été très formatrice. Jusqu'à présent, c'était moi qui accompagnais les dirigeants, mais cette fois-ci c'était moi l'acquéreur. Mon expérience professionnelle et toutes ces années au service des cabinets qui m'ont formé m'ont permis d'être rigoureux et de mesurer le risque de l'acquisition.

→ **Quels types de clients avez-vous ?**

Les trois quarts de ma clientèle sont des TPE de divers secteurs (artisans du BTP, commerces de proximité, restaurant, meublé de tourisme, Immobilier, professions libérales). Le quart restant de ma clientèle est constitué de structures plus complexes et de tailles plus importantes: des groupes dans le secteur médico-so-

cial tels que des maisons de retraites EHPAD, soit du secteur public soit du privé lucratif, plusieurs restaurants entre 10 à 30 salariés (ayant plusieurs établissements), des garages automobiles agréés.

En termes de localisation, j'ai une clientèle majoritairement de la région Occitanie mais aussi une partie des quatre coins de France (Région parisienne, Nord de la France, ou encore dans les DOM avec de la défiscalisation Outre-Mer). Aujourd'hui, avec l'ère numérique, des logiciels en mode SAAS, des visio-conférences pour les rendez-vous bilan, il n'y a plus de barrière géographique, l'expert-comptable et ses collaborateurs sont disponibles à tout moment et n'importe où.

→ **Comment les salariés ont-ils perçu le changement de Direction ?**

Dans mon cas, c'était une reprise d'un consœur qui est partie à la retraite où les salariés ont fait toute leur carrière à ses côtés. Dans ma démarche, une de mes conditions avant la signature était la rencontre avec les collaborateurs. Mon objectif était avant tout de créer déjà ce lien avec eux, pour les rassurer en priorité mais surtout pour ouvrir le dialogue, l'écouter et répondre à leurs doutes. C'est toujours une période un peu anxiogène pour les salariés que je peux comprendre.

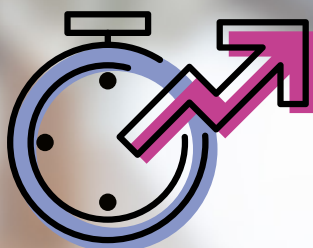
Avec le recul, cela va faire bientôt un an, j'ai beaucoup de chance d'avoir pu reprendre un cabinet avec des salariés souriants, agréables qui n'ont jamais été contre le changement de procédures, notamment avec le passage à des outils numériques (logiciel comptable, paie, dossier de travail numérique, espace numérique d'archivage du cabinet...) pour se conformer à ce qui arrive avec la réforme de la facture électronique et l'IA. Je les remercie infiniment de leur solidarité et leur état d'esprit exemplaire.

→ **Recommanderiez-vous à vos confrères d'aller au STC pour trouver un cédant ou un repreneur ?**

Je recommande fortement, cela peut aboutir à une belle opportunité professionnelle mais aussi à une belle histoire professionnelle, tant avec les collaborateurs mais aussi avec la clientèle.

Le prochain Salon IFEC de la Transmission de Cabinets aura lieu le 30 octobre 2026 à Paris.
Informations et ouverture des inscriptions prochainement.

L'IFOR, INSTITUT DE FORMATION, ACCÉLÉRATEUR DE COMPÉTENCES



L'IFOR accompagne les professionnels du monde de l'entreprise, de l'expertise comptable ou du commissariat aux comptes et reste attentif aux évolutions de la profession, aux nouvelles tendances, aux mutations technologiques et réglementaires.

<https://ifor.catalogueformpro.com/>

S'engager avec conviction pour faire avancer la profession en Martinique



**Nathaniel BRIAND
DUQUESNAY**
Expert-comptable,
NATEPERT EXPERTISE SARL
Président de la section
IFEC Martinique

Récemment élu Président de la section IFEC Martinique, j'aborde cette responsabilité avec une conviction simple : je suis convaincu que les enjeux actuels appellent davantage de collectif, de clarté et d'engagement, plus encore dans un territoire aux équilibres économiques fragiles comme le nôtre.

Expert-comptable diplômé en 2015, mon parcours s'est construit progressivement, entre audit, expérience en entreprise et, depuis près de dix ans, l'exercice à travers le cabinet NATEPERT EXPERTISE que j'ai fondé.

Aujourd'hui en phase de restructuration et de développement, ce cabinet reflète des réalités que beaucoup partagent : exigence opérationnelle, adaptation continue et recherche d'équilibre entre production, conseil et développement.

C'est dans ce cadre que s'est structuré mon engagement au sein des instances professionnelles. En tant que Vice-président du Conseil Régional de l'Ordre des Experts-Comptables de Martinique entre

2020 et 2024, j'ai contribué à plusieurs travaux, notamment autour du numérique, de l'attractivité du métier et de la protection de notre périmètre d'exercice, en participant aux actions d'alerte des institutions dans le cadre de la lutte contre l'exercice illégal.

La profession en Martinique rassemble moins de 150 experts-comptables et moins de 100 commissaires aux comptes inscrits, dans un environnement marqué par l'insularité, l'exposition aux cycles économiques et la nécessité d'une adaptation constante.

” Dans ce contexte, nos missions dépassent largement le cadre technique pour s'inscrire dans un accompagnement global des dirigeants, dans des environnements où la visibilité est souvent limitée.

C'est dans cet esprit que j'ai souhaité m'investir au sein de l'IFEC : contribuer à des échanges utiles, favoriser les retours d'expérience et accompagner, de manière pragmatique, les évolutions de nos pratiques.

Les enjeux auxquels nous sommes confrontés sont nombreux : intégration progressive de l'intelligence artificielle dans nos pratiques, mise en œuvre de la facturation électronique, attractivité de la profession, évolution des modèles de cabinets et montée en compétence sur le conseil. Ces transformations appellent des réponses concrètes, adaptées aux réalités de terrain.

L'ambition que je porte pour l'IFEC Martinique est volontairement mesurée : renforcer les liens entre confrères, encourager les initiatives locales et contribuer, à notre échelle, à la dynamique collective de la profession.

Dans un environnement en évolution rapide, c'est sans doute par la qualité des échanges, la proximité et la capacité d'adaptation que nous continuerons à faire évoluer notre métier au service des entreprises et du territoire.

Nous unissons notre profession pour mieux servir le territoire



Alexandre OZARARAT
Expert-comptable
Président de la section IFEC Côte d'Azur

On résume trop souvent la Côte d'Azur à ses plages, ses yachts et ses festivals. C'est parfaitement exact !

Il se cache cependant derrière cette carte postale l'un des territoires les plus innovants de France : la parfumerie, l'aéronautique, le spatial, la défense, la santé, et surtout la technopole de Sophia Antipolis, épicerie d'un écosystème devenu une véritable terre d'IA ; Pionnière, la Côte d'Azur accueille à Cannes, pour la cinquième année consécutive, le World AI Cannes Festival, l'un des grands rendez-vous mondiaux du secteur.

C'est ici que plus de 500 experts-comptables et près de 300 commissaires aux comptes exercent, sous l'égide du CROEC PACA et de la CRCC d'Aix-Bastia.

Mon parcours, je l'avoue, est atypique. Ingénieur de formation, je suis « tombé » dans la finance lors d'un stage en audit, et je ne suis jamais reparti.

Après mes armes parisiennes en audit et en conseil, je suis revenu sur mes terres en 2014 pour embrasser l'expertise comptable, puis j'ai dirigé l'innovation, et enfin le bureau de Nice, du cabinet Grant Thornton jusqu'à fin 2025.

Cet œil d'ingénieur, je le garde aujourd'hui au service de notre profession, dans une activité qui redémarre pour l'instant à mon compte.

Car c'est peu dire que notre métier se transforme. Longtemps gardiens du chiffre, nous devenons les co-pilotes de la performance de nos clients, à condition de savoir collecter, fiabiliser et faire parler la donnée.

La facturation électronique, qu'on présente parfois comme une contrainte, est l'occasion d'éclairer enfin les décisions des dirigeants en temps quasi réel.

L'intelligence artificielle saura bientôt tout calculer. Elle ne saura cependant jamais engager sa signature, ni regarder un dirigeant dans les yeux. C'est là, précisément, que commence notre métier.

C'est tout le sens du HubIA Finance, cofondé par sept acteurs majeurs du territoire, dont notre Conseil régional, pour réunir consœurs et confrères, directions financières, financeurs, entrepreneurs, start-ups et étudiants autour de cet enjeu transversal pour la fonction financière.

Dans cette période qui bouscule nos habitudes, rien n'est plus précieux que de se réunir, de partager nos doutes autant que nos réussites.

Si j'ai accepté de présider la section IFEC Côte d'Azur en novembre 2025, c'est par conviction : rien ne compte plus, aujourd'hui, que de nous réunir et d'avancer ensemble.

Nos rendez-vous en sont le moteur : après avoir reçu le tour de France de la facturation électronique de l'IFEC en avril, nous parlerons :

- de la transmission le 9 juin avec le cabinet Laplace,
- de l'IA au cœur de l'entreprise le 8 septembre avec Alan — dont les fondateurs comptent parmi les cofondateurs de Mistral AI —,
- de la cybersécurité le 1^{er} décembre avec Verspieren.

Digital, transmission, intelligence artificielle, sécurité : autant d'enjeux qui dessinent le cabinet de demain, et que nous avons à cœur d'explorer ensemble.

Avec tous les confrères, quelle que soit leur sensibilité, nous unissons notre profession pour mieux servir ce territoire que nous aimons.

Venez nous retrouver au sein de la section !

Merci, enfin, à celles et ceux qui m'entourent dans cette aventure et m'honorent de leur confiance -Emmanuel Vianno, Philippe Levert et Myriam Carulla-Bovis-, et à tous les membres de la section qui font vivre nos actions.

Un syndicat en mouvement !



Jérôme MALESKI
Secrétaire général de l'IFEC

L'IFEC est un syndicat qui bouge, le gage d'une dynamique. De nouveaux visages et de nouvelles compétences font leur entrée dans l'équipe des permanents, mais également à la tête des sections régionales.

Depuis notre dernier numéro de l'IFEC Mag, plusieurs nouveaux collaborateurs ont rejoint le Siège, notamment à la suite d'un départ à la retraite, de nouvelles orientations de carrière, voire à la suite d'une promotion interne.

Ainsi, nous avons eu le plaisir d'accueillir **Harold KPENOU** en novembre 2025 qui désormais pilote l'IFOR, l'organisme de formation de l'IFEC, mais aussi **Christina MARTINS**, qui a, entre autres, la charge de la communication digitale et du suivi des 27 sections régionales. Enfin **Tifanie DA EIRA** devient Responsable du service juridique social de l'IFEC et sera désormais votre interlocutrice privilégiée pour toute question relative au droit mais aussi sur tous les sujets liés à la convention collective. Un ou une Juriste junior va compléter l'équipe très prochainement.

Les permanents, qu'il s'agisse des « anciens » ou des nouveaux, sont toujours à votre disposition pour tout renseignement, questionnement sur l'exercice et la défense de la profession, sur les formations qui vous sont proposées sur de très nombreux sujets, en cohérence avec l'actualité de la profession, certifiées QUALIOPI.

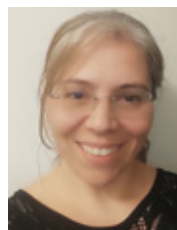
D'autres changements sont intervenus également dans les présidences de régions des sections locales de l'IFEC qui, pour nous, sont les clés de voûte de notre syndicat. En effet, nous affichons comme

ambition d'être un syndicat au plus proche du terrain et des préoccupations régionales de chacun de nos adhérents et ce, sur le territoire métropolitain comme dans les DROM.

Ainsi, nous avons relancé une dynamique en section IFEC Guadeloupe avec un nouveau Président, **Nathaniel BRIAND DUQUESNAY**.

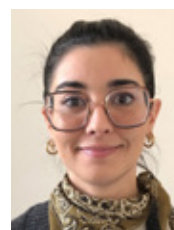
Des passations de relais aussi pour d'autres présidences avec **Alexandre OZARARAT** qui succède à Emmanuelle VIANO pour la section IFEC Côte d'Azur, **François LEBOUVIER** qui prend la suite de Laure BONNAMOUR, pour la section IFEC Normandie et enfin **Alexandre GOULET** qui remplace Chloé MARQUES à la tête de la section IFEC Champagne-Ardenne. Quelques changements devraient également intervenir cet été.

Nous remercions chaleureusement les Présidents sortants pour le travail accompli jusqu'à ce jour. Nous savons que les nouveaux promus porteront haut et fort les couleurs de l'IFEC dans leur région respectives.



Christina MARTINS

« Rejoindre l'IFEC en tant que Chargée de l'animation et de la communication des sections représente pour moi une belle opportunité de contribuer aux missions de l'Institut et d'accompagner la profession comptable dans ses enjeux actuels et futurs. Je suis enthousiaste à l'idée de rejoindre une organisation engagée dans la défense, la promotion et le développement de la profession d'expert-comptable ».



Tifanie DA EIRA

« Présente au sein de l'IFEC depuis six ans en tant que juriste en droit social, où j'ai eu l'opportunité d'accompagner nombre de projets, j'ai le plaisir de prendre aujourd'hui la responsabilité du Service juridique social. Cette évolution est à la fois une étape logique dans mon parcours et un véritable défi : développer le service, accompagner au plus près la sécurisation des pratiques des cabinets etc. Je suis reconnaissante pour cette marque de confiance et impatiente de continuer à faire grandir la culture juridique social. Le legal design et la vulgarisation des règles applicables seront au rendez-vous, afin de rendre le droit plus accessible et plus concret pour tous ».



Harold KPENOU

« Je suis heureux d'avoir rejoint l'IFEC en qualité de Responsable formation. Convaincu que la formation est un levier essentiel et nécessaire

pour faire face aux enjeux évolutifs de la profession, j'ai pour mission de poursuivre le développement des activités de l'IFOR, d'enrichir notre offre de formation et d'accompagner la montée en compétences de nos publics. Je remercie la direction pour sa confiance et m'engage à mettre toute mon énergie et mon expertise au service de notre objectif commun : transformer les compétences en véritables leviers de performance ».

Adhérez pour bénéficier de nos atouts !

Des formules adaptées à toutes les formes d'exercice

ADHÉSION SOLO

Je suis le premier adhérent de mon cabinet

TARIF BIENVENUE : 260 € HT

1^{ère} année d'adhésion à l'IFEC

Offre de bienvenue applicable à toute personne physique adhérant à l'IFEC pour la première année.

Adhésion 2026 valable jusqu'au 31/12/2026.

INSCRIPTION SOLO À PARTIR DE LA 2nd ANNÉE

• **CABINET SOLO : 465 € HT**

1 associé unique et moins de 5 salariés

• **CABINET PLURIEL : 825 € HT**

Cabinet avec plusieurs associés dont je serai le seul adhérent et/ou avec plus de 5 salariés

ADHÉSION PLURIELLE

Un membre de mon cabinet est déjà inscrit (cf. inscription solo)

• **2ND ASSOCIÉ INSCRIT
ET LES SUIVANTS : 410 € HT**

Au moins l'un de vos associés est adhérent IFEC au tarif « adhérent solo ».

(Mais n'implique pas que tous les associés du cabinet soient adhérents).

• **REMISE EXCEPTIONNELLE : de 150 € HT**

par adhérent (à partir du 2nd associé)
si tous les associés du cabinet deviennent adhérents.

ADHÉSION STAGIAIRE, MÉMORIALISTE ET JEUNE INSCRIT EN CABINET SOLO OU PLURIEL

• **JEUNE INSCRIT : 80 € HT**

Inscrit depuis moins de 5 ans à l'OEC ou à la CNCC
Date d'inscription postérieure au 01/01/2021.

• **MÉMORIALISTE OU
STAGIAIRE : 33,33€ HT**

ADHÉRENT DE L'ANECS OU DU CJEC (CABINET SOLO OU PLURIEL)

Je suis adhérent du CJEC, adhérent de l'ANECS, mémorialiste ou stagiaire.

• **ADHÉRENT DE L'ANECS : GRATUIT**

Pour bénéficier de la gratuité au titre d'une adhésion à l'ANECS, vous devez nous adresser une copie de votre carte d'adhérent ANECS à jour de cotisation au moment de votre demande d'adhésion à l'IFEC.

• **ADHÉRENT DU CJEC : GRATUIT**

Pour bénéficier de la gratuité au titre d'une adhésion au CJEC, vous devez adresser votre demande d'adhésion directement au CJEC.

L'adhésion via le CJEC est valable un an à partir de la date d'enregistrement de votre adhésion par le CJEC.

ADHÉSION RETRAITÉ ET PROFESSIONNEL EXERCANT À L'ÉTRANGER : 155 € HT

Jamais sans mon expert

SOMMAIRE

LE MOT DU PRÉSIDENT : FLORENT BURTIN	24
L'IA, ON EN PARLE ?	25
UN CONGRÈS IFEC QUI R'ÉVOLUTIONNE	30
POINT DE VUE	35
VISION DES PARTENAIRES	41
DES EXPERTS ET DES PASSIONNÉS	44
POINT DE VUE DE LA PROFESSION LIBÉRALE	48

EDITO

L'intelligence artificielle : choisir, maîtriser, transmettre

L'intelligence artificielle s'impose désormais dans nos cabinets, nos outils, nos méthodes et nos réflexes professionnels. Elle promet des gains de temps, une production plus fluide, des contrôles renforcés et de nouveaux services pour nos clients. Mais elle appelle aussi une exigence : ne jamais confondre automatisation et intelligence, vitesse et discernement, performance technique et responsabilité professionnelle.

L'IA ne doit pas dévoyer l'utilité de l'humain. Notre valeur ne réside pas seulement dans la production d'une donnée, mais dans sa compréhension, sa sécurisation, son interprétation et sa mise en perspective au service du chef d'entreprise. C'est là que l'expert-comptable et le commissaire aux comptes demeurent irremplaçables.

La pression économique est forte. Elle pousse à produire mieux, plus vite, à coûts maîtrisés. Mais l'IA elle-même n'est pas sans risque économique : inflation des usages, consommation de tokens mal anticipée, volumes imprévus, dépendance à des solutions externes, modèles tarifaires encore instables. Sans gouvernance, l'outil censé réduire les coûts peut devenir une nouvelle source de dérive.

Les séquences IA de notre congrès de Reims auront donc une ambition claire : comprendre avant de subir, maîtriser avant de déployer, choisir avant de dépendre. L'intelligence artificielle sera un formidable levier si nous la plaçons au service de notre intelligence humaine, de notre indépendance et de notre responsabilité.

C'est cette R'Évolution que nous devons conduire.



FLORENT BURTIN
PRÉSIDENT DE L'IFEC

LE MOT DU PRÉSIDENT

L'IA : ON EN PARLE ?



Dominique PERIER

Chargé des Grands Projets pour le Conseil National de l'Ordre des Experts-Comptables

LA DÉFINITION DE L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE

Selon l'encyclopédie **Larousse** l'IA est l'ensemble de théories et de techniques mises en œuvre en vue de réaliser des machines capables de simuler l'intelligence humaine. Avec l'intelligence artificielle, l'homme côtoie un de ses rêves prométhéens les plus ambitieux : fabriquer des machines dotées d'un « esprit » semblable au sien. Pour John MAC-CARTHY, l'un des créateurs de ce concept, « toute activité intellectuelle peut être décrite avec suffisamment de précision pour être simulée par une machine ». Tel est le pari – au demeurant très controversé au sein même de la discipline – de ces chercheurs à la croisée de l'informatique, de l'électronique et des sciences cognitives. Malgré les débats fondamentaux qu'elle suscite, l'intelligence artificielle a produit nombre de réalisations spectaculaires, par exemple dans les domaines de la reconnaissance des formes ou de la voix, de l'aide à la décision ou de la robotique.

Selon **le ministère de l'Enseignement supérieur, de la recherche et de l'espace** : l'intelligence artificielle est un enjeu technologique qui intéresse l'économie, la recherche ou la formation et innervent tous les domaines de la société. L'intelligence artificielle est une notion forgée au milieu des années 1950, dans la foulée des réflexions du mathématicien Alan TURING, qui se demandait si un ordinateur saurait un jour "penser", ou s'il n'était capable que d'un "jeu d'imitation".

Le Parlement européen, quant à lui, définit l'intelligence artificielle comme tout outil utilisé par une machine capable de "reproduire des comportements liés aux humains, tels que le raisonnement, la planification et la créativité".

Selon **NetApp** (solutions d'intelligence artificielle), l'intelligence artificielle est un processus d'imitation de l'intelligence humaine qui repose sur la création et l'application d'algorithmes exécutés dans un environnement informatique dynamique. Son but est de permettre à des ordinateurs de penser et d'agir comme des êtres humains.

ChatGPT reprend automatiquement des définitions existantes : l'intelligence artificielle (IA) est un domaine de l'informatique qui vise à créer des systèmes capables

d'accomplir des tâches qui nécessitent normalement l'intelligence humaine. Il s'agit de l'ensemble des techniques et des systèmes informatiques permettant à des machines d'imiter certaines capacités humaines, comme apprendre, raisonner, comprendre le langage, percevoir ou prendre des décisions. Les systèmes d'IA peuvent notamment : Apprendre à partir de données (grâce à l'apprentissage automatique); Comprendre ou produire du langage humain (via le traitement automatique du langage naturel); Reconnaître des images ou des objets (avec la vision par ordinateur); Prendre des décisions ou résoudre des problèmes à partir d'informations.

Autrement dit, l'intelligence artificielle consiste à concevoir des machines capables d'exécuter des tâches associées à l'intelligence humaine en utilisant des données, des algorithmes et de la puissance de calcul.

Les définitions n'utilisent pas tout à fait les mêmes notions

- Ensemble des systèmes informatiques capables d'effectuer des tâches typiquement associées à l'intelligence,
- Ensemble de théories et de techniques mises en œuvre en vue de réaliser des machines capables de simuler l'intelligence humaine,
- Tout outil utilisé par une machine capable de reproduire des comportements liés aux humains,
- Processus d'imitation de l'intelligence humaine qui repose sur la création et l'application d'algorithmes exécutés dans un environnement informatique dynamique.

L'HISTOIRE DE L'IA

Selon **Numérique Ethique** (publié en 2022), tout commence en 1956 lors du Summer Workshop de Dartmouth. C'est à cette occasion que 15 chercheurs, surnommés les Pères Fondateurs de l'IA, se réunissent pour mutualiser leurs recherches. L'intérêt du grand public commence à se faire sentir. Les années 1960 marquent un tournant. On y apprend notamment que plusieurs courants ont commencé à s'opposer, allant jusqu'à se livrer une véritable bataille de l'innovation.

John MCCARTHY, créateur du terme "intelligence artificielle", a pour idée de rendre les machines intelligentes. Il compte donner aux robots la capacité de raisonner et de décider. Cette vision de l'IA dominera une grande partie de l'histoire. Face à lui, Doug ENGELBART, qui est l'un des grands inventeurs de l'ordinateur personnel, lance l'ARC, l'Augmentation Research Center. Son idée est d'augmenter

l'intelligence des humains grâce aux machines. Pour simplifier l'histoire de l'IA, on peut dire que 2 courants se sont affrontés.

L'IA symbolique : une manière de permettre à l'ordinateur de raisonner et de reproduire un raisonnement humain.

L'IA connexionniste : on part ici du principe que la machine n'est pas intelligente. Elle perçoit à travers les données (Big Data) des relations qui lui permettent de produire toute une série de perceptions. C'est le courant qui domine de nos jours.

COMMENT COMPARER L'IA ET L'INTELLIGENCE HUMAINE ?

ChatGPT explique...

Comparer l'intelligence artificielle et l'intelligence humaine revient à comparer une intelligence créée par l'homme et basée sur des algorithmes avec une intelligence biologique issue du cerveau humain. L'IA est créée par des programmeurs et des chercheurs en informatique. Elle fonctionne grâce à des modèles mathématiques et à l'apprentissage automatique. L'intelligence humaine provient du cerveau humain, un système biologique extrêmement complexe qui évolue naturellement. L'IA apprend à partir de grandes quantités de données et d'exemples. L'humain apprend avec l'expérience, l'éducation, les émotions et le contexte social. L'IA peut analyser et traiter l'information mais n'a pas de conscience ni d'émotions. L'humain possède conscience, émotions, intuition et créativité. L'IA est souvent spécialisée dans une tâche précise (par exemple reconnaître des images ou traduire un texte). L'humain peut apprendre et s'adapter à une grande variété de situations très différentes. L'IA peut traiter énormément de données très rapidement et mémoriser sans oublier. L'humain est plus lent pour certains calculs, mais possède raisonnement, sens critique et imagination.

En résumé : L'IA imite certaines capacités humaines grâce à la technologie. L'intelligence humaine est plus globale : elle combine raisonnement, émotions, créativité et conscience.

L'Institut Polytechnique de Paris a publié début 2024 un dossier sur le sujet. En voici quelques extraits... « Immanquablement, l'intelligence artificielle et l'intelligence humaine sont comparées. Cette confrontation est intrinsèque à l'histoire de l'IA : des approches s'inspirent de la cognition humaine, quand d'autres ne s'en préoccupent pas. La définition floue et controversée de l'intelligence rend cette comparaison vague. La conscience reste un des principaux éléments qui semble manquer à l'IA, pour imiter l'intelligence humaine. La question de la comparaison soulève, en fait, des enjeux éthiques sur l'utilisation, le but et la réglementation de l'IA ».

« Les fondateurs de l'IA se sont divisés en deux approches. D'un côté, ceux qui voulaient analyser les processus mentaux humains et les reproduire sur ordinateur, en miroir, afin que les deux entreprises se nourrissent mutuellement. De l'autre, ceux qui voyaient dans l'IA une limite plus qu'une inspiration. Ce courant était intéressé par la résolution de problèmes, autrement dit par le résultat et non par le processus », explique Daniel ANDLER, professeur de philosophie des sciences à Sorbonne Université.

« Aujourd'hui, on qualifie d'IA toute l'informatique. Il faut remonter aux fondements de la discipline pour comprendre qu'une IA est un outil concret, qui se définit par le calcul en train de se faire et la nature de la tâche qu'il résout. Si la tâche semble mettre en jeu des aptitudes humaines, on va s'interroger sur la capacité d'intelligence. Voilà, en substance, ce qu'est l'IA », explique Maxime AMBLARD, professeur en informatique à l'Université de Lorraine.

« Je viens d'une école de pensée en neurosciences où l'on considère que la conscience émerge de l'évaluation permanente de l'environnement et des réactions sensori-motrices associées. Partant de ce principe, la reproduction de la multimodalité humaine sur un robot devrait faire émerger les mêmes caractéristiques. Aujourd'hui, l'architecture des systèmes connexionnistes reproduit assez fidèlement ce qu'il se passe dans le cerveau humain. D'ailleurs, on utilise des mesures d'activités similaires au sein des réseaux de neurones biologiques et artificiels » explique Annabelle BLANGERO, docteure en neurosciences et manager en data science chez Ekimetrics.

C'est l'affaire de tous !

Finalement, la question de la comparaison semble inintéressante si on attend une réponse concrète. Elle l'est davantage pour comprendre le chemin intellectuel parcouru, le processus. Cette réflexion met en exergue des questions cruciales : que voulons-nous donner à l'IA ? Dans quels buts ? Que souhaitons-nous pour le futur de nos sociétés ?

Des questions essentielles qui ravivent les challenges éthiques, économiques, législatifs et sociaux qui doivent être relevés par les acteurs et actrices du monde de l'IA et par les gouvernements, les citoyens et les citoyennes du monde entier. Au fond, il est inutile de savoir si l'IA nous ressemble ou nous ressemblera. La seule question qui importe est que voulons-nous en faire et pourquoi ?

L'IA N'EST PAS INFALLIBLE

La CNIL explique... D'abord par manque de représentativité (dans les données), ensuite l'algorithme repose sur des hypothèses dont certaines peuvent s'avérer trop approximatives. Des erreurs peuvent également survenir à cause

des conditions d'utilisation du système d'IA (mauvaise qualité des données, comme un assistant vocal dans un environnement bruyant) ou des défauts liés aux contraintes du matériel (caméras de vidéosurveillance par exemple). Enfin, les systèmes d'intelligence artificielle ne sont pas exempts des défaillances classiques des systèmes informatiques qui peuvent intervenir sur les infrastructures physiques où sont réalisés les calculs, lors de la communication d'information, ou encore à cause d'une erreur humaine.

→ L'IA remplacera-t-elle l'homme ?

Selon **NUMÉRIQUE ETHIQUE** : Les études d'historiens de l'économie réalisées depuis 30 ans n'ont jamais vu le marché de l'emploi se réduire avec toutes les vagues d'automatisation (machines-outils, informatique, etc.). Les paysans équipés de fourches sont devenus des ouvriers munis d'outils, rendant leur travail plus productif et moins pénible.

ChatGPT s'accorde d'ailleurs à dire que l'IA est un outil puissant créé pour assister l'intelligence humaine, mais elle ne la remplace pas complètement.

En 2022, certaines prévisions étaient assez alarmistes : « dans 20 ans, 42 % des emplois en France pourraient disparaître. L'OCDE tempérait toutefois ces conclusions en indiquant que 10 % des emplois "seulement" seraient voués à véritablement disparaître, tandis qu'environ 50 % de ces emplois seraient plutôt amenés à évoluer ».

Dans un numéro du **FIGARO** de mars 2026 on peut lire « L'IA n'a pas (encore) révolutionné le monde du travail. Et ce sont les concepteurs eux-mêmes qui l'avouent : l'entreprise américaine Anthropic a publié un rapport sur les effets de l'IA sur l'emploi, en s'appuyant sur les données de 2 millions de conversations avec son modèle d'IA générative, Claude. Elle compare ainsi la part d'un travail remplaçable par la technologie et ce qu'il en est réellement, et l'écart se révèle considérable. Parmi les secteurs qui utilisent le plus l'intelligence artificielle, figurent les métiers de l'informatique et des mathématiques, qui cumulent à 33 % d'adoption. Cependant, cela reste faible - quasiment le tiers - par rapport à ce qu'ils pourraient faire, avec 94 % de capacité théorique. Un constat qui vaut également pour l'administratif, les ventes, le droit ou encore l'art et les médias. Ce décalage, l'étude l'explique déjà par les « limitations des modèles ». À cela s'ajoutent « les contraintes légales, les exigences logicielles spécifiques, les étapes de vérification humaine ou d'autres obstacles », listent les auteurs. En d'autres termes : les capacités technologiques sont largement plus rapides que leur adoption, ce qui freine nécessairement les gains enregistrés.

Dans **FUTURA** de mars 2026, on peut lire : Résumer, coder, analyser, conseiller : les systèmes d'intelligence artificielle semblent aujourd'hui disposer des compétences nécessaires pour exercer certaines professions, notamment dans les métiers de bureau. Mais les experts du secteur restent

divisés. Certains se montrent pessimistes. Par exemple, Dario AMODEI, ancien membre d'OpenAI et aujourd'hui PDG d'Anthropic, estime que de nombreux emplois de bureau pour débutants pourraient disparaître dans les prochaines années. D'autres adoptent une lecture plus large de l'histoire du travail. Bill GATES considère que le modèle actuel du travail est une parenthèse historique, construite pour répondre à des besoins économiques précis. Selon lui, l'IA pourrait profondément transformer cette organisation plutôt que simplement la détruire. Les grandes institutions internationales appuient cette vision nuancée. Le Forum économique mondial estime que l'intelligence artificielle et l'automatisation pourraient supprimer environ 92 millions d'emplois d'ici 2030... mais en créer 170 millions. Autrement dit, le solde global pourrait être positif. De son côté, l'Organisation internationale du travail précise qu'un quart des travailleurs mondiaux exercent des tâches exposées à l'IA, mais que seuls 3,3 % occupent des emplois réellement à haut risque de disparition complète.

QUI RESTERA MAÎTRE DU JEU ?

Fin 2025, **FORBES** publiait un article intéressant « L'intelligence humaine à l'épreuve de la vitesse de l'IA : qui restera maître du jeu ? ». L'article affirme que lorsqu'il s'agit de réflexion approfondie et de collaboration entre experts, l'avantage demeure humain et poursuit : Nous avons tendance à surestimer les capacités de raisonnement de l'IA lorsque nous manquons de temps. Dans un monde où le temps équivaut à de l'argent, cette combinaison crée une « tempête parfaite » de cupidité, de tromperie et de crédulité volontaire, chacun espérant prendre une longueur d'avance sur les autres. Le résultat est déjà tangible : le grand public commet une erreur fondamentale dans l'évaluation des faits et des connaissances, ce qui pourrait transformer notre manière de juger l'expertise humaine à l'ère de l'IA. Cette préférence pour la vitesse au détriment de la réflexion n'est pas qu'une question théorique : elle influence déjà des décisions cruciales dans de nombreux secteurs. Des études récentes montrent que les cadres recourant à l'IA générative font des prévisions moins fiables que ceux qui privilégient les méthodes traditionnelles de délibération. L'IA tend à les rendre trop optimistes, tandis que les échanges entre pairs favorisent une prudence qui se traduit par de meilleurs résultats. Dans des secteurs comme la santé, la finance ou le recrutement, une tendance inquiétante se dessine : les systèmes d'IA affichent une confiance excessive, prenant des décisions avec certitude même lorsque les données sont insuffisantes ou erronées.

À la différence des humains, capables d'exprimer des doutes ou de solliciter un second avis, ces systèmes ne remettent jamais leur jugement en question, commettant des erreurs avec une assurance inébranlable. Les chercheurs parlent alors « d'expertise trompeuse » : des systèmes qui paraissent fiables, mais qui manquent de conscience de leurs propres limites.

→ La voie à suivre

Le média donne la voie à suivre : Il ne s'agit pas de choisir entre la réflexion humaine approfondie et la rapidité de l'IA, mais de savoir quand utiliser l'une ou l'autre. Les expériences récentes en collaboration humain-IA montrent que les systèmes les plus performants combinent la vitesse de traitement des données par l'IA et la supervision humaine pour les décisions complexes.

→ Le futur miracle économique

Dans **L'EXPRESS** du mois de décembre 2025, on peut lire : Senior Fellow au Hudson Institute, un influent think tank américain, cet ancien conseiller de plusieurs sénateurs républicains est convaincu que l'intelligence artificielle pourrait être à l'origine d'un futur « miracle économique ». À condition, prévient-il, de laisser le marché faire son œuvre. Une position loin de faire consensus à Bruxelles. De l'IA Act au Digital Market Act en passant par le Data Act, l'Union européenne n'a qu'un mot d'ordre : réglementer. Une approche que déplore Michael SOLON, estimant que l'UE s'y prend à rebours : « à ce rythme, la question n'est pas tant de savoir si l'humain va survivre à l'intelligence artificielle, mais si l'IA va survivre à l'humain ».

QUE VA DEVENIR L'HUMANITÉ ?

Le **NATIONAL GEOGRAPHIC** publiait en janvier 2026 « L'IA pourrait-elle vraiment anéantir l'humanité ? ». Le film « 2001, L'Odyssée de l'espace » a semé une graine dans l'imagination du public de ce que pouvait faire « les machines ». Celle que, un jour, nos machines deviendront si intelligentes, et si humaines, que nous perdrons toute capacité à les contrôler. Pour certains experts, il ne s'agit que d'une nouveauté de l'industrie de la tech, devant laquelle le monde s'extasie. En revanche, certains croient que des machines surpasseront l'intelligence humaine dans de multiples domaines, tout en poursuivant leurs propres objectifs, comme l'auto-préservation au détriment de la vie humaine. Ils pensent que ces machines sont plus proches d'exister que le public ne veut bien le croire. Le super ordinateur d'IBM qui gagnait, en 1996, aux échecs contre les plus grands est loin de chatGPT, conçu plus proche de l'humain, entraîné grâce à une quantité immense de textes et de dynamiques de conversation afin de prédire le prochain mot le plus susceptible d'apparaître dans un dialogue.

Beaucoup d'experts avancent que les outils d'IA n'ont pas besoin de conscience pour nous déconcerter par leur intelligence. Des modèles de pointe dépassent d'ores et déjà les humains sur un bon nombre de données et de tâches cognitives. Ils excellent même en mathématiques, en codage informatique et en reconnaissance de schémas dans de grandes bases de données. Et ces mêmes modèles s'améliorent de jour en jour.

→ La cognition des machines est encore loin derrière les humains

Dans certains domaines, la cognition des machines est encore loin derrière les humains. La capacité de planification des systèmes IA se trouve actuellement « au même niveau que celle d'un enfant », explique Yoshua BENGIO, professeur de l'Université de Montréal. Il remarque toutefois que les modèles d'avant-garde accomplissent de rapides progrès dans ce domaine. Leur raisonnement spatial est également mauvais, il explique que cela est dû au fait que leur entraînement se fait surtout par du texte et des images.

Tandis que les entreprises ont accompli de grandes avancées en investissant d'énormes quantités de puissance informatique dans leurs modèles, il n'est pas encore évident de déterminer si des ordinateurs plus puissants aboutiront à des machines plus intelligentes. À un certain point, un autre facteur pourrait entrer en jeu.

Melanie MITCHELL, professeure au sein du Santa Fe Institute, remarque que **les bébés apprennent en interagissant avec le monde qui les entoure, alors que les systèmes d'IA sont entraînés de façon passive en recevant d'énormes quantités d'informations**. Cela pourrait aider à expliquer pourquoi les chatbots ont tendance à mentir. Sans retour du monde réel, ils ont souvent du mal à discerner le vrai du faux.

Plutôt que de passer un quelconque seuil vers un monde de machines pensantes, comme dans un film de science-fiction, Yoshua BENGIO déclare que l'intelligence des machines continuera de se développer de façon inégale.

L'IA ET LA PROFESSION DANS LA PRESSE

Dans un numéro de **COMPTA-ONLINE** de juin 2025, on peut lire toute l'utilité de l'IA mais... « la technologie reste dépendante d'une supervision humaine : elle ne peut ni interpréter un contexte fiscal complexe, ni adapter une stratégie patrimoniale à la situation personnelle d'un dirigeant. Le rôle de l'expert-comptable évolue alors vers la supervision de l'IA et le conseil opérationnel de proximité ». Et même si d'ici 2055 l'IA évoluera encore et permettra d'enrichir les missions, la technologie libère l'humain, elle ne le remplace pas !

En novembre 2025, **LE JOURNAL DES ENTREPRISES** affirmait : La digitalisation transforme en profondeur le paysage professionnel des cabinets d'expertise comptable et l'intelligence artificielle (IA) s'impose comme un levier majeur d'innovation. Elle augmente la valeur de l'expert-comptable en automatisant les activités récurrentes, en assurant la fiabilité des informations et en simplifiant l'analyse stratégique. L'un des premiers bénéfices concrets de l'intelligence artificielle réside dans le traitement automatisé des factures et pièces comptables. Autre usage emblématique : la détec-

tion d'anomalies et la prévention des risques. L'IA devient également un allié dans l'analyse prédictive. En croisant données financières, indicateurs sectoriels et historiques d'activité, certains outils anticipent les tensions de trésorerie, proposent des simulations de scénarios ou identifient des opportunités d'optimisation fiscale. De quoi offrir aux clients un accompagnement proactif et sur mesure, dans une logique de conseil augmenté.

L'EXPRESS titrait, quant à lui, en mars 2026 « La vérification est indispensable : les comptables face au casse-tête de l'IA ». Chez les professionnels de la comptabilité, l'intelligence artificielle a permis de gagner en efficacité. Mais derrière celle-ci se cachent de nouveaux risques. Selon une étude Dext/Censuswide (janvier 2026), 37 % des professionnels de la comptabilité signalent des pertes financières pour les entreprises à la suite de conseils erronés fournis par l'intelligence artificielle. De plus, 60 % des comptables passent jusqu'à trois heures par mois pour rectifier de petites erreurs quand 31 % perdent de quatre à dix heures par semaine à corriger des problèmes plus importants liés aux IA génératives. Malgré les erreurs de l'IA, 59 % des comptables constatent une augmentation du nombre de clients qui s'appuient sur des conseils générés par l'IA pour remettre en question, ou contester, des conseils professionnels, et 59 % indiquent une hausse de ceux prêts à remplacer leurs services par l'IA (étude DEXT). Par ailleurs, des fraudes existent, comme des notes de frais aux montants modifiés par l'IA. Si l'expert ne constate pas pour l'instant de diminution d'effectifs, la concurrence entre les cabinets s'accroît, ces logiciels génèrent de nouvelles dépenses et les comptables doivent surtout repenser leur métier autour du conseil, expliquer un bilan, une stratégie. L'important est de se former à l'IA, et le métier doit évoluer pour créer une valeur ajoutée par la relation client...

En mars 2026, **LE MONDE DU CHIFFRE** titrait « Intelligence artificielle et audit : la CNCC mobilise la profession lors de sa 5ème journée Confiance Numérique ». Le thème de la Journée Confiance Numérique de la CNCC le 9 mars 2026 était « L'IA dans votre quotidien d'audit : une opportunité pour tous ». Philippe VINCENT, Président de la CNCC, a mis en lumière la stratégie engagée par la CNCC pour accompagner la transformation numérique de la profession tout en garantissant la fiabilité, la traçabilité et la sécurité des travaux d'audit. Dans cette perspective, la CNCC développe plusieurs initiatives structurantes pour les cabinets comme la publication de fiches pratiques dédiées aux usages de l'intelligence artificielle, une charte encadrant l'utilisation de l'IA au sein des cabinets ou encore l'évolution de ses outils numériques, notamment SidoniAssist, base documentaire professionnelle enrichie par l'IA générative afin de faciliter l'accès à l'information. La profession mène également une réflexion transversale avec d'autres acteurs du droit et du chiffre afin d'analyser les impacts de l'IA sur l'ensemble des professions réglementées, notamment dans le cadre d'un travail collectif autour d'un livre blanc. La journée fut aussi l'occasion de dresser un panorama des usages émergents impactant la profession et les implications réglementaires du déploiement de l'IA dans les cabinets. Pour la CNCC, l'IA doit donc être considérée avant tout comme un outil d'augmentation des capacités de l'auditeur. Enfin, la finale du HackAUDIT, concours national d'innovation organisé par la CNCC, a mis à l'honneur la créativité des étudiants autour du thème : « Les agents IA au service de la transformation de la profession de commissaire aux comptes ».



Emmanuel DERRIEN
Président EyB
Conférencier national IA

→ Pour vous, est-ce que l'IA prendra le dessus sur l'intelligence humaine ?

La question est directe et peut être angoissante dans nos professions de cols blancs. Il ne faut pas se le cacher, l'IA est déjà en compétition avec les humains, particulièrement sur les tâches répétitives et qui ont moins de valeur ajoutée. Pour le reste, elle s'ajoute à l'intelligence humaine, elle en est même le prolongement. Ce qu'elle fait mieux que nous et c'est devenu évident : traiter des volumes massifs de données, détecter des soucis invisibles à l'œil nu, produire en quelques secondes ce qui nous aurait pris des heures. Mais quid de comprendre le sens subtil d'une relation avec un dirigeant, porter la responsabilité d'un conseil pour une gérante du commerce de sa vie, naviguer dans l'ambiguïté d'une situation humaine stratégique pour l'entreprise...

Pour un expert-comptable, la vraie question n'est pas "l'IA va-t-elle me remplacer ?" mais "qu'est-ce que je fais de ce temps libéré ?" Oui, elle automatise. Oui, elle optimise. Mais le jugement, la confiance, l'interprétation restent humains, et c'est précisément là que se joue la valeur ajoutée de la profession.

Ceux qui perdront ne seront pas remplacés par l'IA. Ils seront remplacés par des confrères qui, eux, savent l'utiliser.

UN CONGRÈS IFEC QUI R'ÉVOLUTIONNE



Célia MERO
Vice-Présidente de l'IFEC



Chloé MARQUES
Commissaire du Congrès IFEC 2026

→ Optimiste exigeant : notre cap face à l'IA ?

L'intelligence artificielle n'est plus une perspective lointaine. Elle s'installe désormais au cœur de nos pratiques, transforme nos outils, accélère nos processus et interroge, en profondeur, l'avenir de nos métiers.

À travers ce dossier, nous souhaitons ouvrir une réflexion collective sur notre écosystème de l'expertise comptable et du commissariat aux comptes face à ces mutations. Comprendre ce qui change, mesurer ce qui se transforme, et surtout identifier la manière dont nous pouvons en rester acteurs.

Car une certitude s'impose : ces évolutions ne doivent pas se subir, elles doivent se construire.

L'enjeu n'est pas uniquement technologique. Il est professionnel, économique et stratégique. Demain, la valeur de nos métiers reposera moins sur la production que sur notre capacité à analyser, à éclairer et à accompagner les décisions dans un environnement toujours plus complexe.

C'est dans cette perspective que nous devons nous engager. Faire de l'intelligence artificielle un levier de performance pour les cabinets, accompagner la montée en compétences de la profession, et affirmer avec force notre rôle au cœur de la chaîne de confiance économique.

Notre profession a toujours su évoluer face aux transformations de son environnement. Elle doit aujourd'hui poursuivre cette dynamique avec lucidité et ambition.

C'est avec cet état d'esprit — optimiste et exigeant — que nous souhaitons avancer.

L'atelier « L'IA : Menace ou levier pour la chaîne de valeur du cabinet ? » en partenariat avec CEGID : venez décrypter les risques, les limites et surtout les opportunités d'une transformation qui redéfinit déjà nos métiers. Un atelier concret et inspirant pour comprendre comment allier automatisation, capital humain et déontologie afin de bâtir une offre de valeur réellement différenciante et prendre une longueur d'avance.

L'atelier avec AGIRIS, « L'IA comme assistant du cabinet : Automatiser sans perdre le contrôle », vous montre comment déployer une automatisation maîtrisée de la tenue comptable, sans perdre la main ni la responsabilité. Repartez avec une méthode structurée, des cas concrets et des règles de gouvernance pour sécuriser vos usages de l'IA et transformer vos gains de productivité en missions d'analyse et de conseil.



Laëticia CHANE YAN NAM
Présidente de la section IFEC Réunion
Corapporteuse du Congrès IFEC 2026

L'atelier « Le jugement professionnel augmenté grâce à l'IA », présenté au Congrès IFEC avec le partenaire SKELTER, met en avant les apports concrets de l'intelligence artificielle en cabinet d'audit. Analyse par les risques, veille sectorielle, détection d'anomalies ou de signaux de fraude : l'IA renforce l'efficacité et la pertinence des missions. L'atelier proposera une illustration très concrète à travers le traitement du chiffre d'affaires. Utilisée avec méthode, esprit critique et maîtrise des enjeux de sécurité, d'anonymisation et de pseudonymisation des données, l'outil devient un levier puissant au service du jugement professionnel, sans remplacer l'expertise humaine.



Juan QUEVAUVILLERS,
Corapporteur du Congrès IFEC 2026

Je porte 3 ateliers : L'atelier « L'expert-comptable augmenté : révision et conseil à l'ère de l'IA » avec ACD vous donnera les bonnes pratiques IA à mettre en place au cabinet pour repenser le process de révision comptable tout en conservant le contrôle sur la qualité du jugement professionnel et la relation client. Déléguer à l'IA sans subir !

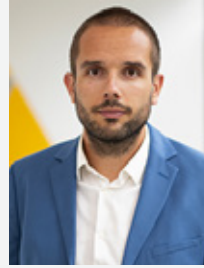
Embarquez dans l'atelier « L'IA au service du développement client du cabinet » avec PENNYLANE, pour détecter proactivement les besoins clients et transformer l'expérience client. Le risque est en effet de réduire la relation client à une logique algorithmique, en laissant l'IA interpréter des signaux sans le recul et l'intelligence situationnelle de l'expert-comptable, au détriment de la confiance et de la proximité qui fidélisent durablement.

IA et capitaux extérieurs pour accélérer la transformation du cabinet. L'atelier « Le secteur de l'expertise comptable à l'heure de la financiarisation et de l'IA » avec Rothschild permet d'avoir les clés pour ne pas subir la mutation afin que rentabilité court-terme et automatisation ne prennent le pas sur la singularité du conseil apporté par l'expert-comptable.



Guillaume DITTMER,
Président de la section IFEC Toulouse
Midi Pyrénées et Corapporteur
du Congrès IFEC 2026

L'atelier que je porte au Congrès de l'IFEC avec notre partenaire Laplace, permet de mettre en lumière le rôle de l'IA dans l'ouverture de nouveaux marchés pour les experts-comptables. Au-delà de l'automatisation, l'intelligence artificielle transforme notre capacité à analyser, conseiller et accompagner les dirigeants. Elle nous invite à repenser nos missions, à développer de nouvelles expertises et à investir des champs encore pas suffisamment exploités : pilotage, anticipation, data, stratégie, organisation. Pour la profession, l'enjeu est clair : faire de l'IA non pas une menace, mais un levier de croissance, de différenciation et de valeur ajoutée au service de nos clients.

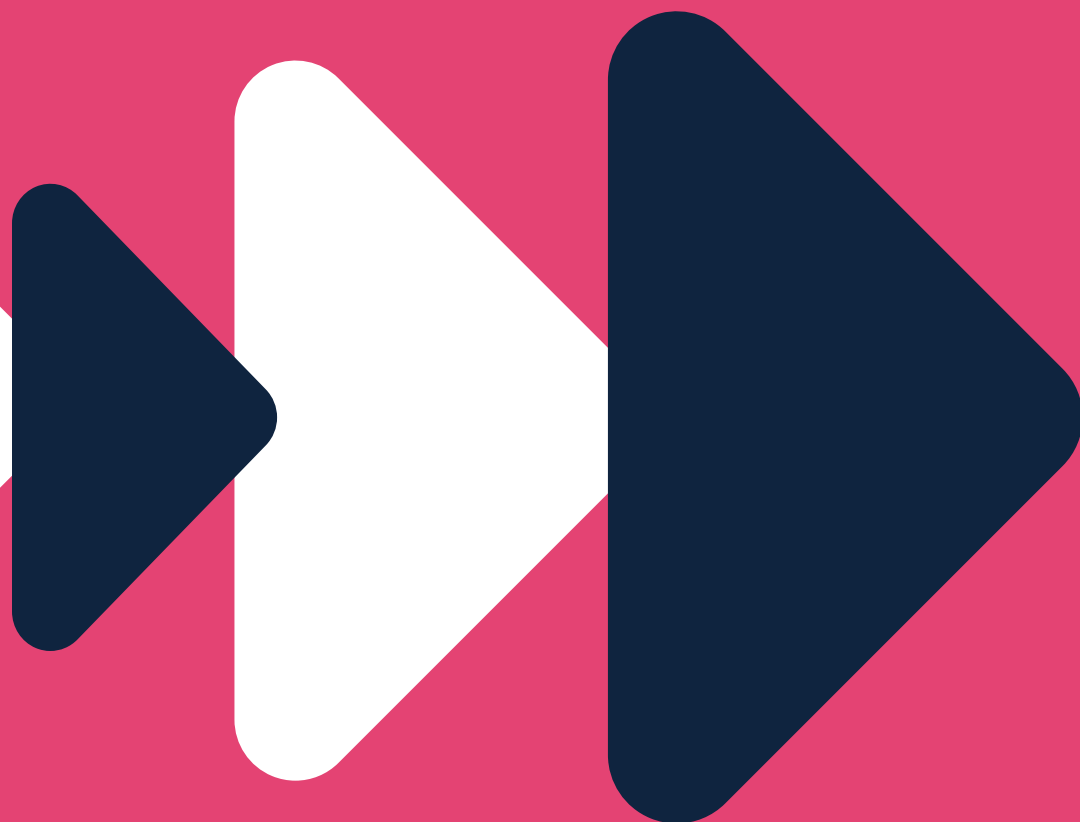


Alexis GRAEF
Président de la section IFEC Alsace
Rapporteur général du Congrès IFEC
2026

L'intelligence artificielle n'est plus une promesse d'avenir. Elle est désormais présente dans nos outils, nos processus et de plus en plus dans notre quotidien professionnel. Souvent utilisée de manière informelle, parfois de façon aléatoire, elle soulève aujourd'hui une question essentielle : comment en faire un véritable levier de performance pour le cabinet tout en conservant la maîtrise de nos travaux et de nos responsabilités ? À travers cet atelier animé par Adrien VECTEN, du CJEC Champagne, consacré aux impacts et aux usages de l'IA, nous partagerons des retours d'expérience et des pistes de réflexion pour aider les cabinets à structurer leur démarche. L'objectif n'est pas d'utiliser l'IA pour suivre une tendance mais de l'intégrer là où elle apporte une réelle valeur ajoutée aux collaborateurs, au cabinet et à ses clients.

L'atelier « Cybersécurité et IA : sécuriser le cabinet et ses données », que je porte au Congrès IFEC avec le partenaire SOC Networks, met en lumière une réalité méconnue : l'IA est déjà entrée dans nos cabinets, le plus souvent sans aucun cadre. Chaque jour, des données clients sont saisies dans des outils d'IA grand public, sur des comptes personnels, hors de tout contrôle. Le risque est majeur : atteinte au secret professionnel, fuite de données, responsabilité du cabinet engagée à son insu. En 45 minutes, SOC Networks, spécialiste de la protection des cabinets, donnera les clés pour reprendre la main : comprendre ces outils, identifier les usages à risque et poser le cadre pour bénéficier de l'IA en toute sécurité.

Une caisse à l'image de la profession



active

Gouvernée par la profession pour la profession, la Cavec a bâti au fil des années, avec constance et détermination, un système de retraite et de prévoyance solide, pérenne et efficace.

Cavec



Alexandre GOULET,
Président de la section IFEC
Champagne Ardenne

Bienvenue en Champagne-Ardenne pour échanger sur l'IA

Un temps fort pour un syndicat puissant, le congrès IFEC 2026 se tiendra à Reims, l'occasion de vous faire découvrir cette belle ville et ses maisons de Champagne, sans élément artificiel mais avec l'intelligence collective ! Je suis ravi de vous accueillir dans ce lieu du sacre des rois de France.

L'IA dans notre cabinet : ce qu'on a vraiment appris

L'IA ne révolutionne pas tout du jour au lendemain. Mais elle change quelque chose de fondamental : elle rend du temps. Du temps de cerveau. Du temps pour faire chacun son vrai métier expert.

Chez RYDGE Conseil, nous avons choisi une voie exigeante : explorer avec méthode, déployer de façon ciblée, et ne conseiller que ce qu'on pratique soi-même. Car l'IA transforme aussi les métiers de nos clients PME et ETI : leurs processus, leur organisation, leur compétitivité. Et pour les accompagner de manière crédible sur ce chemin, nous l'arpenons aussi pour nous-mêmes.

Ce qu'on a déployé, et pourquoi dans cet ordre

Microsoft Copilot Chat pour tous les collaborateurs : rédaction, recherche, analyse de documents, bref l'IA dans le quotidien et sans friction. Un notetaker IA en cours de déploiement, pour pouvoir être pleinement à l'écoute de son client en réunion et repartir avec un compte rendu complet. Nos équipes expertes, elles, utilisent GPT Pro et Claude d'Anthropic pour des usages plus avancés : faire évoluer nos outils métier, conduire de nouvelles missions, réaliser nos diagnostics data & IA clients. Les formations approfondies arrivent à la rentrée ; parce qu'on apprend mieux quand on n'est pas sous l'eau.

La sécurité : ligne rouge, pas ligne de communication

Aucune donnée client ne transite par un outil non sécurisé. RGPD, politiques d'usage par profil, engagements contractuels sur la non-utilisation des données pour l'entraînement des modèles. Ce n'est pas un argument de façade, c'est la condition pour que vos équipes utilisent l'IA sereinement, et vos clients sans méfiance.

Ce que l'IA change vraiment, et ce qu'on n'attendait pas

Sur nos missions de diagnostic data & IA, l'IA nous a permis de faire quelque chose qu'on ne faisait pas assez : exploiter vraiment les contenus non structurés : les transcriptions d'interviews terrain, les comptes rendus d'immersion. Ces

matériaux riches qui dormaient dans nos dossiers faute de temps pour les traiter. Aujourd'hui, nos consultants passent moins de temps à mettre en forme et plus de temps à identifier les vrais gisements de valeur, à challenger les hypothèses, à construire des recommandations concrètes pour que nos clients puissent mettre en place leurs premiers cas d'usage IA adaptés pour leur entreprise et leurs métiers.

La leçon la plus précieuse de ces deux ans ? L'IA recentre chacun sur son vrai métier. Elle prend le travail mécanique. Elle rend l'essentiel : le jugement, la relation, la prise de responsabilité. Pour nos équipes comme pour celles de nos clients.

Ce que vous venez de lire, c'est la partie visible. En dessous, nos équipes expertes explorent et construisent déjà les cas d'usage de demain, pour enrichir nos pratiques métier en profondeur, et faire évoluer nos offres de service clients. On en reparlera.



Guillaume UFFERTE
Vice-Président de l'IFEC et Président
des Commissions IFEC Fiscale et
Formation

→ Utilisez-vous régulièrement l'IA ?

Oui, j'utilise désormais l'intelligence artificielle de manière régulière dans mon activité. Le recours à ces outils devient presque incontournable au regard des évolutions technologiques et des gains de productivité qu'ils permettent, notamment pour le traitement de données, l'automatisation de tâches répétitives ou encore l'analyse rapide d'informations complexes.

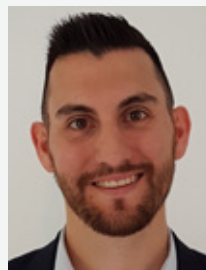
L'IA constitue un véritable levier d'efficacité et de performance, en nous permettant de nous concentrer davantage sur des missions à forte valeur ajoutée. Elle facilite également l'accès à une information structurée et actualisée, ce qui renforce la pertinence de nos analyses.

Pour autant, il est essentiel de ne pas considérer l'intelligence artificielle comme une finalité en soi. Notre métier repose avant tout sur le jugement, l'expérience et la compréhension fine des enjeux propres à chaque dirigeant. L'intelligence humaine reste indispensable pour interpréter les données, prendre du recul et formuler des recommandations adaptées.

Ainsi, l'enjeu n'est pas d'opposer intelligence artificielle et intelligence humaine, mais bien de les articuler. C'est dans cette complémentarité que nous pouvons pleinement remplir notre mission de conseil auprès des chefs d'entreprise.



Julien CATANESE AUBIER
Diplômé d'expertise comptable,
consultant et formateur



Florian DUFOUR
Diplômé d'expertise comptable,
consultant et formateur

Comment doit-on protéger les données en utilisant l'IA ?

Un collaborateur pressé colle un fichier des écritures comptables, une DSN ou un courriel client dans un outil d'intelligence artificielle gratuit. En quelques secondes, des données confidentielles ont quitté le cabinet. Le scénario n'a rien de théorique : en 2023, des salariés de Samsung ont divulgué des informations sensibles en utilisant ChatGPT, et plus de 100 000 comptes ChatGPT ont été compromis entre 2022 et 2023, puis revendus sur des forums cybercriminels⁽¹⁾.

Le principal risque ne vient pas de l'IA elle-même, mais des données confidentielles qui sortent du cabinet sans contrôle.

→ Le cabinet en première ligne

Le cabinet manipule en permanence des données personnelles et des informations couvertes par le secret professionnel. Ces deux exigences se cumulent alors, sans se confondre : un outil peut être conforme au RGPD tout en exposant une information couverte par le secret. Le cabinet est par ailleurs responsable de traitement au sens du RGPD : il répond du choix de ses outils et de leur usage⁽²⁾.

Respecter le RGPD ne suffit pas : le secret professionnel impose une vigilance supplémentaire.

→ Bien choisir l'outil

Le premier levier est le choix de la solution. Trois vérifications s'imposent :

- le lieu d'hébergement des données, en privilégiant l'Union européenne et en restant attentif aux outils soumis au droit américain et leurs clauses contractuelles types (CCT) ;
- l'usage que l'éditeur fait des données, en particulier leur éventuelle réutilisation pour l'entraînement des modèles ;
- enfin les garanties contractuelles et les certifications de sécurité, comme ISO 27001 ou SecNumCloud.

Un même éditeur applique des règles très différentes selon l'offre. Les versions grand public et gratuites peuvent réutiliser les données saisies et les conserver durablement, tandis que les versions professionnelles et contractualisées, comme Copilot pour Microsoft 365 ou les offres entreprise de Mistral ou d'Anthropic, prévoient des engagements de non-entraînement et une durée de conservation encadrée⁽³⁾.

Avant de confier la moindre donnée à une IA, il faut savoir où elle est hébergée, ce que l'éditeur en fait et ce que prévoit le contrat.

→ Adapter ses précautions à la maîtrise de l'outil

Les précautions à prendre dépendent ensuite de la maîtrise de l'outil. Sur un outil non maîtrisé, version grand public, compte personnel ou site ouvert, aucune donnée client identifiable ne doit être transmise : on anonymise ou l'on s'abstient⁽⁴⁾. Sur un outil maîtrisé et contractualisé, l'éditeur agit en sous-traitant au sens du RGPD et l'on peut traiter des données clients comme avec tout logiciel professionnel, à condition de bien configurer les droits d'accès. Le Conseil national de l'ordre des experts-comptables va même plus loin et recommande, par prudence, d'anonymiser les données confidentielles même sur un outil conforme, et de fermer l'accès de l'outil aux dossiers sensibles⁽⁵⁾.

Sur un outil grand public, on ne dépose jamais de donnée client identifiable ; sur un outil professionnel et contractualisé, on peut le faire en maîtrisant les accès, l'Ordre recommandant malgré tout d'anonymiser par prudence.

→ Encadrer les équipes

La technique ne suffit pas sans organisation. Une charte d'usage opposable précise ce qui est permis et interdit. Par ailleurs, une maîtrise minimale de l'IA par des collaborateurs est désormais une obligation prévue par le règlement européen sur l'intelligence artificielle⁽⁶⁾. Le point est d'autant plus sensible que les salariés du cabinet ne sont pas personnellement tenus au secret professionnel, mais à une obligation de discrétion. Tout cela peut être clarifié dans la charte ou un document annexe, qui doit faire l'objet d'une présentation aux équipes.

Une charte d'usage et la formation des équipes constituent la première barrière.

→ La responsabilité reste humaine

Aucun de ces outils n'est infaillible. L'IA générative produit des erreurs, parfois plausibles en apparence, au point qu'un très grand cabinet international a dû rembourser le gouvernement australien en 2025 après la remise d'un rapport comportant des éléments inventés. La vérification humaine du résultat reste donc indispensable. **L'IA assiste le professionnel, mais ne le remplace pas.**

(1) ANSSI, CERT-FR, L'IA générative face aux attaques informatiques : synthèse de la menace en 2025, CERTFR-2026-CTI-001, 4 février 2026. (2) Académie des sciences et techniques comptables et financières, Cahier n°43, « IA générative et protection des données : confidentialité, RGPD, secret professionnel », avril 2025, entretien avec Félicien Vallet (CNIL) ; Institut d'études juridiques du Conseil supérieur du notariat, Introduction à l'intelligence artificielle à l'attention des notaires, décembre 2025. (3) CNOEC, FAQ du webinaire « IA générative : conjuguer sécurité et performance pour votre cabinet », 10 décembre 2025 ; Anthropic, Updates to Consumer Terms and Privacy Policy, 28 septembre 2025 (applicable aux offres grand public Free, Pro et Max ; les offres professionnelles en sont exclues, cf. Anthropic Privacy Center, Is my data used for model training?). (4) CNOEC, Comment utiliser ChatGPT ? , octobre 2024. (5) CNOEC, FAQ du webinaire du 10 décembre 2025, op. cit. (6) Règlement (UE) 2024/1689 du Parlement européen et du Conseil du 13 juin 2024 établissant des règles harmonisées concernant l'intelligence artificielle, article 4.

POINT DE VUE



Yannick OLLIVIER

Vice-Président du Conseil National de l'Ordre des Experts-Comptables –
Président de la Commission Modèle économique durable
Président de Fiteco

→ Utilisez-vous l'IA dans votre cabinet, et pour quels types de missions ? Quels avantages et quels inconvénients en tirez-vous au quotidien ?

Oui, nous l'utilisons depuis plusieurs années déjà, et nous l'utilisons sérieusement. Chez Fiteco, l'IA n'est pas un sujet de communication, c'est une trajectoire industrielle. Des modules de machine learning sont aujourd'hui opérationnels sur l'ensemble de notre flux achat : classification des factures, prédiction du compte de comptabilisation, détection des immobilisations, traitement automatique des pages et des tickets. Compte tenu des possibilités de l'IA et de l'arrivée de la facture électronique, nous pourrions prochainement aller beaucoup plus loin dans le taux d'automatisation de la tenue. Au-delà de la tenue, nous travaillons à l'industrialisation de missions à plus forte valeur ajoutée : agents de révision continue, diagnostic financier, conseil prédictif.

Les avantages sont réels. Nos collaborateurs sont progressivement libérés de tâches dont la valeur n'est pas toujours perçue par nos clients, et peuvent se concentrer sur ce qui fait le sens de notre métier : l'analyse, le conseil, l'écoute du dirigeant. Mais ne nous racontons pas d'histoires : l'IA produit des résultats qu'il faut systématiquement contrôler, parce qu'elle se trompe avec la même assurance qu'elle a raison. C'est précisément là que notre signature reprend tout son poids. Notre rôle n'a pas changé : nous restons les garants d'une information fiable, sincère et fidèle, et c'est nous, in fine, qui engageons notre responsabilité.

→ Mettez-vous des limites aux usages de l'IA, et comment garantes-vous la sécurité des données ?

Bien sûr, et ces limites, nous les fixons collectivement, pas individuellement.

Première règle : aucun outil d'IA grand public dans nos usages métier. Les données de nos clients sont hébergées en France ou en Europe, dans un cadre sécurisé, et ne sont jamais utilisées pour entraîner un modèle externe. Charte interne, formation, gouvernance qui valide chaque nouvel usage avant son déploiement : nous avons posé les fondations.

Deuxième principe, plus stratégique : nous avons choisi de rester indépendants des fournisseurs d'IA. Le moteur restera une commodité. Notre valeur, ce sont les données accumulées dans nos systèmes, les savoirs Fiteco partagés par nos 3 300 collaborateurs, et l'orchestration propriétaire qui articule le tout dans nos process. Cette indépendance est notre boussole, parce que nos clients nous confient leurs données les plus sensibles : nous n'avons pas le droit de fragiliser la confiance qu'ils placent en nous.

→ Cela change-t-il quelque chose dans votre cabinet en matière d'emploi, de compétences ou de formation ?

Soyons lucides : le métier évolue, et il évolue vite. Nous devons nous adapter, et c'est ce que nous faisons.

La part de saisie diminue, et nous devons réallouer massivement nos capacités humaines de la production vers le conseil. Nous faisons évoluer nos collaborateurs et nous ouvrons les portes à de nouveaux profils : moins de purs techniciens du chiffre, davantage de profils relationnels, capables de grandir avec ces outils.

Pour bien aborder ce virage, **je distingue trois priorités.**

- Embarquer les équipes d'abord. Notre conviction est simple : faire de chaque collaborateur un contributeur de la transformation, pas un spectateur.
- Ouvrir nos cabinets ensuite à de nouveaux profils, masters de data, de cybersécurité ou d'IA, aux côtés des comptables et des auditeurs.
- Investir massivement dans la formation enfin : c'est pour cela que nous avons engagé un plan de formation ambitieux et créé notre propre école interne, l'École Fiteco, qui délivre des formations diplômantes pour préparer les métiers de demain : experts conseil, chargés de développement en conseil social, ...

La technologie nous fera gagner du temps, mais c'est la relation humaine, l'intelligence du contexte, la proximité avec nos territoires qui feront la différence. Si nous savons articuler ces trois priorités, alors nous aurons les bons atouts pour réussir.



Charles-René TANDE

Président de la CAVEC

→ **Pensez-vous que l'IA supplantera l'intelligence humaine ?**

Je n'ose pas comparer l'intelligence humaine et l'intelligence artificielle car j'espère que nous saurons conserver la prééminence de notre intelligence émotionnelle qui permet de continuer à assurer le rôle central de l'humain dans nos métiers de service notamment.

Mais évidemment, si on retient comme critère les capacités à collecter l'information, la traiter et en faire des analyses, des synthèses, l'IA est déjà largement au-dessus des capacités humaines et ce n'est que le début.

Il reste tout de même l'approche d'un problème qui peut ne pas toujours être rationnel et l'homme a ce pouvoir de déroger à la standardisation.

C'est notre force.

Plus une société est complexe par sa législation et son système organisationnel et plus la demande d'humain est forte pour répondre aux demandes. Et nous le constatons notamment dans le social : notre valeur ajoutée croît au fur et à mesure que le droit du travail se complexifie.

→ **Pensez-vous que l'IA changera la donne dans les missions de la profession ?**

Bien sûr, mais nous sommes habitués aux changements. J'ai vu arriver la micro-informatique dans les cabinets puis les récupérations bancaires et les télétransmissions pour en arriver maintenant à la facture électronique et le recours à l'IA. Plus récemment, on parlait d'ubérisation inéluctable... nous n'y sommes pas. Ceci signifie d'une part que la profession sait s'adapter mais aussi que nos équipes évoluent avec le progrès technologique.

L'IA va sans doute accentuer le phénomène et certaines catégories de postes seront évidemment impactées avec la conjugaison de la facture électronique et des outils intégrant l'IA.

Nous constatons également un phénomène plus inquiétant : la charge mentale s'accroît sur le management. Chacun traite un plus grand nombre de dossiers, subit plus de pression de la part du client et doit encore plus enca-

drer de jeunes qui sont en demande de plus en plus forte puisqu'ils utilisent l'IA pour leur simplifier la tâche. On va arriver à la limite de ce que notre cerveau peut faire et je crains que les phénomènes de burn-out ne s'accroissent. Il va falloir être attentif à cela dans les prochaines années.

Ce que nous voyons également, comme d'ailleurs en médecine ou le patient a fait son diagnostic avant la consultation, c'est le client encore plus documenté qu'auparavant qui nous interroge et nous teste sur les solutions qu'on lui propose. Nous avons la capacité de synthèse qui l'emportait sur les moteurs de recherche, l'IA vient aussi nous concurrencer sur les capacités de synthèse fiscale, sociale, juridique et économique.

Une conséquence également : les matières enseignées, les méthodes d'apprentissage et les examens doivent rapidement évoluer pour tenir compte des vrais besoins des cabinets et des entreprises.

→ **Avec le progrès technologique, comment voyez-vous la profession dans 10 ans ?**

Je l'avais souvent exprimé lors des AG des conseils régionaux lorsque j'étais Président de l'Ordre, que je présentais l'arrivée de la facture électronique et que nous avons lancé la plateforme jefacture.com au congrès de Paris en 2019 : la dématérialisation totale des données va nous permettre de traiter la donnée en flux continu et d'avoir des tableaux de bord au jour le jour, client par client.

Ceci implique que nos cabinets seront organisés avec cet objectif d'être vraiment le copilote du chef d'entreprise, le lanceur d'alerte aussitôt qu'il apparaît des éléments d'exploitation ou de trésorerie surprenants.

Notre rôle de conseil sera encore plus fort au détriment des tâches matérielles répétitives.

Nous resterons des professionnels de confiance et je pense que plus la technologie sera efficace et omniprésente, plus il y aura besoin d'humain dans les métiers de service.

Quant à l'économie générale de nos cabinets, je pense que les phénomènes de concentration à l'œuvre vont se poursuivre pour porter les investissements nécessaires en matière de technologie, mais que ce mouvement sera accompagné d'une dynamique de spécialisation, de stratégies de niche, pour les cabinets qui souhaitent conserver une taille plus restreinte. L'IA est un tournant majeur, mais nous nous sommes collectivement et individuellement préparés. Je suis confiant pour l'avenir de notre profession.

Interview réalisée sans IA.



André-Paul BAHUON
Président d'honneur de l'IFEC

→ **Pour vous, est-ce que l'IA prendra le dessus sur l'intelligence humaine ?**

Depuis de nombreuses années, je prends le temps de m'intéresser à l'évolution de l'Intelligence Artificielle, qui prend une voie d'accélération dans notre vie, du fait des poussées technologiques.

La machine conçue par Alan TURING, en 1936, est sûrement l'un des premiers instruments de logique IA, puisqu'elle s'attaquait à une abstraction du fonctionnement des appareils mécaniques de calculs, pour prétendre passer à une définition du concept d'algorithme, ou de procédure mécanique. La première utilisation a été le déchiffrement d'un code réputé inviolable, ENIGMA, utilisé par les Allemands pendant la seconde guerre mondiale. Pour autant, c'est la science d'Alan TURING qui permet l'interprétation des résultats de la machine, déjà apprenante.

Plus près de nous, et dans l'utilisation des réseaux sociaux ou des sites marchands, les algorithmes sont venus ponctuer nos recherches sur internet en tentant de nous orienter vers tel ou tel objectif. C'est un ingénieur Français qui a imaginé ce type d'outils, Roland MORENO, qui, après avoir inventé la puce électronique qui est encadrée dans une carte de paiement, ou autre, s'est attaqué au travail sur les algorithmes « intelligents ». Mais là encore, c'est bien la personne utilisatrice qui a son propre arbitre et qui décide.

Tous ces détours pour évoquer le fait que l'intelligence artificielle n'est que le résultat abouti, à ce jour, d'une longue histoire, que l'humain a mis en place au service de son efficacité. Cependant, l'intelligence artificielle n'est douée d'aucune empathie, ou sympathie ou antipathie. L'homme demeure souverain sur le plan émotionnel. Le sentiment est l'une des bases du jugement, du libre arbitre comme le sont les gènes, l'itinéraire personnel, l'érudition, la culture, l'interaction personnelle. En deux mots : l'humain conserve face à l'intelligence artificielle, l'intelligence ajoutée. IA contre IA.

→ **Pensez-vous que l'IA changera la donne dans les missions de la profession ?**

Si l'on avait interrogé un scribe (ancêtre des professionnels du chiffre) mésopotamien 6 000 ans avant notre ère, c'est-à-dire, un peu plus de 8 000 ans, comment voyez-vous votre métier dans le futur, il aurait probablement deviné que le passage de la tablette d'argile vers le papyrus serait sûrement une révolution, et il aurait dit « je m'adapte ! ».

Si l'on avait questionné le comptable des années cinquante, comment voyez-vous votre métier dans le futur, il aurait sûrement indiqué que les ordinateurs IBM allaient lui faire

changer ses méthodes, et il aurait dit « je m'adapte ! ».

Si l'on avait interpellé le professionnel des années quarante, comment voyez-vous l'avenir, il aurait sûrement deviné l'évolution de ses tâches avec les ordinateurs miniaturisés, et les outils bureautiques, dont particulièrement les tableurs, et il aurait dit « je m'adapte ! ».

Si l'on avait demandé au jeune diplômé des années 2020, comment voyez-vous l'avenir de la profession, il aurait sûrement deviné le chamboulement des moyens technologiques, et la montée en puissance de l'IA, et il aurait dit « je m'adapte ! ».

Notre profession est caméléon, animal préhistorique, qui a su en tout temps par sa résilience s'adapter. Alors pourquoi poser la question de savoir si l'IA changera la donne dans les missions de la profession ? La réponse est évidemment oui ! Celles et ceux qui ont anticipé prendront de l'avance pour un nouveau service, les autres suivront, mais attention l'effet Schumpétérien n'est pas loin dans ces mouvements, par la destruction de valeur, et la création de valeur.

→ **Avec le progrès technologique, comment voyez-vous la profession dans 10 ans ?**

Dans dix ans, la profession que nous connaissons aujourd'hui, et que nous tentons de deviner pour demain, sera une profession qui s'interrogera sur les nouvelles modifications qu'elle rencontrera dans les dix ans qui suivront.

Elle sera constituée de femmes et d'hommes au service de l'économie et des entreprises, dans le ferment des valeurs de la nation et de l'Europe.

Son activité sera renforcée en matière de valeur ajoutée à dispenser, de haussement des compétences, d'exercice accru du jugement professionnel.

La fonction de l'expert-comptable, en dehors de la sécurité de la base de l'impôt, repris progressivement par l'état, est d'appréhender de l'information, de digérer de l'information, et de restituer de l'information, sous toutes ses formes de manière pertinente, utile et efficace. C'est dans cet axiome que devront s'inscrire les professionnels. Cela réclamera une adaptation constante, par notamment de la formation de manière importante, et par une proposition de services souhaitée par les parties prenantes de la profession.

Donner de la confiance, émettre de l'assurance, permettre de la simplicité, offrir de la sécurité active, pourraient être des attendus des entreprises et de l'économie pour des tiers de confiance.

La profession pourrait, aussi, évoluer dans un champ de concurrence plus important réclamant une forme de concentration ou de partage de moyens et d'intelligence ajoutée accrue.

Pour résumer : Mesdames et Messieurs les « Cerfateurs », il y a danger pour vous, consœurs et confrères dispensateurs de valeur ajoutée de manière « phytale », l'avenir vous attend !



Patrick MARTIN
Président du MEDEF

Nous avons posé la question à Patrick MARTIN, Président du MEDEF : Pensez-vous que l'IA remplacera un jour l'homme au travail ? Voici sa réponse...

Intelligence artificielle : soyons acteurs d'un avenir augmenté !

« Non, mais... ». C'est ainsi que je pourrais résumer en deux mots ma réponse à votre question.

Non, l'intelligence artificielle ne remplacera pas l'homme. Mais à condition que nous nous donnions les moyens de maîtriser cette nouvelle technologie. La maîtriser pour ne pas la subir. La maîtriser pour que l'enjeu ne soit pas d'être remplacé, mais bien de profiter de missions augmentées.

→ 1^{ère} étape : Comprendre que l'IA est l'affaire de tous

L'IA est l'affaire de toutes les entreprises et de toutes les professions. Elle n'est pas réservée à une poignée d'acteurs de la « tech ».

La massification de ses usages repose sur la génération et l'exploitation de volumes croissants de données. Or, ces données, nous les produisons tous dans nos activités -les experts-comptables au premier plan- et elles constituent une ressource stratégique qu'il nous appartient de valoriser. Optimisation des stocks, amélioration de la relation client, automatisation de tâches, montée en valeur des missions, cybersécurité : rares sont les domaines qui ne peuvent être transformés par l'intelligence artificielle. Y compris dans les métiers du chiffre, où elle redéfinit déjà la production, l'analyse et le conseil.

L'enjeu est clair : en tirer pleinement parti, l'intégrer à nos usages et transformer cette innovation en avantage concurrentiel, en accélérateur de performance.

→ 2^{ème} étape : Savoir prendre du recul

Alors que cette révolution s'accélère, je me refuse à céder aux discours catastrophistes qui se focalisent exclusivement sur les destructions d'emplois.

Nous devons faire preuve d'humilité : face à une transformation de cette ampleur, nous manquons encore de recul pour en mesurer précisément les effets.

Les études elles-mêmes en témoignent. Selon la Coface, l'IA pourrait mettre en jeu 5 millions d'emplois en France dans les cinq prochaines années. Dans le même temps, le Jobs AI Barometer 2025 de PwC indique que 166 000 offres d'emploi

liées à l'IA ont été publiées en France en 2024.

Une chose, en revanche, ne fait aucun doute : l'intelligence artificielle transforme déjà en profondeur nos façons de travailler. Et elle impose, avec la même intensité, de repenser nos façons de nous former.

Ma conviction est simple : la véritable ligne de fracture ne passera pas entre secteurs « compatibles » ou non avec l'IA.

Elle se dessinera entre ceux qui sauront l'intégrer et ceux qui resteront à quai.

L'enjeu central est donc celui de l'adoption.

→ 3^{ème} étape : Accompagner son adoption, tout au long de la vie (car oui, l'IA, ce n'est pas en une fois)

Cette adoption est la clé pour transformer l'IA en atout concurrentiel, et surtout, pour ne pas la subir ! De la sensibilisation jusqu'aux questions les plus techniques, en passant par la formation et le renforcement de l'attractivité des filières scientifiques et technologiques, nous agissons à chaque étape.

C'est tout le sens de notre Tour de France de l'IA, qui nous a permis de rencontrer 3 000 entrepreneurs pour les sensibiliser aux opportunités concrètes de cette technologie. Cette initiative s'est prolongée par la création d'une plateforme dédiée – www.perspectives-ia.fr – qui propose des ressources accessibles et 10 propositions concrètes, parmi lesquelles la formation de 100 000 salariés chaque année à l'intelligence artificielle.

La formation concerne aussi notre jeunesse. On ne peut prétendre devenir une nation de l'IA lorsque 17 % des collégiens* ne maîtrisent pas les fondamentaux en mathématiques. C'est pourquoi le MEDEF s'engage également en faveur de l'orientation et de la montée en compétences des jeunes, avec des propositions** concrètes pour leur ouvrir les portes des métiers d'avenir.

Enfin, parce que seules 17 % des bachelières*** s'orientent vers des filières scientifiques et technologiques dans l'enseignement supérieur, nous avons lancé CODE F****, qui met en relation plus de 3 000 ambassadrices avec des étudiantes en quête d'orientation.

L'intelligence artificielle ne remplacera pas l'homme. Mais elle transformera durablement le travail. À nous de faire en sorte que cette transformation soit une opportunité.

L'IA ouvre des perspectives considérables. Mais elle ne laisse aucune place à l'inaction.

Cela tombe bien, ce n'est ni dans l'ADN du MEDEF, ni dans celui des experts-comptables !

Le MEDEF est pleinement mobilisé.

*Classement TIMSS 2023

**"L'avenir s'écrit avec les jeunes" : 13 propositions en faveur de la jeunesse

*** Femmes et sciences | Sénat

****Code F | Inspirez les filles aujourd'hui, pour transformer les métiers demain



Amir REZA TOFIGHI
Président de la CPME

Les TPE et PME doivent choisir entre agir et subir

La question n'est plus de savoir si les TPE-PME utiliseront l'intelligence artificielle. Elles l'utiliseront. La vraie question est de savoir si elles le feront à leur rythme, avec leurs exigences et leurs valeurs ; ou si elles se réveilleront trop tard, contraintes de subir des outils et modèles pensés par d'autres.

Une fracture d'adoption, pas une fracture de taille

C'est là que se joue la nouvelle fracture. Elle ne passera pas entre grandes entreprises et petites entreprises, mais entre celles qui auront compris, expérimenté et organisé l'intelligence artificielle, et celles qui l'auront regardée avancer depuis le bord de la route.

Les TPE-PME sont le cœur battant de notre économie. Elles représentent 99,9 % des entreprises françaises et maintiennent l'activité dans nos territoires. Pourtant, beaucoup hésitent encore : manque de temps, crainte de mal faire, impression que le sujet serait réservé aux ingénieurs, aux grands groupes ou aux start-ups.

Cette idée, il faut la combattre. L'IA n'est pas un luxe technologique. C'est déjà un outil de productivité, d'aide à la décision, de simplification administrative, de relation client. Elle peut libérer du temps et donner à une petite structure des capacités hier réservées aux plus grandes.

Passer du vertige technologique au cas d'usage

Les usages progressent vite : selon le Baromètre France Num 2025, 26 % des TPE-PME déclarent déjà recourir à des solutions d'intelligence artificielle, deux fois plus qu'un an auparavant. C'est encourageant. Mais cela signifie aussi que trois entreprises sur quatre n'ont pas encore franchi le pas. Le risque n'est donc pas d'aller trop vite. Le risque est d'attendre trop longtemps.

À la CPME, nous avons fait de cette appropriation une priorité. Webinaires, fiches pratiques, sensibilisation, participation au plan « Osez l'IA » : notre conviction est simple. Il faut aider les entrepreneurs à passer du vertige au cas d'usage.

Une PME n'a pas besoin d'un discours abstrait. Elle doit savoir par où commencer : automatiser une tâche, analyser des ventes, améliorer un devis, mieux répondre aux clients.

Adopter l'IA ne veut pas dire tout lui confier

Adopter l'IA ne veut pas dire tout confier à l'IA. Ce serait même une faute. Une entreprise doit protéger ses données, vérifier les résultats, identifier les biais, respecter le RGPD, former ses équipes et garder une responsabilité humaine claire. L'IA peut proposer, accélérer, comparer, synthétiser. Elle ne peut pas porter seule le jugement de l'entrepreneur.

Les experts-comptables, compagnons du discernement

C'est pourquoi les experts-comptables ont un rôle essentiel à jouer. Aux côtés des entrepreneurs, ils peuvent devenir des garants du discernement. Non pas pour choisir à leur place, mais pour aider à poser les bonnes questions : Quel besoin réel ? Quel gain attendu ? Quel risque accepter ? Quel contrôle mettre en place ? Dans une TPE-PME, l'IA ne se déploiera pas par décret. Elle s'installera par la confiance, l'essai et la preuve.

Il y a aussi un enjeu de souveraineté. Pour que nos entreprises restent maîtresses de leur avenir, nous ne pouvons pas consommer passivement des solutions conçues ailleurs. Nous devons développer nos usages, nos compétences et demander un cadre clair, pas un empilement de contraintes qui décourage l'innovation.

Ne pas attendre : expérimenter, se former, avancer

L'IA n'est pas une baguette magique. Elle ne remplacera ni l'intuition de l'entrepreneur, ni la connaissance du client, ni la responsabilité de décider. Mais elle peut augmenter nos entreprises, si nous nous en saisissons maintenant.

'' Ne pas subir : agir. Ne pas fantasmer : expérimenter. Ne pas attendre : se former, s'entourer, avancer. C'est l'esprit des entrepreneurs. C'est le rôle de la CPME. Et je suis convaincu que les experts-comptables seront, avec nous, en première ligne.

POINT DE VUE DE MADAME VÉRONIQUE LOUWAGIE



Maire de L'Aigle, Conseillère départementale de l'Orne, Présidente de la Communauté de Communes des Pays de L'Aigle
Présidente de la Commission des Finances du département de l'Orne
Ancienne Ministre déléguée chargée du Commerce, de l'Artisanat, des PME et de l'Economie Sociale et Solidaire
Diplômée d'expertise comptable et de commissariat aux comptes, Audit Comptabilité Gestion Conseil

L'IA ne remplacera pas l'expert-comptable, elle va le révéler

“ La vraie question n'est pas de savoir si la machine prendra la place du professionnel, mais ce que ce professionnel choisira d'en faire.

Oui, l'IA automatise. Elle le fait déjà, massivement, dans le quotidien professionnel. La saisie comptable, le lettrage des écritures, la génération de déclarations fiscales courantes, la détection d'anomalies dans les flux financiers ; autant de tâches qui mobilisaient des heures de travail répétitif et qui, aujourd'hui, se traitent en quelques secondes. Ce serait malhonnête de le nier. Ce serait même inquiétant de s'en plaindre : qui regretterait vraiment de passer moins de temps à ressaisir des relevés bancaires ?

Ce que l'IA automatise, c'est l'exécution. Ce qu'elle ne touche pas, c'est le jugement ; et c'est précisément là que réside le métier.

La technique, oui, se mécanise. Elle l'a toujours fait, des bouliers aux tableurs, des registres papier aux logiciels ERP. À chaque vague, certains ont annoncé la fin du métier. À chaque vague, la profession s'est repositionnée, enrichie, élargie. L'IA n'est pas une rupture de nature différente. Elle est une accélération de ce mouvement séculaire.

Ce qui ne se mécanise pas, en revanche, c'est la conversation avec un dirigeant qui traverse une crise de trésorerie. Ce n'est pas non plus l'interprétation d'un montage patrimonial familial où les intérêts divergent, où les silences parlent autant que les chiffres. L'IA n'a pas la capacité de dire « non, cette stratégie fiscale est légale, mais elle n'est pas raisonnable », et à être entendu parce qu'une relation de confiance a été construite sur des années. L'IA n'est pas capable du lien humain inhérent à la profession. Elle peut fournir une analyse, faire gagner un temps considérable, mais elle ne peut pas porter une responsabilité. Elle ne peut pas s'engager. Elle ne peut pas être sanctionnée par l'Ordre.

A titre personnel, j'ai cessé mon activité d'expert-comptable, il y a maintenant quelques années, mais j'aurais apprécié pouvoir m'appuyer sur les nouveaux agents IA pour me libérer du temps ainsi qu'à mes équipes, afin d'investir les domaines que nous avons dû délaisser faute de temps. Cela aurait été un plus évident pour notre cabinet.

Ce que l'IA transforme, en réalité, c'est la structure du temps consacré aux clients. Elle libère du temps de production pour en faire du temps de conseil. Elle déplace la valeur vers ce qui a toujours été la promesse du métier sans en avoir toujours eu les moyens : accompagner, anticiper, décider ensemble. Pour les cabinets qui sauront saisir cette opportunité, c'est une chance historique de redéfinir leur offre : moins de production standardisée, plus d'intelligence situationnelle.

Je confie que la rédaction de cette tribune s'appuie sur l'intelligence artificielle. Sur la base de mes arguments, un prompt rédigé par mes soins, l'IA a mis en forme le document que j'ai ensuite peaufiné. Cet exemple montre que l'IA permet à l'humain de privilégier le qualitatif plutôt que le quantitatif. Je pense que c'est une chance en l'espèce.

Cela suppose, évidemment, de se former ; de comprendre ce que ces outils font réellement, et ce qu'ils ne font pas, de ne pas les subir passivement mais de les intégrer avec discernement dans les pratiques. L'expert-comptable qui refuse de s'y frotter se condamne à la marginalisation. Celui qui s'y noie sans recul se condamne à l'erreur, car l'IA se trompe, hallucine, confond, et le professionnel reste le seul à pouvoir le détecter.

Alors, l'IA remplacera-t-elle l'humain ? Non, pas l'expert-comptable qui a compris que son métier est d'abord un métier de confiance, de responsabilité et de relation. Elle remplacera, en revanche, ceux qui auront choisi de n'être que des exécutants techniques. Et ce faisant, elle rendra au reste de la profession ce qu'elle aurait toujours dû être : une profession libérale, au sens plein du terme.

VISION DES PARTENAIRES DE L'IFEC



Grégoire LECLERCQ
CEO MyUnisoft



→ Avec le progrès technologique, comment voyez-vous la profession dans 10 ans ?

Dans 10 ans, l'expertise comptable aura totalement changé de visage. L'IA libérera les équipes des tâches répétitives, transformant la donnée brute en un puissant levier de pilotage en temps réel. Loin de subir l'ubérisation, les experts offriront une proximité digitale inédite grâce aux outils collaboratifs. La consolidation, via la financiarisation, dotera les cabinets de moyens massifs pour investir dans l'innovation. En s'affirmant comme DAF externalisé, l'expert créera une valeur supérieure : il s'imposera enfin comme le pilote stratégique et le partenaire de croissance des PME.



Pauline BIELA
Cheffe de projets partenariats - AÉSIO



→ Pensez-vous que l'IA changera la donne dans les missions de la profession ?

L'IA va profondément remodeler le quotidien des cabinets. Elle fluidifie les process, sécurise les données et accélère les prises de décision. Mais cette évolution met aussi en lumière un besoin croissant : accompagner les équipes dans la transformation. Chez AÉSIO mutuelle, nous voyons l'IA comme un levier pour renforcer le bien-être au travail et soutenir les cabinets dans un environnement plus complexe, afin que la technologie libère de la valeur humaine et non l'inverse.



Maxime DIGUE
Co-fondateur de Tiime



→ L'IA, tsunami ou opportunité pour la profession comptable ?

Dans 10 ans, l'expert-comptable aura changé de rôle. Il ne livrera plus des chiffres, mais accompagnera les décisions clés : arbitrer un investissement, alerter sur une dérive,

challengeur une stratégie. Dans cet environnement saturé de données, il est un phare.

Pas omniprésent. Mais essentiel dans les moments critiques. Capable d'éclairer les zones de doute, d'indiquer les risques... sans jamais décider à la place, il sera un repère fiable, éprouvé par une relation continue et sa capacité à mettre en cohérence données marché, légales et juridiques. L'IA sera omniprésente et analysera tout, mais elle ne remplacera jamais un vrai guide dans la tempête. En somme, l'expert-comptable ne sera plus un producteur mais le phare de décision du dirigeant.



Aurélie KACZMAREK
Co-fondatrice et CEO VIKTA -
Avocate en Droit des Sociétés



→ Pensez-vous que l'IA changera la donne dans les missions de la profession ?

Oui, l'IA constitue un véritable changement de paradigme pour la profession. Avec une automatisation pouvant atteindre 80 à 85 % des processus, notamment en production comptable et juridique, elle fait disparaître les tâches à faible valeur ajoutée, les délais et les risques d'erreur. Toutefois, elle ne remplace pas le professionnel : elle recentre son rôle sur le contrôle, la fiabilité des données et l'analyse. L'expert revient ainsi à son rôle premier de conseil, devenant le chef d'orchestre de son cabinet et le tiers de confiance de son client.



Cyril DUBUS
Responsable commercial DBC



→ Pensez-vous que l'IA changera la donne dans les missions de la profession ?

Impossible d'ignorer l'essor de l'IA et son impact sur la profession comptable : elle transforme déjà les usages, sans pour autant remplacer l'expert-comptable. Au cœur des flux et de la donnée, la profession est idéalement positionnée pour en tirer parti. L'IA automatise les tâches répétitives, fiabilise l'information et libère du temps pour un conseil à forte valeur ajoutée. Demain, l'accompagnement sera plus proactif, personnalisé et fondé sur des données en temps réel. Plus qu'une menace, c'est une opportunité d'élever le rôle du cabinet et de renforcer sa relation client.



Frank LASCOMBES
 Directeur des partenariats - Agiris


→ **Pensez-vous que l'IA changera la donne dans les missions de la profession ?**

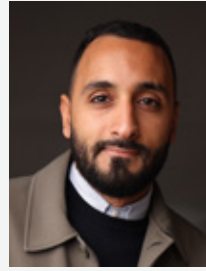
Oui, radicalement. L'IA ne se contente pas d'améliorer l'existant, elle rebat les cartes du modèle économique. Elle accélère la disparition d'un modèle centré sur la production, déjà fragilisé par l'automatisation grandissante. La valeur se déplace vers l'analyse, l'anticipation et la capacité à éclairer la décision du dirigeant. Demain, le cabinet ne sera plus jugé sur ce qu'il produit, mais sur ce qu'il permet de décider. Cela suppose un changement profond de posture, d'organisation et d'outils : Le cabinet ne doit pas seulement se moderniser, il doit se transformer et passer d'une logique de flux subis à une logique de données pilotées en continu, dans un cadre collaboratif. C'est tout l'enjeu de la coproduction et du copilotage portés par bobbee by AGIRIS : transformer la donnée en levier de décision, en temps réel. Un bilan explique hier. Le copilotage prépare demain. La technologie produit les chiffres. L'expert-comptable produit la décision.



Charles GORINTIN
 Cofondateur et Chief Technical Officer d'ALAN


→ **Pour vous, est-ce que l'IA prendra le dessus sur l'intelligence humaine ?**

L'IA ne prendra pas le dessus sur l'intelligence humaine, elle en est une extension. Comme l'écriture n'a pas détruit notre mémoire, comme la calculatrice n'a pas atrophié notre raisonnement, l'IA libère notre cerveau pour ce qui compte vraiment : le jugement, le choix, la création de sens. McLuhan l'avait compris : toute extension engourdit un sens, mais en libère un autre. Ce qui est irréductiblement humain, c'est notre capacité à décider ce qui mérite d'être fait, et pourquoi. La vraie question n'est donc pas "qui gagne?" C'est "comment utilisons-nous cet outil pour être plus humains, pas moins ?" C'est à nous de choisir.



Mickaël MINA
 Directeur IA SAGE


→ **Pensez-vous que l'IA changera la donne dans les missions de la profession ?**

L'IA change déjà la donne dans les missions. La saisie, le lettrage, le rapprochement bancaire se réduisent mécaniquement. Ce qui se libère, c'est du temps de cerveau. Tout l'enjeu est de le réinvestir dans du conseil à forte valeur : pilotage de trésorerie prédictif, anticipation fiscale, accompagnement stratégique du dirigeant. L'expert-comptable passe de gestionnaire de flux à interprète de données. Chez Sage, on accompagne cette bascule depuis 40 ans. L'IA fiabilise et détecte tandis que le praticien, lui, analyse, conseille et décide. La profession ne disparaît pas : elle monte en gamme.



Augustin BERTUCAT DE CHABANNES
 Chargé Partenariats Laplace


→ **Pour vous, est-ce que l'IA prendra le dessus sur l'intelligence humaine ?**

Pour répondre, le vrai sujet est d'abord de définir ce que signifie « être intelligent ». Mémoriser, calculer, synthétiser : ces compétences longtemps associées à un intellect élevé sont aujourd'hui indiscutablement dominées par l'IA. Dès lors, d'autres formes d'intelligence humaine devront être valorisées à l'avenir : intelligence relationnelle, émotionnelle, capacité à comprendre l'humain et le contexte. À partir de cet angle d'analyse, il devient possible de déterminer si la machine ou l'humain aura réellement le dessus dans le monde de demain.



Jean-Baptiste SACHOT
Directeur commercial



→ **Avec le progrès technologique, comment voyez-vous la profession dans 10 ans ?**

Dans 10 ans, l'expert-comptable aura changé de rôle. Il ne livrera plus des chiffres, mais accompagnera les décisions clés : arbitrer un investissement, alerter sur une dérive, challenger une stratégie. Dans cet environnement saturé de données, il est un phare.

Pas omniprésent. Mais essentiel dans les moments critiques. Capable d'éclairer les zones de doute, d'indiquer les risques... sans jamais décider à la place, il sera un repère fiable, éprouvé par une relation continue et sa capacité à mettre en cohérence données marché, légales et juridiques. L'IA sera omniprésente et analysera tout, mais elle ne remplacera jamais un vrai guide dans la tempête. En somme, l'expert-comptable ne sera plus un producteur mais le phare de décision du dirigeant.



Laura LELIEVRE
Responsable des partenariats avec les experts-comptables, Swiss Life



→ **Pour vous, est-ce que l'IA prendra le dessus sur l'intelligence humaine ?**

Travailler avec des outils performants et s'appuyer sur de l'IA maîtrisée sont aujourd'hui incontournables pour être compétitifs. L'IA nous fait gagner à tous un temps considérable sur des tâches à faible valeur ajoutée au service de l'analyse, du conseil et de la relation client !

Le lien de confiance qui unit un chef d'entreprise à son expert-comptable ou à son assureur repose toutefois souvent sur une compréhension fine, humaine et parfois même intime de sa situation professionnelle et personnelle.

Dans nos métiers de conseils aux entreprises, l'intelligence humaine fera toujours la différence !

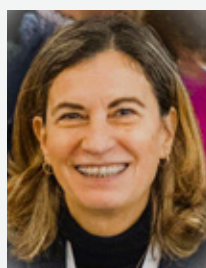


Benjamin ROYUX
Directeur général ECMA



→ **Est-ce que l'IA prendra le dessus sur l'intelligence humaine ?**

L'IA ne « prendra » pas le dessus sur l'intelligence humaine, mais elle reconfigure profondément le métier de l'expertise comptable. Avec l'IA générative et les agents IA embarqués dans les outils de la profession couplés à la réforme de la facturation électronique, la production (collecte, saisie, révision, reporting) va s'automatiser. La valeur se déplacera vers le conseil, l'analyse et l'accompagnement du chef d'entreprise. Le risque n'est pas le remplacement, mais l'obsolescence des tâches à faible valeur. Les cabinets qui intègrent ces outils gagneront en productivité et en pertinence, les autres décrocheront. L'expert-comptable restera clé dans le jugement, la relation client et l'éthique.



Marie KAROUN VIDAL
Directrice des Relations Experts-Comptables et Apporteurs d'affaires



→ **Pensez-vous que l'IA changera la donne dans les missions de la profession ?**

Un algorithme peut calculer des cotisations sociales, détecter une anomalie en DSN, comparer des contrats de prévoyance. Mais il ne peut pas expliquer à un dirigeant pourquoi un régime expose ses cadres à un risque de déclassement. Il ne peut pas accompagner un chef d'entreprise dans la mise en place d'une épargne salariale en pleine tension RH.

C'est ça, la valeur du conseil en protection sociale de l'expert-comptable demain. Pas la saisie, mais le jugement, la synthèse et la relation.

L'IA change la donne mais elle révèle aussi les angles morts.

DES EXPERTS ET DES PASSIONNÉS



Éric FREUDENREICH

Expert-comptable en entreprise,
Président d'ECE,
Membre du PAIB Advisory Group
de l'IFAC

→ Comment utilisez-vous l'IA aujourd'hui ?

L'IA a déjà pris place dans les pratiques professionnelles, mais tous les usages ne se valent pas. Dans la pratique, deux familles d'outils se dégagent surtout. L'IA générative, pour explorer plus vite une documentation, préparer une première synthèse ou structurer une analyse. Et l'IA analytique, pour la revue de données, l'identification d'anomalies et le repérage de signaux faibles. Ces outils créent de la valeur à une condition. Le gain de temps n'a d'intérêt que s'il permet de renforcer la vérification et donc la qualité finale du travail. La bonne discipline consiste donc à réinvestir une partie du temps gagné dans la vérification, afin de sécuriser le résultat. Sur les agents IA, la démarche appelle davantage de méthode. Ils me paraissent surtout adaptés, à ce stade, à des traitements de masse récurrents et stables. Plus leur autonomie progresse en dehors de cadres bien stabilisés, plus les paramétrages, les contrôles et le risque de data leakage réduisent le gain attendu.

→ Qu'est-ce que l'IA change ou va changer dans la profession en entreprise ? Dans la relation avec le dirigeant, avec l'équipe ?

En entreprise, l'IA ne remplace pas le professionnel comptable ; elle déplace sa valeur ajoutée. La capacité du professionnel comptable en entreprise à fiabiliser, interpréter et arbitrer devient plus déterminante encore. Dans la relation avec la direction, l'IA crée de la valeur lorsqu'elle aide à hiérarchiser plus justement les enjeux et à éclairer les arbitrages. Avec les équipes, l'évolution est tout aussi nette. Les collaborateurs ont l'opportunité de déléguer à l'IA les tâches rébarbatives, ce qui les conduit vers un rôle de vérificateur plus valorisant et plus efficient que celui d'exécutant. Réallouer ainsi le temps dégagé et les ressources disponibles à des tâches plus pertinentes contribue à la création de valeur. L'enjeu est moins de comprimer les moyens que de redéployer les compétences vers des missions à plus forte valeur ajoutée, avec à la clé un travail plus utile et porteur de sens.

” Avec l'IA, le temps gagné n'a de valeur que s'il est réinvesti dans la vérification.



Olivier BABEAU

Économiste, essayiste,
Président de l'Institut Sapiens et
professeur à l'Université de Bordeaux

→ L'IA ne supprimera pas l'homme : elle supprimera les hommes qui refusent de penser

Il est deux erreurs symétriques qui guettent nos débats sur l'intelligence artificielle : celle des catastrophistes, qui voient dans chaque algorithme un fossoyeur de l'emploi humain, et celle des naïfs, qui croient que rien ne changera vraiment. La vérité, comme souvent, est plus exigeante que ces deux confort intellectuels.

Oui, l'IA automatise. Elle le fait avec une efficacité croissante, une vitesse stupéfiante et un coût marginal qui tend vers zéro. Les tâches répétitives, la saisie comptable, le rapprochement bancaire, la production de liasses fiscales standardisées, tout cela sera demain confié à des machines. Les logiciels qui promettent de « remplacer » l'expert-comptable ne sont pas des charlatans : ils disent une vérité partielle, et c'est précisément le danger.

Mais une vérité partielle est une erreur complète si on la prend pour une vérité totale. Ce que l'IA ne fait pas, ce qu'elle ne fera pas de sitôt, c'est juger. Juger une situation patrimoniale dans sa singularité irréductible. Comprendre qu'un client qui dit vouloir « optimiser sa fiscalité » exprime en réalité une angoisse sur l'avenir de son entreprise familiale. Sentir que derrière des comptes apparemment sains couve une fragilité structurelle que nul ratio n'exprime. L'expert-comptable et le commissaire aux comptes ne sont pas des machines à traiter des données : ils sont des interprètes du réel économique, dans toute sa complexité humaine et contextuelle.

La profession comptable est d'ailleurs, à cet égard, un cas d'école. Elle est doublement exposée : par le volume des tâches automatisables d'un côté, et par la profondeur du conseil irremplaçable de l'autre. C'est précisément ce paradoxe qui en fait un révélateur de ce que l'IA fait au travail en général.

La bonne question n'est donc pas « l'IA va-t-elle remplacer l'expert-comptable ? » mais « quel expert-comptable l'IA va-t-elle rendre obsolète ? » La réponse est claire : celui qui aura choisi de n'être qu'un technicien de la donnée. Celui qui, au contraire, aura cultivé sa capacité à tisser une relation de confiance, à formuler un diagnostic stratégique, à incarner une présence rassurante dans les moments de turbulence, celui-là ne craint rien. Il sera même renforcé, libéré des tâches ingrates, disponible pour l'essentiel.

L'histoire économique enseigne que chaque grande vague technologique a détruit des emplois et en a créé d'autres, souvent en plus grand nombre, toujours d'une nature différente. La révolution industrielle n'a pas supprimé le travail humain : elle l'a reconfiguré. Le numérique n'a pas tué les métiers du conseil : il les a démultipliés. L'IA fera de même, à condition que les professionnels concernés acceptent de se transformer plutôt que de se défendre.

Ce qui est en jeu, en réalité, c'est moins la survie d'une profession que la qualité de l'intelligence qu'elle mobilise. L'IA est un miroir impitoyable : elle révèle ce qui, dans notre travail, relevait de la mécanique répétitive, et ce qui relevait de la pensée véritable. Les professions qui auront le courage de regarder dans ce miroir sans se voiler la face seront celles qui prospéreront.

La vraie menace n'est pas l'algorithme. C'est la tentation de lui abandonner ce que nous n'aurions jamais dû déléguer : le jugement, la responsabilité, et cette forme irréductible de présence humaine que nul calcul ne peut simuler durablement.



Jacques ATTALI

Écrivain, économiste,
Président de ATTALI Associates,
ancien Conseiller spécial auprès
du Président de la République.

→ Pensez-vous que l'IA prendra le dessus sur l'humain ?

L'Intelligence Artificielle, et ce qui suivra, remplacera l'homme dans tous les métiers sauf ceux qui supposent une relation humaine directe et une relation irremplaçable avec la nature. Les activités de conseil pourront être sauvegardées si elles deviennent des activités de haut niveau psychologique et technique.

Dans l'article de **COMPTA-ONLINE** du 28 avril 2026, la parole est donnée à **Gabriel DABI-SCHWEBEL, fondateur de DécisionIA**

→ La question n'est pas « est-ce que l'IA va remplacer l'expert-comptable ? ». C'est : « est-ce que l'expert-comptable va comprendre que son métier a changé de nature ? »

La conformité est déterministe. Imputer au bon compte, rapprocher un relevé, calculer la TVA : ce sont des opérations à règles fixes. Un algorithme les exécute mieux qu'un humain. C'est fini. La facturation électronique de 2026-2027 est le dernier clou dans le cercueil.

Le conseil est probabiliste. Interpréter, anticiper, recommander : il n'y a pas de réponse unique. Le jugement humain est central. Et le dirigeant de PME n'a jamais eu autant besoin

de conseil stratégique qu'aujourd'hui : face à l'IA, face à la transformation digitale, face à la complexité fiscale croissante. L'opportunité est immense pour ceux qui font le pivot. Mais le pivot ne se décrète pas. Il se construit. Par la formation, par la spécialisation, par le changement de modèle économique. Et le temps presse : septembre 2026, c'est demain.

L'IA propose, l'expert-comptable décide. Encore faut-il qu'il décide de changer.



Elon MUSK TEAM via LINKEDIN

→ Question: Hi, please only one question: do you think IA will replace humans in few years?

Dear Florence,

Thank you for your thoughtful message. Elon has often shared his perspective that artificial intelligence will play an increasingly significant role in the workplace. While AI can automate many tasks and enhance efficiency, it is not simply about replacing humans; it is about augmenting human capability and enabling people to focus on higher-value, creative, and strategic work. The future will likely see AI integrated across industries, reshaping jobs rather than eliminating them entirely. Elon believes that adaptability and continuous learning will be key for individuals and organizations to thrive in this new era. We appreciate your interest and hope this perspective is helpful for you.

With best regards,
Elon Musk Team

→ Question : Bonjour, une petite question s'il vous plaît : Pensez-vous que l'IA remplacera les humains d'ici quelques années ?

Chère Florence,

Merci pour votre message pertinent. Elon a souvent partagé son point de vue selon lequel l'intelligence artificielle jouera un rôle de plus en plus important sur le lieu du travail. Bien que l'IA puisse automatiser de nombreuses tâches et améliorer l'efficacité, il ne s'agit pas simplement de remplacer les humains ; il s'agit de renforcer la capacité humaine et de permettre aux gens de se concentrer sur des travaux à plus forte valeur ajoutée, créatifs et stratégiques. L'avenir verra probablement l'IA intégrée dans tous les secteurs, transformant les emplois plutôt que de les éliminer complètement. Elon croit que l'adaptabilité et l'apprentissage continu seront essentiels pour que les individus et les organisations prospèrent dans cette nouvelle ère. Nous apprécions votre intérêt et espérons que cette réponse vous sera utile. Avec nos meilleures salutations,

L'équipe d'Elon Musk



Yves MAITRE

De formation Polytech Grenoble, il a notamment été Président et CEO de KeyMro America, EVP Partnerships and Connected Objects chez Orange, CEO de HTC à Taïwan, VP Strategic Initiative de la Fondation ECLIPSE. Il est co-fondateur de XUNOS, spécialisé dans le traitement des données.



Arrêtez de dire bonjour à votre IA ou la face cachée de notre relation à l'IA...

L'intelligence artificielle a fait son entrée dans nos vies. Ce formidable outil répond à nos questions, endosse le rôle de conseiller, de confident, voire d'ami.

Mais lui dire " bonjour ", c'est oublier que nous nous adressons à un algorithme qui filtre notre relation au réel,

créant un monde statistique et probable.

Yves MAITRE décrypte la révolution en cours, celle qui ouvre un nouveau chapitre de l'histoire humaine : l'ère du digital.

Une mutation qui bouleverse notre intimité, nos structures sociales et économiques, jusqu'à transformer notre perception du monde et notre rapport au temps. Pour y faire face, il trace une voie claire : apprendre à vivre avec lucidité et cultiver notre humanité dans cette ère augmentée.

L'IA et l'expert-comptable : de l'information à la décision, de la technique à la confiance

C'est désormais une certitude : ce que nous avons longtemps appelé « intelligence », connaissance, analyse, raisonnement, synthèse, n'est plus l'attribut exclusif de l'Homme. L'intelligence artificielle nous a déjà dépassés sur un grand nombre de tâches cognitives, et cela de manière durable. Elle ne constitue pas seulement un outil plus rapide ou plus efficace : elle marque l'entrée dans un autre paradigme, dans une autre manière d'organiser la valeur, le savoir et l'action.

Il ne s'agit pas de dire que l'homme devient secondaire dans

l'absolu. Il s'agit de constater que l'écart entre nos capacités intellectuelles pures et celles des systèmes artificiels augmente dès qu'il est question de traiter de grandes masses d'informations, de détecter des irrégularités, de produire des synthèses ou de formuler des réponses. Ce qui demeure profondément humain, en revanche, c'est la capacité à donner du sens, à arbitrer, à assumer une responsabilité et à agir dans un contexte singulier.

Autrement dit, l'IA ne nous demande pas seulement d'apprendre à l'utiliser. Elle nous oblige à redéfinir ce qui fait la valeur de nos métiers.

En cinq siècles, l'humanité est passée d'une société agricole à une société industrielle, puis à une société informationnelle. À chaque étape, la valeur s'est déplacée : de la terre vers le capital, puis vers le savoir. Or l'IA change à nouveau la donne. Lorsque des machines savent produire plus vite, mieux et à moindre coût des analyses, des textes, des prévisions ou des recommandations, l'information elle-même tend à devenir une commodité.

La vraie question devient alors simple et vertigineuse à la fois : où se crée désormais la valeur ?

Une partie de la réponse tient dans un renversement. Le monde moderne a valorisé la théorie, la spécialisation, la standardisation, l'expertise formelle. Il a produit des systèmes puissants, mais aussi un certain éloignement du réel. Nous avons appris à décrire le monde, à le classer, à le modéliser, parfois jusqu'à oublier qu'il résiste souvent à nos modèles. L'IA excelle justement dans ce registre : elle traite, classe, compare, résume, prédit. Elle est l'enfant prodigieux de ce monde abstrait.

Mais précisément, plus la machine devient performante dans le traitement du général, plus la valeur humaine se déplace vers ce qu'elle ne peut pas totalement absorber : le particulier, l'exception, le contexte, la relation, le jugement. C'est là que la profession d'expert-comptable peut trouver un nouveau centre de gravité.

Demain, vos clients n'auront plus besoin de vous pour accé-

der à une information. Ils l'auront instantanément, souvent gratuitement, parfois sous une forme déjà interprétée par une IA. En revanche, ils auront plus que jamais besoin d'un professionnel capable de transformer cette information en décision sécurisée, en action pertinente, en solution adaptée à leur situation réelle.

Le cœur de la valeur ne sera plus la donnée, mais sa mise en œuvre

Cela ouvre un basculement majeur. L'expert-comptable ne sera pas seulement celui qui produit de la conformité, de la régularité ou du chiffre juste. Il deviendra celui qui aide à choisir, à arbitrer, à contextualiser, à documenter et à assumer une décision. Dans un univers où l'IA sait suggérer des dizaines d'options, la rareté ne sera plus l'option elle-même, mais la capacité à décider en connaissance de cause.

Concrètement, cela signifie que le cabinet peut se transformer en plateforme où se rencontrent confiance et décisions. Cette évolution n'est pas seulement défensive ; elle est aussi une formidable source de nouveaux revenus et de nouvelles offres.

Les opportunités sont nombreuses. L'automatisation des tâches répétitives va libérer du temps sur la saisie, les relances, la préparation des dossiers, certaines tâches de révision et une partie de la production documentaire. Ce temps gagné peut être réinvesti dans des services plus stratégiques : conseil au dirigeant, accompagnement au pilotage, structuration stratégique de tableaux de bord, scénarios prévisionnels, analyse fine de trésorerie, aide à la décision, création de 'chaîne de confiance et de sécurité'.

L'IA permet aussi de développer une comptabilité plus intelligente, non pas au sens de la substitution totale, mais au sens d'une comptabilité augmentée : détection d'anomalies, alertes automatiques, rapprochements intelligents, commentaires synthétiques, analyse prédictive. Le cabinet peut ainsi passer d'une logique de production à une logique d'interprétation et de prédiction.

Mais les opportunités les plus intéressantes ne sont peut-être pas uniquement techniques. Elles sont à la frontière entre la technique et l'humain, là où l'IA ne peut encore aller : la connexion entre le possible et le réel.

Le cabinet peut proposer de nouveaux services autour de la gouvernance de l'information, de la qualité des données, de la cybersécurité, de la conformité numérique et de l'encadrement des usages de l'IA chez les clients. Il peut accompagner les dirigeants dans le choix et l'intégration d'outils adaptés. Il peut aider à formaliser les processus de décision, à sécuriser les flux, à tracer les arbitrages, à réduire les risques liés à des systèmes de plus en plus automatisés.

Autrement dit, l'expert-comptable peut devenir un architecte de confiance

Cette expression est importante, car elle dit bien ce qui se joue. Dans un monde saturé d'outils, d'alertes, de tableaux de bord et de recommandations automatiques, la vraie rareté devient la confiance dans l'être et dans le savoir-faire mais aussi dans la capacité d'assumer sa responsabilité pleine et entière. Or la confiance ne se décrète pas. Elle se construit dans le temps, dans la présence, dans la connaissance fine du client, dans la sincérité et la transparence de l'échange.

C'est là que le métier retrouve sa dimension la plus noble. L'expert-comptable ne sera pas remplacé par l'IA tant qu'il restera celui qui relie les chiffres à la vie réelle des entreprises, les règles aux situations concrètes, les contraintes aux possibles. L'IA peut aider à voir. Elle ne peut pas, à elle seule, décider de ce qu'il convient de faire ni l'art du comment faire.

C'est pourquoi la profession a une opportunité historique. Elle peut rester un métier de conformité, et donc progressivement se banaliser. Ou bien elle peut devenir un métier d'interprétation, de sécurisation et de décision, et se placer au cœur des transformations économiques à venir.

Le parallèle avec le monde médical est éclairant. Un cabinet médical ne vend pas seulement diagnostics et expertises ; il organise une relation de confiance, une prise en charge, une responsabilité et une cohérence de temps et une unité de lieux. De la même manière, le cabinet d'expertise comptable de demain pourra regrouper un savoir-faire comptable, fiscal, financier, juridique, numérique, cybersécurité mais aussi une capacité d'écoute et d'accompagnement dans la mise en œuvre que les machines savent modéliser et simuler mais jamais égaler.

L'IA ne signe donc pas la fin de la profession. Elle en révèle au contraire la vérité profonde : ce qui compte le plus n'est pas la production mécanique de savoir, mais la capacité à relier ce savoir au réel, à la décision assumée et à la confiance.

Dans cette perspective, le futur de l'expert-comptable ne se joue pas seulement dans la maîtrise des outils, mais dans la capacité à redevenir indispensable là où la machine ne suffit pas : dans l'arbitrage, la contextualisation, l'engagement et la responsabilité.

C'est peut-être cela, au fond, la grande mutation en cours : non pas la disparition de l'humain, mais le retour de la lucidité et du discernement comme valeur centrale. Cogito Ergo Sum.

POINT DE VUE DE LA PROFESSION LIBÉRALE



Laura DENIS
Notaire

→ **En qualité de notaire et dans le cadre de votre profession, est-ce que vous pensez que l'IA prendra le dessus sur l'intelligence humaine d'ici quelques années ?**

L'intelligence artificielle nous permet déjà d'automatiser certaines tâches, effectuer des recherches juridiques, d'analyser et de produire du contenu avec une grande finesse. Pour autant, elle est et doit rester un outil de travail pour gagner en productivité notamment et ainsi se dégager du temps pour réaliser notre mission essentielle : l'authentification des actes.

Dans des professions comme l'expertise comptable ou le notariat, l'IA ne pourra jamais prendre les décisions à notre place : seule l'intelligence humaine est capable de prendre des décisions avec une appréciation globale face à des situations singulières tout en respectant la déontologie et l'éthique.

L'IA transformera nos métiers, en augmentant nos capacités et en recentrant notre valeur sur le conseil et les relations humaines. Mais elle ne "prendra pas le dessus" : elle restera au service de l'intelligence humaine, qui elle seule donne sens à nos professions.



© Lionel SAMAIN

Jérôme ARTZ
Avocat associé, Barthélémy Avocats.

→ **Pour vous, est-ce que l'IA prendra le dessus sur l'intelligence humaine d'ici quelques années ?**

La question est plus que d'actualité.

Notre cabinet est pleinement engagé dans sa transformation numérique.

La véritable valeur ajoutée de l'avocat réside dans le conseil : comprendre la situation du client, interpréter les enjeux humains et économiques, anticiper les risques et proposer une solution personnalisée. L'IA est évidemment un outil dont les cabinets s'emparent et deviendra incontournable. Cependant, il est essentiel de rester au contact direct de la clientèle. En ce sens, l'humain est au cœur de notre activité. L'IA peut analyser des données, mais les nuances d'un litige, les objectifs implicites et la psychologie des parties restent, selon moi, une prérogative humaine. Notre rôle est de transformer une information brute en décision éclairée. C'est aussi rassurer, expliquer, négocier, arbitrer. L'avocat apporte du discernement, de l'éthique et une vision globale que l'IA ne peut totalement reproduire. Le client ne cherche pas seulement une réponse, mais un partenaire de confiance capable de l'accompagner dans la complexité.

L'IA bouleverse certes la pratique en automatisant la recherche juridique, l'analyse et le traitement documentaire. Mais ces gains s'accompagnent d'enjeux majeurs telle que la protection des données sensibles, la formation des collaborateurs, le respect du secret professionnel, la responsabilité et la conformité au cadre réglementaire qui impose une supervision humaine. Face à ces nouveaux outils, la place de l'humain reste donc centrale. L'avenir est celui d'un avocat augmenté... L'humain a donc (encore) de l'avenir !



 Shine | cegid

Ensemble, on simplifie
la facturation électronique.



Rejoignez-nous au Congrès de l'IFEC à Reims,
Les 9 et 10 juillet sur le stand 19.

Double matérialité : le nouveau prisme de l'audit des risques

@Franck Levey



Kristell DICHARRY,
Vice-Présidente de l'IFEC et
Présidente de la Commission Audit



Carole CHERRIER,
Vice-Présidente de l'IFEC



Bayram KAYA,
membre élu de la Commission Audit

Comprendre comment une entreprise subit les risques ESG et comment elle les génère : telle est la double équation que la CSRD impose désormais à toute analyse des risques. Pour le commissaire aux comptes, ce changement de paradigme appelle bien moins une révolution méthodologique qu'une extension rigoureuse d'une approche qu'il maîtrise déjà.

Pendant des décennies, l'analyse des risques d'entreprise regardait dans une seule direction : de l'extérieur vers l'intérieur. Comment les chocs économiques, les évolutions réglementaires, les tensions géopolitiques impactaient-ils la valeur, les flux et la pérennité de l'entité ? C'est ce que l'on nomme désormais la matérialité financière — l'axe outside-in. La CSRD a introduit une seconde direction, symétrique et complémentaire : comment l'entreprise, par ses activités, ses décisions et ses chaînes d'approvisionnement, impacte-t-elle à son tour l'environnement et la société ? C'est la matérialité d'impact — l'axe inside-out. Ces deux axes forment ensemble la double matérialité, concept fondateur du nouveau reporting de durabilité.

Ce n'est pas un détail de technique comptable. C'est un changement de paradigme profond, qui redéfinit le périmètre de ce que l'auditeur doit connaître de son client. Une entreprise qui pollue supporte demain le risque financier des amendes, des litiges et de la dégradation de sa réputation. Un groupe dont la chaîne d'approvisionnement repose sur

des conditions de travail inacceptables s'expose à des ruptures opérationnelles et à des provisions pour mise en cause. La frontière entre risque financier et risque extra-financier ne s'est pas déplacée — elle a simplement disparu.

→ Les deux axes de la double matérialité

Nouveau prisme d'analyse imposé par la CSRD — point de départ de la planification d'audit

MATÉRIALITÉ FINANCIÈRE
Outside-in
Comment les enjeux ESG impactent la valeur de l'entreprise

- Risque de réputation
 - Coût du carbone
- Accès aux financements
- Résilience de la chaîne d'approvisionnement



DOUBLE MATÉRIALITÉ



MATÉRIALITÉ D'IMPACT
Inside-out
Comment l'entreprise impacte l'environnement et la société

- Émissions de GES
- Pollution des sols et des eaux
 - Conditions sociales
 - Éthique des affaires

L'analyse de double matérialité réalisée par l'entité est, pour le commissaire aux comptes, l'équivalent de ce que sont les estimations comptables significatives pour l'audit financier : le point de départ de la planification des risques. Ce n'est pas un document de communication. C'est l'identification des zones où l'information produite par l'entreprise est la plus susceptible de comporter des anomalies significatives.

"La double matérialité efface la frontière entre risque financier et risque extra-financier. L'auditeur doit désormais regarder dans les deux directions."

MÉTHODE

→ La réponse méthodologique : un triptyque déjà éprouvé

Face à ce double regard que la CSRD impose désormais, le commissaire aux comptes pourrait craindre d'avoir à réinventer ses outils. Ce serait une erreur. La NEP 315 révisée en 2024 s'applique à toutes les informations sur lesquelles il est amené à se prononcer — pas seulement aux comptes annuels. Le triptyque Risque Inhérent, Risque de Contrôle, Risque de Détection demeure le cadre d'analyse universel. Ce qui change, ce sont les objets sur lesquels ce triptyque s'applique — et leurs caractéristiques de risque, souvent nettement moins favorables que celles des postes comptables traditionnels.

Modèle applicable à toutes les données — financières, ESG, opérationnelles

RI
Risque Inhérent

Fragilité naturelle de la donnée, indépendante de tout contrôle



RC
Risque de Contrôle

Insuffisance du contrôle interne à détecter et corriger les erreurs



RD
Risque de Détection

Risque que l'auditeur ne détecte pas une erreur existante

Risque d'audit = RI × RC × RD — plus RI et RC sont élevés, plus le work effort doit être intensif et documenté.

Les données de durabilité portent structurellement des facteurs aggravants que l'auditeur doit identifier avec précision lors de la prise de connaissance. La saisie manuelle — tonnages de déchets notés par le collecteur, heures de formation déclarées sans recoupement automatisé — multiplie les opportunités d'erreur non tracée. La dispersion des sources entre sites aux pratiques hétérogènes génère des risques d'incohérence définitionnelle. Le recours aux estimations et modèles — les émissions scope 3 résultent de facteurs d'émission ADEME appliqués à des données d'activité parfois elles-mêmes estimées — introduit une incertitude de mesure structurelle. La sensibilité de certains indicateurs (accidents du travail, écarts de rémunération) crée une pression implicite sur les équipes en charge du reporting. Enfin, la dépendance aux tiers sans traçabilité fiable rend la circularisation indispensable là où un rapprochement comptable suffisait.

Le risque de contrôle appelle la même vigilance. Les dispositifs de contrôle interne sur les données ESG sont en cours de construction dans la quasi-totalité des entreprises — la CSRD n'est entrée en application pour la première vague qu'en

2025. Les signaux d'immaturation sont identifiables dès la prise de connaissance: absence de procédures formalisées, fichiers Excel sans historique des modifications, validation unique par le responsable RSE sans revue hiérarchique. Ces faiblesses orientent directement vers des procédures de substance plus intenses, documentées par le lien explicite risques/procédures que toute revue qualité examinera en priorité.

IMPLICATIONS PRATIQUES

→ **Ce que la double matérialité change dans la pratique de cabinet**

La double matérialité modifie d'abord la prise de connaissance. Lors de l'entretien annuel avec la direction, trois questions s'imposent désormais : l'entreprise a-t-elle réalisé une analyse de double matérialité, et si oui, quels enjeux ESG en ont émergé comme significatifs ? Quelles pressions externes — banques, donneurs d'ordres, marchés publics — l'exposent à des demandes de données de durabilité ? Qui, dans l'organisation, est responsable de la collecte, du contrôle et de la validation de ces données ?

Elle modifie ensuite le périmètre des missions. La CSRD vise les entreprises dont le chiffre d'affaires dépasse 450 M€ et l'effectif 1 000 salariés (seuils Omnibus, en vigueur depuis mars 2026). Mais le value chain cap du référentiel VSME — recommandation de la Commission européenne du 30 juillet 2025 — crée un marché parallèle : les fournisseurs PME de ces grands groupes sont soumis à des demandes de données ESG que le VSME encadre et limite. Une attestation sur le module de base de ce référentiel — émissions GES scopes 1 et 2, accidents du travail, écarts de rémunération — représente deux à trois jours de travail sur des clients existants dont les comptes sont déjà connus. C'est le point d'entrée le plus accessible pour structurer une offre ESG.

Elle modifie enfin les exigences de forme. Quatre impératifs s'appliquent à toute mission, légale ou volontaire. La rigueur méthodologique d'abord : la responsabilité civile professionnelle ne distingue pas les missions légales des missions volon-

taires. La qualité du référentiel ensuite : vérifier avant d'accepter que les critères d'élaboration sont pertinents, exhaustifs, fiables, neutres et compréhensibles. Le budget adapté : les données ESG immatures génèrent plus d'anomalies et d'allers-retours que des dossiers financiers rodés. L'indépendance enfin.

CONCLUSION

→ **Un changement de regard, pas de méthode**

La double matérialité n'est pas un concept supplémentaire à maîtriser. C'est une invitation à regarder autrement une réalité que le commissaire aux comptes côtoie depuis toujours : les risques d'une entreprise sont systémiques, interconnectés, et ne se réduisent pas à leurs seules manifestations comptables. Formaliser cette vision dans un cadre normatif exigeant — analyse de matérialité, normes ESRS, assurance tierce — donne à la profession une opportunité rare : étendre son rôle de tiers de confiance à l'ensemble de l'information produite par les entités, financière et extra-financière, sans changer d'une ligne les principes fondamentaux qui gouvernent son exercice.

Les données extra-financières sont déjà au cœur des préoccupations des directions, des conseils d'administration et des investisseurs. Le marché de l'assurance sur ces données suit le même mouvement. Les commissaires aux comptes qui s'y préparent maintenant — en formant leurs équipes sur les données ESG, en intégrant la double matérialité dans leur prise de connaissance annuelle, en structurant une offre d'attestation VSME — sont les mieux placés pour en être les acteurs centraux.

Intelligence artificielle : La nécessaire conciliation entre innovation et dialogue social

PAR TIFANIE DA EIRA, RESPONSABLE JURIDIQUE SOCIAL IFEC



L'essor de l'intelligence artificielle en entreprise s'accélère, porté par les outils génératifs et les solutions d'automatisation. Entre gains de productivité, optimisation des process et prises de décision, les perspectives sont considérables. Cette dynamique ne doit toutefois pas conduire à oublier les impératifs juridiques, en particulier en matière de dialogue social.

À ce jour, ni le code du Travail ni la Cour de cassation n'érigent de régime spécifique en matière d'introduction d'outils IA. Pour autant, les règles existantes ont vocation à s'appliquer, comme en témoignent les récentes décisions des juridictions du fond, lesquelles esquissent une ligne directrice.

Un réflexe incontournable : l'implication du CSE

L'introduction d'outils IA relève, dans la plupart des cas, de la notion de « nouvelle technologie » imposant l'implication préalable du Comité Social et Economique [CSE] (c. trav. art. L. 2312-8).

Le caractère « nouveau » s'appréciant au niveau de l'entreprise, il importe peu que l'outil soit déjà largement diffusé ; il suffit qu'il ne soit pas encore utilisé dans le cabinet pour être caractérisé de « nouvelle technologie ».

→ Et si l'outil ne relève pas de la notion de « nouvelle technologie » ?

L'implication du CSE est également obligatoire en cas « d'aménagement important modifiant les conditions de travail ». Concrètement, l'employeur doit impliquer le CSE lorsque l'outil qu'il entend mettre en place est susceptible d'emporter une incidence sur les conditions de travail des salariés (ex. répercussions sur certains emplois).

On pensera ici aux outils IA appliqués aux ressources humaines qui, par nature, influencent directement les conditions de travail des salariés concernés.

En pratique, la simple montée en version d'un outil conversationnel RH ne nécessite pas l'implication du CSE, sauf si les nouvelles fonctionnalités sont susceptibles d'emporter une incidence sur les conditions de travail (TJ Paris, 2 sept. 2025, n° 25/53278).

Information ou consultation ? Une distinction déterminante

Dans les entreprises d'au moins 50 salariés, le code du Travail impose la mise en œuvre d'une procédure d'information-consultation du CSE (c. trav. art. L. 2312-8).

Les juges du fond ont récemment rappelé la nécessité de respecter cette procédure avant tout déploiement d'outils IA revêtant la qualité de nouvelle technologie ou susceptibles d'affecter les conditions de travail des salariés (TJ Créteil. 15 juill. 2025. n° 25/00851, TJ Nanterre. 29 janv. 2026. n° 25/02856).

Le non-respect de cette procédure, ou le recours à une simple information, expose l'employeur à un risque de contentieux, s'accompagnant le plus souvent de la suspension du projet, de frais d'astreinte, voire du versement de dommages et intérêts au CSE pour atteinte à ses prérogatives.

→ QUID des cabinets de moins de 50 salariés pourvus d'un CSE ?

Le code du Travail ne vise que les entreprises d'au moins 50 salariés. Ainsi, pour celles dont l'effectif est inférieur, la consultation du CSE n'est pas juridiquement obligatoire.

Néanmoins, il serait risqué de s'abstenir de toute information du CSE en cas d'introduction de nouvelle technologie ou de projet affectant les conditions de travail, eu égard au rôle d'alerte dont il dispose en particulier en matière de conditions de travail.

À noter. – Au-delà de l'aspect juridique, l'association du CSE constitue un enjeu stratégique de relations sociales. Cela favoriserait l'acceptation du projet et limiterait les risques de contestations ultérieures.

Attention à la fausse sécurité de la phase « pilote »

Le recours à une phase d'expérimentation ou « pilote » ne permet pas nécessairement de différer la procédure d'information-consultation.

Selon les juges du fond, une telle phase peut constituer une première mise en œuvre du projet IA, dès lors qu'elle s'inscrit dans la durée et/ou concerne un nombre significatif de salariés (TJ Nanterre. 14 févr. 2025. n° 24/01457). Dans une telle hypothèse, l'information-consultation doit intervenir avant le déploiement de la phase « pilote ».

À l'inverse, une expérimentation de courte durée et circonscrite à un panel restreint de salariés, pourrait ne pas déclencher immédiatement l'obligation. L'appréciation des juges du fond demeure toutefois casuistique.

L'implication du CSE encadrée

L'information-consultation du CSE ne se confond pas avec le recours à l'expertise dont il peut se saisir.

Pour rappel, le code du Travail circonscrit l'expertise du CSE à l'introduction de nouvelles technologies ou projet important modifiant notamment les conditions de travail (c.trav.art. L. 2315-94).

L'introduction d'un outil IA ne suffit donc pas, en elle-même, à justifier une expertise.

Pour les juges du fond, opérant une appréciation in concreto des effets du projet IA, encore faut-il démontrer des incidences significatives sur les conditions de travail des salariés (ex. environnement, organisation, contenu du travail).

À titre d'exemple, ne constitue pas un « projet important » le simple accompagnement à l'utilisation de « Copilot Chat », déjà inclus dans les licences Microsoft de l'entreprise, proposé sur la base du volontariat, dans le cadre d'une phase « pilote » limitée dans le temps et assortie d'un bilan. D'autant plus si le CSE ne démontre pas l'existence de modifications significatives des conditions de travail (TJ Paris, 10 févr. 2026, n°25/57412).

Une zone grise appelant à la prudence

Si les solutions récemment dégagées par les juridictions du fond révèlent une orientation claire, elles ne sauraient pour autant être regardées comme une jurisprudence stabilisée. La Cour de cassation ne s'est en effet pas encore prononcée, laissant subsister une incertitude juridique.

Dans l'intervalle, les juges adoptent une lecture à la fois pragmatique et exigeante des textes existants, centrée sur les effets pratiques des outils IA sur les salariés.

Le déploiement de tels outils ne peut donc être appréhendé comme une simple mutation technologique des outils de travail, et implique une analyse préalable rigoureuse.

En pratique, il convient :

- D'identifier si les outils IA constituent une nouvelle technologie,
- D'évaluer les incidences sur les conditions de travail,
- D'encadrer strictement les phases « pilotes »,
- D'associer le CSE en amont.

En synthèse, l'IA constitue un levier de performance imposant une discipline juridique accrue.

En l'absence de position de principe de la Cour de cassation, il appartient aux cabinets de sécuriser leurs projets, sous le contrôle attentif des juges du fond.

À noter

L'introduction d'outils IA peut constituer une mutation technologique, conduisant à un licenciement économique. Dans ce cadre, la consultation du CSE est obligatoire (cass. soc 17 mai 2006, n°04-43022).

L'IA peut aussi emporter une incidence sur la stratégie globale du cabinet. Le cas échéant, elle doit être abordée lors des consultations récurrentes du CSE (c.trav.art. L.2312-17).



Défendre, structurer, anticiper : la délégation patronale IFEC agit pour une branche attractive et équilibrée



Laure CAU

Porte-parole de l'ensemble de la Délégation Patronale en charge de la négociation de la convention collective des experts-comptables.
Contrôleur Principal de stage d'expertise comptable d'Occitanie.

Au niveau de la branche, la délégation patronale est composée de trois organisations représentatives. Dans ce cadre, l'IFEC, organisation patronale majoritaire, y occupe une place centrale et porte, avec responsabilité, la voix de ses adhérents dans le dialogue social de branche.

La délégation patronale IFEC, mandatée par notre syndicat, participe activement aux négociations collectives et contribue à l'évolution de notre convention collective. Son rôle est de défendre les intérêts des cabinets tout en veillant à la construction d'un cadre social équilibré et adapté aux réalités du terrain.

Siégeant au sein de la commission paritaire de branche, la délégation patronale IFEC est composée de six membres issus de cabinets de toutes tailles, dont une Directrice des Ressources Humaines et un Responsable des Affaires Juridiques. Elle est présidée par Laure CAU, expert-comptable et commissaire aux comptes.

" Nous saluons l'engagement de ses membres : Nathalie LEFEBVRE, Anaïs BESSIS, Christine ESQUERRE, Axel GASET VEINARD et Vincent GIARD ainsi que l'appui déterminant de Tifanie DA EIRA, Responsable juridique social de l'IFEC, qui assure le secrétariat de la branche.

→ Un rôle structurant dans les instances de branche

La délégation patronale IFEC intervient au sein des principales instances paritaires de la branche. Elle participe notamment aux travaux de la Commission Paritaire Permanente de Négociation, d'Interprétation et de Conciliation (CPPNIC), instance centrale chargée de négocier, d'interpréter et de faire évoluer la convention collective.

Elle est également impliquée dans la Commission Paritaire Nationale de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (CPNEFP), qui traite des enjeux liés à l'emploi, aux compétences et à la formation professionnelle.

Ses représentants contribuent par ailleurs aux travaux de :

- OMECA, observatoire des métiers de la branche ;
- Section Paritaire Professionnelle (SPP), en lien avec les politiques de formations, en charge de l'examen, l'analyse, le suivi et les bilans dans les domaines de priorités de formation, des critères de prises en charges, de besoins spécifiques...;
- Atlas, opérateur de compétences (OPCO), partenaire clé du financement de la formation.

À travers ces différentes instances, l'IFEC agit concrètement pour accompagner les évolutions de la profession et anticiper ses mutations.

→ Des négociations en cours, au service des cabinets

Plusieurs chantiers structurants sont actuellement portés dans le cadre des négociations de branche entre la délégation patronale et les organisations syndicales de salariés.

Un premier travail concerne la mise en place d'un accord « santé » de branche. Celui-ci aurait vocation à être optionnel, afin de respecter la diversité des situations des cabinets. Il constituerait un outil clé pour les structures ne disposant pas des ressources internes nécessaires à la négociation. Des organismes assureurs pourraient être labellisés, tout en garantissant à chaque cabinet la liberté de choix. Ce projet est conduit avec l'appui d'un actuaire afin d'en sécuriser les équilibres techniques.

Les partenaires sociaux travaillent également sur la mixité professionnelle, avec la volonté d'établir un diagnostic partagé de la situation dans la branche et d'identifier des actions concrètes en faveur de l'égalité professionnelle.

Dans le prolongement de ces travaux, un axe spécifique est consacré à l'égalité professionnelle, avec un focus parti-

culier sur la prévention et le traitement des violences et harcèlements sexistes et sexuels au travail (VHSST). L'objectif est de mettre en place des dispositifs clairs de protection et de signalement, accessibles à tous les salariés en cas de besoin. Au-delà de cet enjeu de protection, il s'agit également d'envoyer un signal fort sur l'engagement de la branche, contribuant ainsi à renforcer son attractivité et sa capacité à fidéliser les talents.

Un autre axe majeur concerne les salariés en situation de handicap, avec l'objectif de créer un accord dédié portant sur l'insertion, la formation et le maintien dans l'emploi.

Par ailleurs, plusieurs sujets structurants font l'objet de travaux :

- la révision des classifications professionnelles,
- la prise en compte de la situation des salariés expérimentés,
- l'évolution des parcours professionnels au sein de la branche,
- les négociations annuelles obligatoires (NAO).

Dernière minute : au 1^{er} juin, le SMIC est revalorisé de 2,41 % et portera la rémunération mensuelle brute à 1 867,02 € pour un salarié à temps complet.

→ **Un enjeu clé : la construction d'indicateurs partagés**

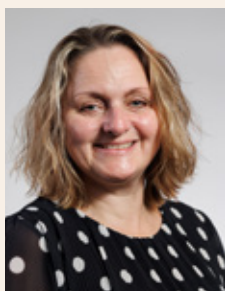
Pour mener à bien ces travaux, la délégation patronale IFEC s'appuie sur un préalable essentiel : la disponibilité de données fiables et partagées.

Dans ce cadre, un accord de méthode a été signé début avril afin de définir les indicateurs nécessaires et les modalités de leur collecte. Ces données porteront notamment sur les classifications professionnelles, l'égalité entre les femmes et les hommes, la situation des salariés expérimentés et les parcours professionnels.

Cet outil constituera un socle indispensable pour objectiver les analyses et sécuriser les futures négociations.

A travers l'ensemble de ces actions, la délégation patronale IFEC s'inscrit dans une démarche pragmatique et constructive, au service des cabinets et de l'attractivité de la profession.

Les membres de la délégation patronale



Christine ESQUERRE
Centre Val de Loire



Axel GASET VEINARD
Provence Alpes Côte d'Azur



Nathalie LEFEBVRE
Grand Est



Anaïs BESSIS
Rhône Alpes



Vincent GIARD
Paris Ile-de-France



Laure CAU
Occitanie



Intelligence humaine versus intelligence artificielle : une opposition dépassée ?

PAR MANON MARFAING

Depuis plusieurs mois, l'intelligence artificielle occupe une place grandissante dans nos discussions, nos cabinets et nos projections sur l'avenir de la profession comptable. Entre fascination et inquiétude, une question revient régulièrement : l'intelligence artificielle remplacera-t-elle l'humain ?

Mais peut-être que la véritable question n'est pas là.

Opposer intelligence artificielle et intelligence humaine revient à considérer qu'elles poursuivent le même objectif. Or elles ne jouent pas dans le même registre. L'intelligence artificielle analyse, traite, apprend à partir de données et exécute certaines tâches à une vitesse inégalée. L'intelligence humaine, quant à elle, comprend les contextes, perçoit les nuances, construit la relation et prend des décisions dans un environnement complexe où tous les paramètres ne sont jamais parfaitement définis.

Lorsque les tâches répétitives diminuent, la valeur ajoutée humaine augmente

Notre profession a toujours connu des transformations majeures. La dématérialisation, l'automatisation des écritures, les logiciels de production ou encore la facture électronique ont progressivement modifié notre manière de travailler. Pourtant, à chaque évolution, une même réalité s'est imposée : lorsque les tâches répétitives diminuent, la valeur ajoutée humaine augmente.

L'intelligence artificielle s'inscrit dans cette continuité. Elle représente une opportunité importante pour notre profession. Demain, et déjà aujourd'hui,

elle permettra d'automatiser davantage certains travaux chronophages : traitements de données, analyses préliminaires, recherches documentaires, contrôles de cohérence ou encore production de premières synthèses. Le temps gagné pourra alors être réinvesti là où notre valeur est la plus forte : l'accompagnement et le conseil.

Car un dirigeant ne consulte pas son expert-comptable uniquement pour obtenir un chiffre ou une donnée technique. Il cherche une personne capable de comprendre son activité, ses enjeux, ses inquiétudes et ses ambitions. Il attend une écoute, une capacité d'analyse, parfois même une forme de réassurance. Derrière une décision stratégique, un projet de développement ou une difficulté rencontrée par une entreprise, il existe toujours une dimension humaine qu'aucun algorithme ne peut réellement appréhender.

L'intelligence artificielle ne connaît ni l'intuition, ni l'expérience vécue, ni le discernement forgé au contact du terrain. Elle peut identifier des tendances ; elle ne partage pas les responsabilités. Elle peut proposer des réponses ; elle ne porte pas les conséquences des décisions prises.

Pour les jeunes, cette évolution constitue moins une menace qu'un défi

Pour les jeunes professionnels que nous sommes, cette évolution constitue donc moins une menace qu'un défi : celui de développer les compétences qui feront la différence demain. Les savoir-faire techniques resteront essentiels, mais ils devront être complétés par des compétences humaines toujours plus fortes : communication, esprit critique, capacité d'adaptation, pédagogie et compréhension des besoins des clients.

Finalement, l'avenir de notre profession ne se construira probablement pas autour d'une opposition entre l'humain et la technologie. Il se construira autour de leur complémentarité.

L'intelligence artificielle pourra nous aider à travailler plus vite. L'intelligence humaine continuera à donner du sens à notre travail.

Et c'est peut-être là que réside la véritable force de notre profession : derrière les chiffres, il y aura toujours des femmes et des hommes.



Manon MARFAING
Présidente de l'ANECS

L'IA ne remplacera pas l'expert-comptable, elle l'oblige à repenser son organisation

PAR LAURIE STROMBONI ET ABDERRAHMAN MEKDAL, CO-PRÉSIDENTS DU CJEC

L'intelligence artificielle n'est plus un sujet théorique pour notre profession, encore moins une innovation réservée aux cabinets les plus grands ou les plus technophiles. Au contraire, elle s'est déjà installée dans le quotidien des cabinets d'expertise comptable et de commissariat aux comptes. Rédaction de mails, synthèses de documents, organisation, veille, relation client, automatisation de certaines tâches... Dans certains cabinets, l'IA est déjà pleinement intégrée dans les méthodes de travail et les process ; dans d'autres, elle reste encore au stade de l'expérimentation. Mais une chose est certaine : les collaborateurs, notamment les plus jeunes générations, se sont déjà très largement saisis de ces outils et les utilisent dans l'exercice de leur métier.

Le sujet n'est donc plus de savoir si l'intelligence artificielle transformera les cabinets, mais plutôt de déterminer comment la profession choisira d'organiser cette transformation. Refuser d'aborder ce sujet serait une erreur, mais céder à une vision excessivement anxiogène le serait tout autant. Au CJEC, nous sommes convaincus que l'IA constitue davantage une opportunité qu'une menace pour les professionnels du chiffre : elle peut permettre de réduire une partie des tâches chronophages et à faible valeur ajoutée afin de redonner du temps aux équipes pour le conseil, l'accompagnement et la relation client. Mais cette évolution ne pourra toutefois se faire sans cadre, sans méthode et sans réflexion collective sur les usages, la formation et la protection des données.

Une évolution technologique qui peut redonner du temps aux cabinets

L'intelligence artificielle ouvre ainsi la voie à ce que certains qualifient déjà de "collaborateur augmenté". Dans les cabinets, elle permet de fluidifier un nombre croissant de tâches répétitives et chronophages à faible valeur ajoutée. Pour autant, l'enjeu n'est pas de remplacer les équipes ni de déshumaniser les métiers du chiffre mais de permettre aux collaborateurs de consacrer plus de temps à ce qui fait la valeur de nos professions : l'analyse, le conseil, l'accompagnement des dirigeants et la relation de confiance avec les clients. Mais le véritable changement de paradigme sera probablement moins l'intelligence artificielle elle-même que la généralisation prochaine de la facturation électronique tant elle

va profondément transformer les flux de production des cabinets en générant un volume inédit de données structurées, exploitables et interconnectées.

Le vrai enjeu : encadrer les usages et protéger les données

Le principal enjeu reste toutefois celui de l'encadrement des usages et de la protection des données. Aujourd'hui, les pratiques restent très hétérogènes d'un cabinet à l'autre. Si certains ont choisi d'exclure certains usages de l'IA générative par prudence ou faute de cadre suffisamment clair, d'autres ont développé des solutions internes pour mieux maîtriser la confidentialité des données clients. Cette question est centrale dans une profession soumise au secret professionnel, aux exigences du RGPD et à des obligations élevées en matière de sécurité de l'information.

Dans ce contexte, la priorité doit être dans la structuration des usages, en formant les équipes, en sensibilisant les collaborateurs aux enjeux de confidentialité, et en mettant en place des chartes internes et des règles d'utilisation claires, tout en maintenant un contrôle humain systématique. Le principal risque n'est pas tant l'outil en lui-même mais son usage non maîtrisé. Au CJEC nous défendons une vision ouverte sur l'innovation et les évolutions technologiques mais exigeante sur le respect de la déontologie, la protection des données et la responsabilité professionnelle.

L'IA ne doit être ni fantasmée ni minimisée mais elle constitue un outil supplémentaire au service d'une profession qui reste profondément humaine et fondée sur la confiance. Elle ne supprimera ni le jugement professionnel, ni la responsabilité de l'expert-comptable, ni la relation de confiance construite avec les clients. En revanche, elle va profondément transformer l'organisation des cabinets, les compétences attendues des équipes et la répartition des tâches au sein des structures. Le véritable enjeu pour nous est donc de savoir utiliser cette évolution pour renforcer leur rôle de conseil, leur attractivité et leur proximité avec les entreprises.



Abderrahman MEKDAL
Co-Président du CJEC



Laurie STROMBONI
Co-Présidente de CJEC

Tout ce qui change en 2026 !

Faisons le point sur tous les changements en matière de prestations et de cotisations pour votre retraite complémentaire et votre prévoyance ●

La retraite complémentaire revalorisée de 1 %

Chaque année, le conseil d'administration de la Cavec se réunit afin de décider des évolutions du régime de retraite complémentaire et de prévoyance des experts-comptables et commissaires aux comptes.

Les arbitrages s'effectuent en fonction de différents critères qui tiennent compte à la fois d'éléments extérieurs, comme l'inflation et de données liées exclusivement à notre profession, comme l'évolution de la démographie. Pour l'année 2026, le CA a décidé d'augmenter la valeur du point de retraite complémentaire servi de 1 %, celui-ci s'établissant désormais à 1,3850€, versus 1,3710 € en 2025.

Après une période de forte augmentation (+1,93 % en 2025, + 6,14 % en 2024 et + 5,6 % en 2023), le conseil d'administration a décidé d'une augmentation comparable à l'inflation et supérieure à l'augmentation des prestations du régime de base (+ 0,9 %), afin de suivre la trajectoire établie de baisse du taux de rendement.

Des prestations prévoyance augmentées de 1 %

Les prestations prévoyance, alignées sur la valeur du point retraite, augmentent, elles aussi, en conséquence.

À titre d'exemple, le capital-décès versé aux ayants-droits d'un affilié en classe 4 atteint en 2026 le montant de 290 850€, pour une cotisation annuelle de 828€. Pour un affilié de classe 4, toujours, la pension d'invalidité (100 %) s'élève quant à elle à 49 860 € par an.

À noter : la classe 4 peut être choisie par l'affilié à partir de 44 823 € de revenus par an, ce qui en fait une prévoyance vraiment très avantageuse et protectrice. Les cotisations restent inchangées en 2026.

Les indemnités journalières augmentent de 3,85 %

Du côté des indemnités journalières, qui ne relèvent pas du régime de prévoyance et sont perçues par les affiliés en incapacité temporaire d'exercer, une hausse a également été décidée, celles-ci passant de 125 €/jour à 130 €, après avoir connu une hausse de + 44 % depuis 2022.

Rappelons que les indemnités journalières versées par la Cavec prennent le relais de celles attribuées par la CNAVPL entre le 1er et le 90e jour d'arrêt de travail. La durée du versement ne peut excéder 36 mois ou une période cumulée de 1 095 jours.

Des classes de cotisations complémentaires remaniées

Afin de diminuer les effets de la réforme de la base de calcul des cotisations sociales, le conseil d'administration a modifié les tranches de revenus correspondant aux classes de cotisations des régimes de retraite complémentaire et de prévoyance et a créé une classe supplémentaire en retraite complémentaire : la classe I. Les points acquis par classes de cotisations évoluent également au régime de retraite complémentaire.

Vous retrouverez plus d'infos sur cavec.fr.



Des cotisations retraite augmentées

Les cotisations de retraite complémentaire augmentent de 2 %, à 16,630 €, après une augmentation de 2,90 % en 2025.

Cette décision du conseil d'administration tient pour partie compte de la nécessaire baisse progressive du taux de rendement de notre régime, qui s'établit cette année à 8,33 %.

Ce taux reste aujourd'hui l'un des tout meilleurs des régimes de retraite. Il signifie, concrètement, qu'en 12 années de retraite, vous aurez « retrouvé » les cotisations versées tout au long de votre carrière.

Cette baisse vise à terme d'atteindre un taux de 7,70 % à 65 ans d'ici 2036. À cette date, le régime de retraite complémentaire Cavec conservera un très bon taux de rendement (à titre de comparaison, le taux de rendement du régime général est aujourd'hui de 4,50 %).

L'objectif de cette baisse est de garantir la pérennité de notre régime sur le long terme, afin d'offrir à toutes les générations d'experts-comptables et commissaires aux comptes une protection sociale de haut niveau, qui tient compte des spécificités de la profession, comme son entrée tardive dans la vie active.

Un Président de l'IFEC nommé à la tête de la Cavec

Le Conseil d'administration de la Cavec a élu Charles-René TANDE à la présidence de la Cavec, pour un mandat de trois ans. Il succède à Frédéric ROGIER.

Un parcours dédié aux institutions du chiffre

40 ans jour pour jour après ses débuts à la présidence de l'Anecs et 9 ans après avoir été élu à la présidence du Conseil National de l'Ordre des Experts-Comptables, Charles-René TANDE réaffirme son engagement pour la profession. Diplômé en 1989, passé par KPMG puis associé au cabinet COGEST et Baker Tilly, Charles-René TANDE connaît parfaitement les rouages institutionnels, syndicaux et ordinaires.

C'est durant sa présidence à l'IFEC puis à l'Ordre que Charles-René TANDE a eu l'occasion de s'investir aux côtés des syndicats et de la Cavec, afin de combattre le projet de régime universel et de défendre le modèle de caisse autonome et professionnelle de la Cavec. Un engagement qui lui tient à cœur et qu'il souhaite continuer à mener.

Défendre l'indépendance et moderniser les services

Le nouveau Président n'a pas tardé à fixer le cap de sa mandature. Dans un contexte où la protection sociale est un enjeu majeur, ses priorités sont claires :



- Défendre avec force l'autonomie des régimes et faire rayonner la caisse dans son environnement ;
- Renforcer la protection sociale des experts-comptables et des commissaires aux comptes en développant l'offre de services ;
- Construire un système durable et protecteur pour les générations futures.

« Mon souhait est évidemment de conserver l'autonomie de notre caisse de retraite des experts-comptables et des commissaires aux comptes car cette caisse créée par l'Ordre des experts-comptables est un bien commun à toutes les générations d'experts-comptables et de commissaires aux comptes et fait partie de l'ADN de notre profession. »

Charles-René TANDE

35 ans d'expérience en gestion de cabinet. La gestion interne pensée par et pour les cabinets.

Tempolia accompagne les experts-comptables depuis 35 ans.

Logiciel indépendant, 100 % web, primé 4 fois par Le Monde du Chiffre, Tempolia centralise la gestion des temps, des missions et de la facturation dans un outil unique, fiable et adapté à votre métier.



rendez-vous sur
tempolia.fr

bicom.fr

Pensé pour ceux qui valorisent leur expertise
tempolia.fr

